

## TABLE DES MATIÈRES

<b>COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION</b>	<b>2</b>
Journal des débats de la Commission de la Culture et de l'Éducation – version préliminaire : .....	2
Documents déposés devant la Commission .....	2
LE DEVOIR : Hausse des droits de scolarité du MBA - McGill fonce malgré les avertissements – Mercredi 08 septembre 2010 .....	2
LA TRIBUNE : Le sous-financement des universités omniprésentes – Mercredi 08 septembre 2010 .....	3
MÉTRO : McGill défend son MBA à 30 000 \$ - Mercredi 08 septembre 2010 .....	3
RADIO-CANADA / ABITIBI-TEMISCAMINGUE : Éducation : Les propos du recteur de l'Université de Montréal dénoncés - Mise à jour le vendredi 27 août 2010 à 10 h 27 .....	3
LE DEVOIR : L'UdeM plaide pour la hausse des droits de scolarité – Jeudi 26 août 2010 .....	3
LA PRESSE : Hausse des droits de scolarité: le représentant des recteurs appelle à la prudence – Mardi 24 août 2010 .....	3
LE SOLEIL : Financement du réseau universitaire par le privé : Prudence, prévient le PQ – Vendredi 20 août 2010 .....	4
LE SOLEIL : Financement des universités : Les associations étudiantes ravies – Jeudi 19 août 2010 .....	4
LE SOLEIL : Financement des universités : Brière appelle le privé à la rescousse – Jeudi 19 août 2010 .....	4
LE SOLEIL : Financement des universités : Les entreprises répondent déjà par un non catégorique – Jeudi 19 août 2010 .....	5
MÉTRO : Le privé au secours des universités? – Jeudi 19 août 2010 .....	6
RADIO-CANADA / QUÉBEC : Gaspillage de fonds publics : L'Université Laval réplique à la FEUQ - Mise à jour le mercredi 18 août 2010 à 16 h 48 .....	6
Les commentaires (3).....	6
LE DEVOIR : Commission de la culture et de l'éducation - L'Université Laval veut faire payer les étudiants... et le privé – Mercredi 18 août 2010 .....	7
LE DEVOIR : Commission de la culture et de l'éducation - Les universités s'expriment, les étudiants surveillent – Mardi 17 août 2010 .....	7
LE SOLEIL : La FEUQ garde les recteurs du Québec à l'œil – Mardi 17 août 2010 .....	7
CADEUL - AELIES ADMINISTRATION UNIVERSITÉ LAVAL : La FEUQ rate la cible : La communauté de l'Université Laval fait le point – Mardi 17 août 2010 .....	7
MÉTRO : Universités: les audiences débutent à l'Assemblée nationale – Lundi 16 août 2010 15:30 .....	8
<b>DIVERS</b>	<b>8</b>
LE DEVOIR : Dossier : École publique – Samedi 02 et dimanche 03 octobre 2010 .....	8
Une école pour tous! Il y a de l'enthousiasme dans les classes .....	8
Une voix forte s'élève pour l'école publique - Les parents devraient être fiers de leur école : « Je suis la voix des enfants qui la fréquentent », explique Claire Pimparé .....	8
Fédération autonome de l'enseignement - « L'école publique joue un important rôle de cohésion sociale » : La FAE souhaite faire valoir les réalisations de l'école publique et sa contribution à la société .....	9
Classes d'accueil - « J'apprends beaucoup de mes élèves » : En 10 mois : français, mise à niveau, culture et intégration ! .....	10
De la FQDE à la CSQ - Le gouvernement doit faire son nid : « Chaque classe est une microsociété du Québec » .....	11
L'éducation aux adultes... de 16 à 98 ans ! - À chacun selon ses besoins : Chaque élève est jumelé à un enseignant tout au long de son cheminement .....	11
Enseigner au secondaire - L'école est devenue proactive : Décrochage et violence ne sont plus la norme .....	12
Enseignement en milieu spécialisé - Quand enseignement rime avec dévouement : « Les réussites se mesurent par de petites choses » .....	13
Réussir - Un quart des élèves montréalais sont nés hors Québec... : ... et seulement la moitié ont le français pour langue maternelle .....	14
Enseigner au préscolaire - « Ils sont heureux à l'école » : L'année où « on travaille le savoir-être et l'autonomie plus que le savoir » .....	14
« Cette école que nous voulons » - Le Québec glisse vers un système à deux vitesses : Il faut intégrer, école par école, le secteur privé au réseau public .....	15
LE DEVOIR : Dossier : Le Québec se construit : Éducation – Samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010 .....	16
1ère page : 100 ans d'éducation au Québec - L'école en trois temps: 1910, 1960, 2010 .....	16
Partis de si loin... : Le rapport Parent a révolutionné l'école québécoise .....	17
Les enfants, une main-d'œuvre bon marché - L'école ne deviendra obligatoire jusqu'à 14 ans qu'en 1943 : Le taux de décrochage atteignait 50 % au primaire, au début des années 1940 .....	17
Victor Doré - Le surintendant garde les élèves en classe .....	18
Claude Ryan - De combat en combat .....	19
Naissance de nouveaux établissements - De la petite école de rang à l'invention des polyvalentes et des cégeps .....	19
Paysage législatif - Un ministère fut créé en 1964 : L'école secondaire publique a été instaurée en 1956 .....	20
Laure Gaudreault - Celle par qui la syndicalisation arrive : Une poignée d'institutrices se réunissent à La Malbaie le 2 novembre 1936 et fondent l'Association des institutrices rurales de la province de Québec .....	21
Dernière province à adopter une loi sur l'instruction obligatoire - L'école primaire fut longtemps un luxe au Québec : Un premier collège classique pour filles est créé en 1907 .....	21
Paul Gérin-Lajoie - La grande réforme, c'est lui! .....	23
«La langue fait toujours parler d'elle» - Langue et religion fonderont longtemps l'identité québécoise : Le Devoir sera «le lieu par excellence pour tenir le flambeau de la question linguistique» .....	23
De la confessionnalité à la laïcité scolaire - Il est un débat séculaire qui dure et perdure... : Le «projet éducatif chrétien» deviendra de plus en plus illusoire .....	24
Pauline Marois - La laïcité scolaire, enfin .....	25
Guy Rocher - «On avait le sentiment qu'on pouvait être audacieux» .....	25
«Un nouveau système d'enseignement [pour] une nouvelle civilisation» - «La réussite fait partie du droit à l'éducation» : Longtemps, deux élèves seulement sur 100 terminaient leur 12e année .....	25
LE DEVOIR : Cinquante ans plus tard: les grands mythes de la Révolution tranquille, par Christian Rioux, Correspondant à Paris .....	26
1- Quelle Grande Noirceur? – Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2010 .....	26
2- S'habituer à réussir : En s'emparant des outils d'un État moderne, les Canadiens français prennent leur place dans l'économie de la province – Lundi 20 septembre 2010 .....	27
3- Des collèges classiques aux polyvalentes : Quand l'Église cède sa place sans résister... ou presque – Mardi 21 septembre 2010 .....	28
4- Une révolution inachevée? .....	29

**Journal des débats de la Commission de la Culture et de l'Éducation – version préliminaire :**

Mardi 07 septembre 2010  
 Vendredi 27 août 2010  
 Mercredi 25 août 2010  
 Mardi 24 août 2010  
 Lundi 23 août 2010  
 Vendredi 20 août 2010  
 Jeudi 19 août 2010  
 Mercredi 18 août 2010  
 Mardi 17 août 2010  
 Lundi 16 août 2010

**Documents déposés devant la Commission**

2010-09-07	<a href="#">Document soumis par l'Université de Sherbrooke à la Commission de la culture et de l'éducation en application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 8 Mo)</a>	2010-08-20	<a href="#">la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 2 Mo)</a>
2010-09-07	<a href="#">Documents soumis par l'Université McGill à la Commission de la culture et de l'éducation en application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 12 Mo)</a>	2010-08-19	<a href="#">Rapport déposé par l'Université Bishop's à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 4 Mo)</a>
2010-08-27	<a href="#">Documents soumis par l'Institut national de la recherche scientifique à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 2 Mo)</a>	2010-08-19	<a href="#">Documents soumis par l'Université du Québec à Rimouski à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 4 Mo)</a>
2010-08-25	<a href="#">Documents soumis par l'Université de Montréal à la Commission de la culture et de l'éducation aux fins de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 2 Mo)</a>	2010-08-19	<a href="#">Documents soumis par l'École de technologie supérieure à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 8 Mo)</a>
2010-08-25	<a href="#">Rapport de l'Université du Québec à Montréal (incluant la Télé-Université) présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale et réalisé dans le cadre des exigences de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 5 Mo)</a>	2010-08-19	<a href="#">Rapport déposé par l'École Polytechnique de Montréal à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 24 Mo)</a>
2010-08-24	<a href="#">Documents présentés par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 17 Mo)</a>	2010-08-18	<a href="#">Rapport présenté par HEC Montréal à la Commission de la culture et de l'éducation en application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 6 Mo)</a>
2010-08-24	<a href="#">Documents présentés par l'Université du Québec à Chicoutimi à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 13 Mo)</a>	2010-08-18	<a href="#">Document présenté par l'Université Laval à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 3 Mo)</a>
2010-08-23	<a href="#">Document soumis par l'Université du Québec à la Commission de la culture et de l'éducation en application de</a>	2010-08-18	<a href="#">Rapport 2009-2010 présenté par l'École nationale d'administration publique à la Commission de la culture et de l'éducation (PDF, 2 Mo)</a>
		2010-08-17	<a href="#">Rapport transmis par l'Université du Québec à Trois-Rivières à la Commission parlementaire de l'éducation en application de la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire pour la période 2008-2009 (PDF, 2 Mo)</a>
		2010-08-17	<a href="#">Document soumis par l'Université du Québec en Outaouais à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 16 Mo)</a>
		2010-08-17	<a href="#">Documents soumis par l'Université Concordia à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (PDF, 12 Mo)</a>

**LE DEVOIR : Hausse des droits de scolarité du MBA - McGill force malgré les avertissements – Mercredi 08 septembre 2010**

<p>Lisa-Marie Gervais</p> <p>La Faculté de gestion de l'Université McGill persiste et signe. Malgré les menaces de sanctions du ministère de l'Éducation, les 56 nouveaux inscrits à son programme de MBA cet automne sont contraints de payer 29 500 \$ par an en droits de scolarité au lieu des 1700 \$ qui étaient exigés précédemment.</p> <p>Nouvelle ministre oblige, Québec en est encore à se faire une tête sur le dossier. Mais McGill, qui a sollicité une rencontre avec la ministre Line Beauchamp, a fini d'attendre. «On a donné le nouveau programme pendant deux ans avec les cohortes "normales" et on a réalisé que ce n'était pas possible de continuer comme ça. Alors maintenant, on commence avec le modèle autofinancé», a expliqué Peter Todd, doyen de la Faculté de gestion. La précédente ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, avait assuré que McGill allait se voir retirer de son enveloppe de financement global les 11 000 \$ par étudiant qu'elle lui donne normalement en subvention, ainsi qu'un montant supplémentaire de 17 000 \$ en guise de pénalité. «On ne veut pas que le gouvernement nous punisse, a dit M. Todd. On veut que ça soit vu comme un projet pilote.»</p> <p>Déjà, le site Internet de McGill annonce que les droits de scolarité du MBA augmenteront à 32 500 \$ pour l'année scolaire 2010-2011. Comme</p>	<p>M. Todd souhaite atteindre le niveau de qualité de ses homologues canadiennes comme l'École Rothman de l'Université de Toronto, il n'exclut pas évaluer le montant de plus de 70 000 \$ que celle-ci exige en droits de scolarité. «Si on a un programme comme les autres, on va éventuellement charger comme les autres», soutient le doyen.</p> <p>Le nouveau montant de 30 000 \$ exigé à chacun des étudiants, soit bien plus que le double de ce qu'il recevait en subvention du gouvernement par personne, permettra entre autres d'assurer la pérennité des services aux étudiants (stage, activités liées aux perspectives d'emploi, etc.) et même de leur proposer du nouveau, comme ce voyage obligatoire à Tokyo qui est dans les cartons du doyen. Ces sommes permettront également l'embauche de nouveaux enseignants pour ramener le ratio prof/élève au niveau acceptable de 1 pour 20. (Il est actuellement de 1 pour 30 environ).</p> <p><b>Accessible malgré la hausse</b></p> <p>Peter Todd assure que le programme demeurera accessible malgré une telle hausse des droits, et qu'il ne se transformera pas en un MBA réservé à l'élite étrangère. Il énonce, pour preuve, les plus récentes statistiques. Ainsi, quelque 350 candidatures auraient été reçues, soit à peine moins que l'année précédente qui était une</p>	<p>année record. Sur les 56 qui viennent de commencer, 29 % sont Québécois, 25 % proviennent du reste du Canada, 8 % sont d'origine étrangère mais ont la résidence permanente du Québec ou du Canada et 38 % sont des étudiants internationaux.</p> <p>Selon le doyen, le programme représente un investissement pour les étudiants qui n'hésiteront pas à s'endetter pour le suivre. Et aucun étudiant qui en aurait le talent ne serait écarté pour des raisons financières, assure-t-il, car les étudiants ont accès à des bourses et des marges de crédit.</p> <p><b>Lancée sur le sous-financement</b></p> <p>Par ailleurs, hier matin en commission parlementaire sur l'éducation, la principale de McGill, Heather Monroe-Blum, défendait une hausse des droits de scolarité pour certains programmes en réponse au sous-financement des universités. Elle n'a désormais plus l'impression de faire cavalier seul et constate que chacun de ses homologues y va de ses propres solutions.</p> <p>Mme Monroe-Blum a insisté pour que soit financièrement mieux soutenue son institution, parmi les meilleures universités publiques à forte intensité de recherche du monde. McGill a d'ailleurs appris hier qu'elle se classait 19e au prestigieux classement QS (Quacquarelli</p>
--	--	--



Symonds Ltd.), soit un rang plus bas que l'an dernier mais néanmoins parmi les 25 meilleures universités au monde pour la 7e année consécutive.

## LA TRIBUNE : Le sous-financement des universités omniprésent – Mercredi 08 septembre 2010

Isabelle Pron, La Tribune  
(Sherbrooke) Le problème du sous-financement des universités est majeur et une solution doit être trouvée pour le régler, estime la rectrice de l'Université de Sherbrooke, Luce Samoisette. C'est l'un des messages qu'a lancés Mme Samoisette lors de la commission de la culture et de l'éducation, mardi, qui se déroulait à l'Assemblée nationale.  
Les audiences de cette commission parlementaire ont pris fin avec le passage de l'équipe de l'UdeS, mardi.

Les chers d'établissements universitaires sont entendus dans cette commission tous les trois ans, dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ils doivent notamment présenter leurs états financiers et leurs perspectives de développement.  
«Les efforts intenses effectués au cours des dernières années ont permis de maintenir une santé financière relativement bonne dans un contexte financier qui redevient de plus en plus difficile», a témoigné Mme Samoisette. Aux yeux

de la rectrice, la performance de l'UdeS reste enviable, et le déficit accumulé de l'institution reste largement inférieur, «en terme absolu ou relatif, à ce que l'on observe dans les universités québécoises comparables».  
«Mais le problème du sous-financement des universités est majeur et doit faire l'objet d'une attention soutenue jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée et appliquée», a fait valoir Mme Samoisette.

## MÉTRO : McGill défend son MBA à 30 000 \$ - Mercredi 08 septembre 2010

La rectrice de McGill affirme que l'université ne reçoit pas d'argent du gouvernement pour ce programme

Des étudiants demandent à la ministre de l'Éducation de rappeler McGill à l'ordre  
MARIE-EVE SHAFFER, MÉTRO

La rectrice de l'Université McGill persiste et signe : elle a défendu hier devant la commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale son programme de MBA dont les droits de scolarité s'élèvent à plus de 30 000 \$. «C'est un programme différent, a insisté la rectrice Heather Munroe-Blum. Ces étudiants sont plus vieux et ils ont tous un travail permanent. Et lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, ils peuvent gagner plus de 100 000 \$ dans les trois ans [après avoir suivi notre programme]».

«Nous ne demandons pas un cent au gouvernement», a-t-elle ajouté. Mme Munroe-Blum a profité de son passage devant la

commission, où elle devait présenter les perspectives de développement de l'Université McGill, pour souligner le sous-financement avec lequel doivent composer les établissements postsecondaires, notamment ceux qui misent sur la recherche. Selon la rectrice, pour aider ces universités à boucler leur budget et pour qu'elles demeurent attrayantes et compétitives sur la scène internationale, les droits de scolarité doivent être majorés, et le gouvernement doit réinvestir dans l'aide financière.  
«Je ne propose pas un système à l'américaine», a précisé la rectrice de McGill. Si Mme Munroe-Blum obtenait plus d'argent de l'État, elle l'investirait dans les recherches entreprises par des étudiants de 2e et 3e cycles, dans le soutien aux étudiants étrangers et dans la réfection des vieux bâtiments de l'université.

**Les étudiants en colère**  
La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a bondi d'indignation en

entendant la rectrice Munroe-Blum parler de la nécessité du programme de MBA de l'Université McGill, qui coûtera plus de 30 000 \$ à chaque étudiant en droits de scolarité. L'organisation scolaire réclame l'intervention de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, afin que l'université montréalaise prélève les droits de scolarité comme le prescrit le gouvernement.

«Il faut identifier les besoins des universités et déterminer le financement nécessaire plutôt que de se livrer à un bête exercice de comparaison avec le voisin», a affirmé le président de la FEUQ, Louis-Philippe Savoie. La nouvelle ministre de l'Éducation n'a pas voulu prendre position pour le moment, mais elle étudie la question, a indiqué son attachée de presse, Amélie Légaré.

## RADIO-CANADA / ABITIBI-TEMISCAMINGUE : Éducation : Les propos du recteur de l'Université de Montréal dénoncés - Mise à jour le vendredi 27 août 2010 à 10 h 27

L'association étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AEUQAT) s'oppose à la proposition de moduler les frais de scolarité selon le programme d'étude.

La sortie des étudiants survient après que le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton,

ait fait part de sa position à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation.

Selon l'AEUQAT, la proposition affecterait durement les universités dans en région. La présidente, Marie-Michèle Aubertin, soutient que cela pourrait compromettre le développement de certains programmes. « Ça créerait vraiment un

système de financement à deux vitesses pour ce qui est des universités », affirme Mme Aubertin. La présidente de l'association étudiante prétend qu'il coûterait plus cher d'étudier en région dans un programme de génie ou d'administration, par exemple, parce que les classes comptent moins d'élèves qu'à Montréal.

## LE DEVOIR : L'UdeM plaide pour la hausse des droits de scolarité – Jeudi 26 août 2010

Lisa-Marie Gervais

Le nouveau recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, maintient la ligne de son prédécesseur Luc Vinet et a plaidé pour la hausse et la modulation des droits de scolarité hier devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation. L'évocation de ce sujet chaud de la rentrée a aussitôt fait bondir les étudiants, qui ne veulent pas qu'on touche à cette règle sacrée du financement universitaire au Québec.

Plusieurs associations d'étudiants, dont la Fédération médicale étudiante du Québec, se sont joint à la Fédération étudiante universitaire

du Québec pour dénoncer le principe de la modulation des droits de scolarité selon les programmes d'études, qu'ils jugent inéquitable. Car, disent les étudiants, ce n'est pas lorsqu'ils étudient que les futurs ingénieurs, médecins et gestionnaires ont de l'argent. Mais plutôt au moment de leur entrée sur le marché du travail. Et ils rembourseront alors amplement le coût de leurs études à travers leurs impôts.

En plus de hausser les frais, le recteur de l'Université de Montréal souhaite remédier aux problèmes financiers de son établissement en mettant en place des mesures fiscales novatrices pour accroître les investissements privés.

Pour sa part, l'UQAM, qui a aussi fait état de son plan stratégique devant la Commission, prétend être sortie d'une période de turbulence financière. Elle entend privilégier la croissance et le développement académique, notamment en accroissant le nombre d'étudiants à la maîtrise et au doctorat.

Conformément aux exigences de la loi, les universités doivent présenter tous les trois ans à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale un rapport sur la performance et les perspectives de développement de leur établissement.

## LA PRESSE : Hausse des droits de scolarité: le représentant des recteurs appelle à la prudence – Mardi 24 août 2010

André Noël, La Presse

Le Québec va mettre en péril l'accessibilité des universités s'il augmente brutalement les droits de scolarité, prévient Denis Brière, recteur de l'Université Laval et président de la Conférence des principaux et recteurs des universités du Québec (CREPUQ).

«La hausse des droits de scolarité ne peut pas être la solution principale aux problèmes de financement des universités», a dit M. Brière au cours d'un entretien, hier. Le recteur s'oppose aussi à des droits «modulés», plus élevés dans

des disciplines comme la médecine, et plus bas dans d'autres, comme les arts ou les sciences humaines.

Ces propos, que M. Brière a tenus la semaine dernière à Québec devant la commission parlementaire sur la culture et l'éducation, sont passés inaperçus à Montréal.

Ils tranchent radicalement avec les positions de l'Institut économique de Montréal et de personnalités. L'Institut soutient que la hausse des droits ne limitera pas l'accessibilité. L'ancien premier ministre Lucien Bouchard croit que c'est

aux étudiants de renflouer les coffres des universités. L'ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, a suggéré que les droits augmentent de 10 000 à 12 000\$ par année en médecine au cours des trois prochaines années.

Le gouvernement québécois, qui a ouvert la porte à une hausse substantielle des droits à compter de 2012, n'a rien fixé encore. Le ministère de l'Éducation doit organiser une rencontre avec divers groupes, à l'automne, pour chercher des pistes de solution au sous-



financement des universités. La CREPUQ évalue que les universités québécoises ont besoin de 400 millions de dollars de plus par année pour bien fonctionner.

«Il y en a plusieurs qui pensent qu'on peut régler le problème du sous-financement des universités par l'augmentation des droits de scolarité, mais ce n'est pas la solution, dit M. Brière. Augmenter les droits de scolarité brutalement, pour atteindre ce montant-là (400 millions), c'est se tirer dans le pied. Notre mission, c'est de former des gens pour le bien de la société. Si on en forme moins, on ne sera

pas avancé. Bien des parents vont y penser à deux fois avant d'envoyer leur enfant à l'université si les droits doublent tout d'un coup. Il faut être très prudent pour ne pas enrayer l'accès des Québécois au système universitaire.

«Je suis d'accord avec une augmentation raisonnable et graduelle, mais il faut alors être conscient qu'elle ne réussira pas à régler le sous-financement. Les droits de scolarité ne doivent pas et ne peuvent donc pas être la principale solution. Il faut que les autres parties contribuent: les gouvernements fédéral et provincial, et les entreprises.»

M. Brière réclame une contribution obligatoire des entreprises, qu'il s'agisse de sociétés privées ou d'État. Elles profitent grandement de la formation donnée par les universités et, par conséquent, devraient pousser à la roue, dit-il.

Sans surprise, cette proposition a été aussitôt rejetée par la Fédération des chambres de commerce, le Conseil du patronat et l'Action démocratique du Québec. Mais le recteur croit que les entreprises pourraient être intéressées par certaines formules de financement, qui restent à déterminer.

## LE SOLEIL : Financement du réseau universitaire par le privé : Prudence, prévient le PQ – Vendredi 20 août 2010



— PHOTO LE SOLEIL, ERICK LABBÉ

*Le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, croit qu'une taxe spéciale aux entreprises permettrait de financer de façon plus adéquate le réseau universitaire québécois.*

Daphnée Dion-Viens

**Les coffres des universités doivent être renfloués, estime le Parti québécois (PQ). Mais la participation financière des entreprises au réseau universitaire est une proposition qui mérite d'être analysée avec «prudence», selon le PQ.**

Voilà ce qu'affirme la députée Marie Malavoy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur. Mercredi, le recteur

de l'Université Laval, Denis Brière, a proposé devant la commission parlementaire sur l'éducation d'imposer une taxe spéciale aux entreprises afin de financer le réseau universitaire.

Mme Malavoy estime que cette proposition « mérite d'être discutée en profondeur ». Il est toutefois « beaucoup trop tôt » pour prendre position, dit-elle : « Avant de s'engouffrer dans cette voie, il faut vraiment regarder ça avec prudence.»

Le PQ s'oppose par ailleurs à une augmentation draconienne des droits de scolarité des étudiants qui viserait à rejoindre la moyenne canadienne. Le parti de Pauline Marois rejette également toute modulation des droits de scolarité par programme et croit qu'il appartient au ministère de l'Éducation, et non aux universités, de déterminer le montant de la facture qui doit être refilé aux étudiants. « Ma crainte est que l'on s'inspire du modèle américain, où on retrouve de grandes disparités entre les universités », indique Mme Malavoy.

Le Parti québécois croit que le gouvernement devrait investir davantage dans le réseau universitaire, «quitte à s'endetter».

NON À UNE AUTRE TAXE

Du côté de l'Action démocratique du Québec (ADQ), on s'oppose à toute nouvelle taxe qui pourrait être imposée aux entreprises. « On sait que les entreprises québécoises sont déjà lourdement taxées », affirme la députée adéquate Sylvie Roy.

L'ADQ estime qu'il vaut mieux encourager les entreprises à développer des partenariats avec les universités, en leur accordant des avantages fiscaux, par exemple. Il s'agirait d'une « formule gagnante » qui permettrait de s'assurer que la formation répond aux besoins des entreprises, ajoute Mme Roy.

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, se réjouit quant à lui de la proposition mise sur la table par le recteur Denis Brière. «C'est très courageux de la part de M. Brière. La classe moyenne fait déjà plus que sa part et les entreprises devraient contribuer davantage », affirme-t-il.

M. Khadir estime par ailleurs que le gouvernement aurait les moyens de financer davantage le réseau universitaire s'il s'attaquait aux problèmes de corruption et de collusion dans le secteur de la construction.

## LE SOLEIL : Financement des universités : Les associations étudiantes ravies – Jeudi 19 août 2010



Photothèque Le Soleil  
*On a décidé de trouver des solutions et on est content de voir que M. Brière nous appuie là-dedans — Barbara Poirier, présidente de la CADEUL, en parlant du problème de sous-financement des universités*

Daphnée Dion-Viens, Le Soleil

Les étudiants de l'Université Laval sont ravis de pouvoir compter sur le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, pour défendre une de leurs propositions. L'idée fait aussi son chemin dans l'ensemble du mouvement étudiant.

La CADEUL, qui représente les étudiants de premier cycle de l'Université Laval (voir son [étude sur le financement des universités](#), novembre 2009), réclame depuis 2008 une contribution obligatoire des entreprises afin d'en finir une fois pour toutes avec les problèmes de sous-financement du réseau universitaire. «C'est un travail conjoint.

On a décidé de trouver des solutions et on est content de voir que M. Brière nous appuie là-dedans», a affirmé hier sa présidente, Barbara Poirier.

La Table de concertation étudiante du Québec, qui regroupe des associations étudiantes indépendantes, dont celles de l'Université Laval, appuie l'idée, tout comme l'Association pour une solidarité syndicale étudiante.

«Déjà, 120 000 étudiants universitaires sont rassemblés autour de cette idée, c'est presque la moitié du mouvement étudiant. On espère que tous les étudiants vont y adhérer pour qu'on puisse trouver une solution ensemble à un problème qui perdure depuis des années», a affirmé de son côté Sylvain Mercier, président de l'AELIES, qui représente les étudiants de deuxième cycle de l'Université Laval.

UN EFFORT DES UNIVERSITÉS

De son côté, la Fédération étudiante universitaire a indiqué hier que l'idée de faire contribuer les entreprises n'est pas nouvelle.

Son président, Louis-Philippe Savoir, ce dernier se réjouit malgré tout que cette idée soit défendue par le recteur Denis Brière, mais estime que les administrations universitaires doivent aussi faire un effort pour améliorer la gestion de leur établissement.

## LE SOLEIL : Financement des universités : Brière appelle le privé à la rescousse – Jeudi 19 août 2010



Photo : Le Soleil, Erick Labbé

Une première, hier, lors de la Commission parlementaire sur l'Éducation, à Québec : le recteur de l'Université Laval, Denis Brière (deuxième à gauche) était accompagné des représentants des associations étudiantes Barbara Poirier (CADEUL) et Sylvain Mercier (AELIES, à droite). Aussi sur la photo, René Lacroix, vice-recteur adjoint

Daphnée Dion-Viens, Le Soleil

**Le recteur de l'Université Laval est catégorique : une hausse des droits de scolarité ne règlera pas le problème de sous financement des universités. Se rangeant du côté de ses étudiants, Denis Brière veut que les entreprises participent au financement du**

Si elles considèrent les retombées que ça peut avoir, ce n'est pas un fardeau, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour qu'elles restent compétitives — Denis Brière, recteur de l'Université Laval, qui réclame la mise en place d'une contribution obligatoire de la part des entreprises

Cette idée «audacieuse» a été présentée hier par l'Université Laval devant la commission parlementaire sur l'éducation. Le recteur, Denis Brière, était accompagné pour l'occasion des représentants des associations étudiantes, une première. La Confédération des associations d'étudiants et étudiants de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES), qui représentent les étudiants de premier et deuxième cycles de l'Université Laval, réclament depuis 2008 une telle mesure.

Après s'y être opposé, le recteur Brière fait aujourd'hui volte-face. Sans vouloir s'avancer sur une formule précise, il réclame la mise en place d'une contribution obligatoire de la part des entreprises, qui bénéficient grandement de la formation donnée par les universités, dit-il.

«On est devant un mur, il faut trouver des solutions. Les entreprises doivent faire leur part. Si elles considèrent les retombées que ça peut avoir, ce n'est pas un fardeau, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour qu'elles restent compétitives», affirme-t-il.

Cette mesure pourrait prendre la forme d'une taxe spéciale. Déjà, les entreprises doivent

investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale pour assurer la formation continue de leurs employés. Une formule similaire pourrait être instaurée pour financer la formation postsecondaire, affirme Denis Brière. Les universités, mais aussi les cégeps, devraient pouvoir bénéficier d'une telle mesure, précise-t-il. «Il doit y avoir une continuité. S'il y a du décrochage au niveau collégial, ça ne nous aide pas non plus.»

Des formules semblables existent en France, avec la taxe sur l'apprentissage, et au Manitoba, où les entreprises cotisent à un fonds qui sert à financer la formation postsecondaire.

#### PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

Le recteur de l'Université Laval est convaincu que cette mesure permettrait de régler les problèmes de pénurie de main-d'œuvre auxquels sont confrontées les entreprises, en donnant les moyens aux universités de développer des formations davantage adaptées aux besoins du marché du travail.

« Des présidents d'entreprise m'appellent pour me demander ce qu'on peut faire pour les aider à combler leurs postes. Ils doivent souvent recruter à l'étranger. C'est ahurissant», lance Denis Brière.

Un programme de stage a été mis en place avec la firme CGI, qui peine à recruter des diplômés en informatique. L'Université Laval étudie aussi la possibilité de développer une formule semblable avec Bell et TELUS.

Or, plutôt que de conclure des «ententes à la pièce», le recteur réclame une «solution globale». «On n'a pas la formule exacte, mais ça demande une réflexion sérieuse. Je pense que les entreprises sont prêtes à contribuer pour rester compétitives», dit-il. Le Conseil du patronat et la Fédération des chambres de commerce ne sont toutefois pas du tout du même avis (voir autre texte).

M. Brière, qui a souvent répété que les étudiants devaient contribuer davantage au financement des universités, affirme aujourd'hui qu'ils ne doivent pas être les seuls à payer la facture. «Je suis contre le fait qu'on leur laisse le fardeau du sous-financement. On n'arrivera pas à une solution durable de cette façon.»

Le recteur s'oppose par ailleurs à une augmentation importante des droits de scolarité. «Doublé les frais de scolarité en 2012, on ne peut pas faire ça. Ça aurait un impact sur l'accessibilité et on se tirerait dans le pied. Si on forme moins de gens parce que c'est moins accessible, on recule au lieu d'avancer», dit-il.

Denis Brière, qui est aussi président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), a tenu à souligner hier qu'il s'exprimait en tant que recteur de l'Université Laval. Mais il entend bien défendre cette proposition prochainement au conseil d'administration de la CREPUQ.

M. Brière a aussi voulu mettre cette proposition sur la table en vue de la rencontre des partenaires de l'éducation, prévue à l'automne, a-t-il expliqué hier. Dans son dernier budget, le gouvernement Charest a annoncé une hausse de la facture étudiante à partir de 2012, mais il reste encore à en définir les modalités.

#### TROP TÔT POUR RÉAGIR

Au cabinet de la nouvelle ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, on a indiqué hier qu'il est beaucoup trop tôt pour réagir à cette proposition. «C'est une proposition qu'on va regarder, comme toutes les autres qui auront lieu dans le cadre du forum de cet automne. Il faut d'abord que l'idée nous soit présentée», a affirmé Dave Leclerc, attaché de presse de Mme Beauchamp.

Le sous-financement du réseau universitaire québécois est évalué à 400 millions \$ par année.

## LE SOLEIL : Financement des universités : Les entreprises répondent déjà par un non catégorique – Jeudi 19 août 2010

Daphnée Dion-Viens, Le Soleil

À peine évoquée, la proposition du recteur Brière est déjà rejetée par le privé. Les entreprises refusent de puiser dans leurs poches pour financer les universités.

«Le principal problème du sous financement universitaire au Québec, ce sont les frais de scolarité qui ne sont pas assez élevés lorsqu'on se compare aux autres provinces. On ne commencera pas à donner une surtaxe aux entreprises, elles contribuent suffisamment à d'autres cagnottes», affirme Caroline Saint-Jacques, vice-présidente aux affaires publiques de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

La Fédération affirme par ailleurs que les besoins en main-d'œuvre de niveau universitaire

ne sont pas si criants. «Si on avait un réseau à financer, ce serait d'abord celui de la formation professionnelle et technique. Les besoins, ils sont davantage là», avance Mme Saint-Jacques. La Fédération, qui réitère l'importance de l'éducation pour la société québécoise, a préféré s'impliquer pour lutter contre le décrochage scolaire, ajoute-t-elle. En février, l'organisme a lancé un mot d'ordre à ses membres, invitant les entreprises à ne pas faire travailler les élèves du secondaire plus de 16 heures par semaine.

#### CONSEIL DU PATRONAT

De son côté, le Conseil du patronat s'oppose aussi à une contribution obligatoire du privé. «C'est toute la société qui bénéficie des diplômés, pas seulement les entreprises. On pense que les entreprises contribuent déjà

beaucoup au financement de l'éducation de différentes façons», dit Norma Kozhaya, économiste en chef.

Selon le Conseil du patronat, les taxes sur la masse salariale des entreprises québécoises sont déjà 30 % plus élevées qu'en Ontario. «Je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt de la société en général d'augmenter le fardeau fiscal des entreprises, qui est déjà beaucoup plus élevé qu'ailleurs», dit-elle.

Or, lors de la publication hier de son Bulletin de prospérité économique, le Conseil du patronat a réitéré que l'éducation était une priorité. «Ça veut dire qu'il faut faire contribuer davantage les étudiants. Je suis sûre aussi qu'on peut trouver plus d'argent de la part du gouvernement en

tendant de faire des économies ailleurs», a précisé Mme Kozhaya.

Le Conseil du patronat ne croit pas qu'une hausse des droits de scolarité diminuerait l'accès

aux études universitaires, si l'aide financière accordée aux étudiants était bonifiée.

## MÉTRO : Le privé au secours des universités? – Jeudi 19 août 2010



Archives Métro

Le recteur de l'Université Laval dit qu'il hésite à piger un peu plus dans les poches des étudiants, car il veut préserver l'accessibilité aux études postsecondaires.

Les entreprises, qui profitent de la main-d'œuvre, devraient aussi faire un effort, dit le recteur de l'Université Laval, Denis Brière

L'établissement de Québec veut ouvrir le débat

Pour régler le problème de sous-financement des universités, l'Université Laval a proposé mercredi, devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation, que les entreprises investissent un pourcentage de leur masse salariale dans le réseau universitaire québécois. «Ce n'est pas une solution unique qui réglera le problème de sous-financement», a déclaré mercredi le recteur de l'établissement universitaire de Québec, Denis Brière, à Métro. Il a expliqué que les entreprises devraient aussi faire un effort, puisqu'elles profitent de la main-d'œuvre qualifiée que forment les universités.

L'Université Laval n'a pas déterminé quel pourcentage de la masse salariale des entreprises devrait être prélevé. «Ce n'est pas une proposition ferme, a précisé le recteur. On veut entamer une réflexion avec les différents partenaires.» M. Brière a indiqué qu'il hésite à piger un peu plus d'argent dans les poches des étudiants. «On est vraiment inquiet pour l'accessibilité [aux études postsecondaires], a-t-il fait savoir. Notre mission, c'est de former des gens. Si, en raison d'une augmentation des

droits de scolarité, on forme moins de monde, on se tire dans le pied en tant que société.»

Quant à l'accusation de mauvaise gestion formulée par la Fédération étudiante universitaire du Québec, l'Université Laval s'inscrit en faux contre elle. «Le problème n'est pas dans la gestion, a déclaré Denis Brière. Son envergure appelle à une solution plus globale et durable.» L'Université Laval anticipe un déficit de 40 M\$ d'ici l'année 2011-2012.

### L'idée des étudiants

Ce sont les étudiants de l'Université Laval qui ont eu l'idée de faire appel aux entreprises pour renflouer les coffres du réseau universitaire québécois. «On voulait trouver une nouvelle source de financement de notre réseau sans alourdir le fardeau des étudiants», a expliqué la présidente de la Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval, Barbara Poirier. Cette dernière a indiqué qu'une telle mesure fiscale existe entre autres au Manitoba, de même qu'en Europe.

## RADIO-CANADA / QUÉBEC : Gaspillage de fonds publics : L'Université Laval réplique à la FEUQ - Mise à jour le mercredi 18 août 2010 à 16 h 28

La direction de l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS) s'inscrivent en faux contre les propos tenus plus tôt cette semaine par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

Alors que la FEUQ affirme que les universités font de mauvais choix de gestion et gaspillent des fonds publics, l'administration et les associations étudiantes de l'Université Laval défendent, au contraire, que les universités québécoises sont bien gérées et qu'elles souffrent plutôt de sous-financement chronique.



Denis Brière, recteur de l'Université Laval

Cette réaction fait suite à l'annonce de la FEUQ, qui dévoilait lundi ses intentions de tenir les recteurs à l'œil afin de dénoncer les cas de mauvaise gestion des institutions.

En fait, la fédération étudiante profite des Audiences de la Loi 95, au cours desquelles les dirigeants des universités de la province doivent rendre compte de la gestion de leur établissement, pour lancer un site Internet sur lequel seront dévoilés certains choix, discutables selon la FEUQ.

La FEUQ note par exemple que les frais de scolarité augmentent de 6 % par année depuis trois ans, alors que la masse salariale des cadres a augmenté de 83 % de 1997 à 2004.

La fédération estime que le vrai débat est souvent contourné et espère que cette initiative forcera les responsables universitaires à revoir la gestion de leurs établissements.

L'Université Laval a d'ailleurs comparu mercredi en commission parlementaire pour rendre compte de sa gestion.

Le recteur de l'université, Denis Brière, a profité de l'occasion pour démentir les affirmations de la FEUQ et suggérer l'adoption d'une loi qui obligerait les entreprises à investir un pourcentage de leur masse salariale dans le réseau universitaire, ce qui, selon lui, permettrait de régler le problème de sous-financement des universités une fois pour toutes.

Des taxes similaires existent en France et au Manitoba.

### Les commentaires (3)

Envoyé par [jocelync](#)

18 août 2010 à 23 h 37 HAE

@ amyopacman,

Je n'ai jamais remis en question la contribution sociale des universités (brevets, nouvelles technologies...) car s'il fallait que celle-ci ne corresponde en rien au financement public qui lui est accordé, ça n'aurait aucun sens de soutenir avec un tel effort financier des universités purement théoriques.

Vous dites que le personnel des universités n'a pas à fournir d'efforts financiers p.c. que déjà sous-payés mais quand vous parlez de taxer la masse salariale des entreprises croyez-vous vous adresser à des gens qui parmi eux ne sont pas également sous-payés et dans certains cas, avec des conditions autrement plus précaires que celles des employés universitaires. Croire que l'argent coule à flot dans les entreprises, c'est pas trop réaliste. La situation financière du Cirque du soleil par exemple est loin d'être représentative de celle de l'ensemble des entreprises.

C'est tellement facile de passer des petites lois pour vider les poches des gens pour combler des besoins financiers dont la pertinence est d'ailleurs remise en question à l'intérieure même l'organisation.

Depuis au moins 10 ans, nos ministres de la santé nous prêchent qu'ils vont régler leurs problèmes financiers par la pratique de méthodes de gestion plus efficaces plutôt que de réclamer de l'argent neuf à la population. Il faudrait peut-être que l'Éducation songe à s'inspirer elle aussi un tout petit peu de ce principe.

[En accord \(2\)](#) » [En désaccord \(1\)](#) »

Envoyé par [amyopacman](#)

18 août 2010 à 21 h 59 HAE

@jocelync

le problème est qu'une bonne partie du personnel enseignant des universités sont des chargés de cours qui, eux, sont déjà sous payer. Les sous ne se trouvent pas au sein même de l'université et c'est là le problème.

La FEUQ ne fait pas totalement fausse route quand on pense au fiasco de l'ilot voyageur à Montréal qui fut un gouffre financier qui a mis son université sur le bord de la faillite (l'UQAM je crois). Cependant, frapper sans discernement ne sert la cause de personne.

Malgré tout, votre idée d'autofinancement serait une excellente solution mais pour y arriver, il faudrait conserver les brevets des inventions de nos universités et permettre aux entreprises d'utiliser les technologies sous licences plutôt que de leur "vendre" à prix dérisoire le fruit de plusieurs mois de recherches sans parler des coût reliev. C'est une culture qu'il faudrait changer mais ce n'est pas patapouf qui priverais les amis de ces recherches "sur le bras".

[En accord \(2\)](#) » - [En désaccord \(4\)](#) »

Envoyé par [jocelync](#)

18 août 2010 à 16 h 11 HAE

Ce monsieur Brière, son administration et ses étudiants se plaignent de ne pas avoir suffisamment d'argent pour combler tous leurs besoins. Certains étudiants accusent l'administration de mal gérer les budgets déjà mis à leur disposition alors que d'autres prétendent que la société n'est pas suffisamment généreuse à leur endroit.

Il semble que l'atmosphère soit bien loin d'être propice à des concepts tels que l'autofinancement en tout ou en partie.

Ce sont depuis toujours, les gens et les entreprises qui par leurs impôts, financent leurs activités et ce monsieur Brière voudrait implorer le gouvernement pour qu'il leur impose une taxe directe et spécifique afin de solutionner ses problèmes. Arracher \$1000 à une personne ou à une entreprise par taxe directe ou indirecte, ça change quoi dans un contexte économiquement

difficile et de sur-taxation généralisée et reconnue ? A-t-il au moins songé aux effets de sa proposition sur les victimes potentielles de cette nouvelle ponction fiscale ? A-t-il la plus petite idée de la façon dont se gèrent les entreprises en général ? Au lieu de s'attaquer directement aux autres, pourquoi ne commencerait-il pas	chez lui en prélevant chez son propre personnel un pourcentage de leur masse salariale, il verrait alors les problèmes que ça peut occasionner chez les autres. Si au moins il avait un seul indice pour croire que les gens et les entreprises en général sont réellement au-dessus de leurs affaires !	Si de l'intérieur même des murs de cette institution on s'en prend à la qualité de gestion, comment peut-il en être autrement pour les gens de l'extérieur pour lesquels le respect ne se borne qu'à une ordonnance gouvernementale permettant de fouiller davantage dans leurs poches? <a href="#">En accord (11) »</a> - <a href="#">En désaccord (37) »</a>
---	--	---

**LE DEVOIR : Commission de la culture et de l'éducation - L'Université Laval veut faire payer les étudiants... et le privé – Mercredi 18 août 2010**

Amélie Daoust-Boisvert L'administration et les étudiants de l'Université Laval proposent de contrer le sous-financement des universités par une plus grande participation du privé. L'établissement de Québec, qui se présente aujourd'hui devant la Commission de la culture et de l'éducation, défend sa bonne gestion et reste prudent concernant la hausse annoncée des frais de scolarité. «Tout le monde doit participer, pas juste les étudiant et le gouvernement», a expliqué hier au Devoir Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement. Selon lui, tous ceux qui «profitent» de l'expertise des diplômés doivent	payer, «dont le secteur privé». Il n'écarte pas pour autant les deniers publics et étudiants: «Je crois que des investissements tripartites, c'est le compromis le plus acceptable, où tout le monde réduit le fardeau de tout le monde.» Et les étudiants approuvent. Autant l'association de premier cycle, la CADEUL, que celle des cycles supérieurs, l'AELIES, prônent la participation du privé. «Nous voulons apporter cette solution innovante à la Rencontre» des partenaires de l'éducation, dit la présidente de la CADEUL, Barbara Poirier. L'Université Laval a réussi à boucler la dernière année sans ajouter à son déficit accumulé de 89 millions. Éric Bauce ne croit pas que rejoindre la	moyenne canadienne soit une solution miracle: «La question n'est pas d'atteindre la moyenne nationale, mais de couvrir ce que ça coûte. Si on peut en innovant faire que ça coûte moins cher qu'ailleurs à nos étudiants, faisons-le.» Tant les associations étudiantes que l'administration s'insurgent contre l'analyse de la Fédération étudiante du Québec, la FEUQ, qui estime que la mauvaise gestion des universités est en partie responsable des problèmes financiers du réseau. «Ça demande de gros efforts, mais on arrive à équilibrer nos budgets», dit M. Bauce.
--	--	---

**LE DEVOIR : Commission de la culture et de l'éducation - Les universités s'expriment, les étudiants surveillent – Mardi 17 août 2010**

Amélie Daoust-Boisvert Appelés à rendre des comptes à Québec cette semaine, les dirigeants universitaires en profitent pour entériner la poursuite des hausses de droits de scolarité annoncées lors du dernier budget. Mais l'heure des comptes se déroulera sous haute surveillance: les étudiants ont entamé hier <a href="#">une vigie des auditions</a> de la Commission de la culture et de l'éducation, qui examine la bonne gestion des 18 universités tous les trois ans. Le sous-financement d'au moins 375 millions de dollars continue de croître, fait valoir Daniel Zizian, p.-d.g. de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, la CREPUQ. Les hausses de droits de scolarité annoncées semblent donc rallier la plupart des dirigeants. Mais pour ce qui est des modalités, «ça appartient au gouvernement d'arbitrer et de décider des moyens pour corriger le problème», a-t-il précisé lors d'une entrevue avec Le Devoir.	Les séances se poursuivront jusqu'au 7 septembre. Elles précèdent la Rencontre des partenaires de l'éducation, qui se déroulera cet automne. La CREPUQ souhaite que ces rencontres aiguisent la conscience des élus et de la société «de la fragilité du système [universitaire] actuel». La rectrice de l'Université Concordia, qui brisait la glace devant la commission hier, abondait dans le même sens lors de ses échanges avec les élus. «La situation est précaire», leur a dit Judith Woodsworth, et ce, malgré la bonne performance de son établissement, qui enregistre même des surplus budgétaires. «Je suis contente que, dans le budget de mai, le gouvernement ait signifié son intention de permettre une hausse de frais de scolarité», a-t-elle ajouté. <b>Une vigie en 140 caractères</b> Les étudiants ont inauguré leur vigie en surveillant étroitement la comparution de la	rectrice de l'Université Concordia: ils ont publié plusieurs dizaines de micromessages sur le site Twitter. Ils ont d'ailleurs exprimé leur surprise devant l'ouverture de la rectrice à une hausse des droits de scolarité: «En 2008, la rectrice de Concordia se disait sympathique aux étudiants. Aujourd'hui, elle parle de tripler les frais de scolarité», a dénoncé le président de la Fédération étudiante du Québec, Louis-Philippe Savoie, faisant référence aux hausses nécessaires pour rattraper la moyenne canadienne. Les étudiants ont d'ailleurs érigé un mirador à l'Assemblée nationale hier pour symboliser leur quet. «Nous voulons nous assurer que [la commission] sert à la reddition de comptes, et non de porte-voix aux revendications des recteurs», explique M. Savoie.
---	--	---

**LE SOLEIL : La FEUQ garde les recteurs du Québec à l'œil – Mardi 17 août 2010**

Alors que les auditions des dirigeants des universités débutaient, hier à Québec, un regroupement d'étudiants érigait un mirador devant l'Assemblée nationale. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) veut ainsi indiquer aux recteurs qu'elle les aura à	l'œil durant cet exercice de reddition de comptes, qui s'étirera jusqu'au 7 septembre. Au moins une fois tous les trois ans, la Commission de la culture et de l'éducation entend les dirigeants des 18 établissements universitaires du Québec sur la bonne gestion de leurs	institutions. Le président de la FEUQ, Louis-Philippe Savoie, craint que cet exercice soit «détourné» par les recteurs pour en faire une tribune pour la hausse des frais de scolarité.
---	---	---

**CADEUL- AELIES ADMINISTRATION UNIVERSITÉ LAVAL : La FEUQ rate la cible : La communauté de l'Université Laval fait le point – Mardi 17 août 2010**

Posté par Justine dans <a href="#">Frais de scolarité</a> Québec, le 17 août 2010 - L'administration de l'Université Laval, la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS) dénoncent et corrigent les propos émis par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) sur la gestion des universités. Ces trois organisations affirment que leur établissement est bien géré et que le véritable problème du réseau universitaire québécois réside dans son sous-financement chronique. Aux prises avec l'écart récurrent entre l'indexation des subventions gouvernementales et l'augmentation des coûts de système ainsi qu'avec, dans certains cas, les impacts de la	crise économique sur les régimes de retraite de leurs employés, les universités québécoises doivent depuis plusieurs années rationaliser leurs opérations tout en maintenant les plus hauts standards en matière de formation et de recherche. Le dernier exercice budgétaire de l'Université Laval témoigne des efforts de la communauté universitaire pour arriver à l'équilibre budgétaire. « Avec l'arrivée du projet de loi 100, les administrations universitaires sont plus que jamais contraintes d'évoluer dans un cadre restrictif pour accomplir leur mission fondamentale », déclare le recteur de l'Université Laval, Denis Brière. Pour pallier le problème du sous-financement, les étudiantes, les étudiants et l'administration de l'Université Laval proposent l'instauration d'une mesure qui permettrait de bonifier l'effort	des entreprises au financement du réseau d'éducation postsecondaire, une solution innovatrice qui ne nuirait pas à l'accessibilité aux études. « Les entreprises québécoises bénéficient d'une main-d'œuvre qualifiée qui leur permet d'accroître leur productivité. Elles ont tout à gagner à investir plus pour faire de l'éducation une priorité au Québec », mentionnent la présidente de la CADEUL, Barbara Poirier, et le président de l'AÉLIÉS, Sylvain Mercier. Les trois organisations tiendront un point de presse conjoint pour répondre aux questions des journalistes le mercredi 18 août à compter de 12 h, à l'Assemblée nationale. [sortie commune de la CADEUL, l'AÉLIÉS et l'administration de l'Université Laval]
--	--	--



## MÉTRO : Universités: les audiences débutent à l'Assemblée nationale – Lundi 16 août 2010 15:30

QUÉBEC - Alors que les auditions des dirigeants des universités débutaient, lundi, à Québec, un regroupement d'étudiants érigeait un mirador devant l'Assemblée nationale.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) veut ainsi indiquer aux recteurs qu'elle les aura à l'oeil durant cet exercice de reddition de comptes, qui s'étirera jusqu'au 7 septembre. Au moins une fois tous les trois ans, la Commission de la culture et de l'éducation entend les dirigeants des 18 établissements

universitaires du Québec sur la bonne gestion de leurs institutions.

Or, le président de la FEUQ, Louis-Philippe Savoie, craint que cet exercice soit «détourné» par les recteurs pour en faire une tribune pour la hausse des frais de scolarité.

Selon M. Savoie, l'exercice doit respecter sa mission et permettre tant aux citoyens qu'aux étudiants de savoir comment leur argent est dépensé au sein des universités québécoises.

La FEUQ mettra d'ailleurs à jour quotidiennement un site [Internet \(www.vigieeducation.org\)](http://www.vigieeducation.org) sur l'évolution des travaux de la Commission.

D'autres associations étudiantes, dont la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), ont indiqué que cette commission n'était pas l'endroit désigné pour aborder la question du sous-financement des universités.

## DIVERS

## LE DEVOIR : Dossier : École publique – Samedi 02 et dimanche 03 octobre 2010

### Une école pour tous! Il y a de l'enthousiasme dans les classes



Photo : Agence France-Presse

Normand Thériault

Ils sont 103 700. Ils sont ces enseignants qui, semaine après semaine, franchissent l'une ou l'autre des portes des écoles publiques préscolaires, primaires ou secondaires de la province. Et, à les entendre raconter leur expérience, il y aurait plaisir et satisfaction à faire une telle chose. Bienvenue dans ce monde scolaire où enseigner est certes un métier, mais un métier qui peut se faire avec passion et enthousiasme.

Sur la planète, le 5 octobre est célébré comme la Journée mondiale des enseignantes et enseignants. Au Québec, cette journée déborde et, à l'initiative de la Fédération autonome de l'enseignement, elle est devenue Semaine pour l'école publique. Et alors, au lieu des habituelles récriminations, des classements qui mesurent les «performances», il est permis d'entendre un autre discours qui raconte comment il se fait que, contrairement à ce que plus d'un voudrait laisser croire, ce n'est pas la seule nécessité qui explique que plus de 100 000 Québécoises et Québécois ont fait leur le métier d'enseignant.

Et que plus d'un et d'une l'exerce avec enthousiasme.

#### Enseigner!

«Quand je pense aux enseignants qui travaillent dans des milieux où la clientèle est difficile, le mot qui me vient à l'esprit, c'est "missionnaire". Ce sont des gens convaincus qu'il y a de quoi à faire et ils travaillent d'arrache-pied pour changer le monde. Ce sont des gens extrêmement dévoués, et heureusement qu'ils sont là parce que, grâce à eux, il y a des individus qu'on réussit à rescaper!» Et si Alain Sirois, du Service correctionnel du Canada, décrit les enseignants qu'il côtoie dans le milieu carcéral, on verra qu'ailleurs, du pré-scolaire au secondaire, d'autres passionnés s'y retrouvent.

«Après plus de 30 ans de carrière, je suis toujours une passionnée et j'ai encore plein d'idées»: Céline Durand oeuvre au préscolaire à l'école La Perdriolle, à l'Île-Perrot.

«L'école a un pouvoir incroyable»: Michel Pirro est enseignant en soutien linguistique à l'école primaire Barclay, à Montréal.

«Il ne faut pas que les jeunes voient l'école juste comme un milieu plate, mais aussi comme un endroit où ils peuvent s'épanouir»: Daniel Chartrand, un enseignant d'univers social en première et deuxième secondaires, fait depuis 20 ans de l'école un milieu de vie à Honoré-Mercier, sise dans la zone sud-ouest de la métropole.

«Mais j'ai aussi de belles histoires: ça date de l'époque où je faisais de l'aide aux devoirs. J'ai suivi une jeune fille dont la famille arrivait du Bangladesh. Elle partait de très loin... et aujourd'hui elle fait son droit!»: Nicolas Martin va depuis six ans de classe d'accueil en classe d'accueil et a obtenu un poste en août dernier à l'école Jean-Grou, à Saint-Laurent.

#### Pour tous

De l'école publique, ces enseignants font l'éloge. Si on leur dit que le travail y est dur, à cela ils opposent qu'il n'est pas routinier et que constamment l'invention et l'engagement y sont nécessaires. Et, de plus, cette école est celle que le Québec s'est donnée: Le Devoir ne rappelait-il pas la semaine dernière que si l'obligation d'étudier jusqu'à l'âge de 16 ans ne recouvre pas encore 70 ans de l'histoire québécoise, c'est aussi en fait tout récemment que l'actuel réseau s'est mis en place. Et on voit toujours comme un grand moment ce jour où le Québec s'est donné

un ministère de l'Éducation, un des fleurons d'une révolution voulue tranquille.

S'il y eut alors défaut dans la cuirasse, c'est que, pour parvenir à une telle création, il a fallu concéder aux pouvoirs du temps, le religieux surtout, le maintien de certains privilèges: ce qui explique que pensionnats et collèges classiques sont, en nombre, à plus d'un établissement, demeurés des collèges privés. Et dans cette brèche ouverte se sont glissées d'autres écoles, passerelles, linguistiques, religieuses ou luxueuses. Au final, le Québec s'est ainsi retrouvé avec un double réseau dont la partie privée regroupe plus de 100 000 élèves, où les parents doivent accepter de déboursier, en plus de leurs divers impôts et taxes, un écot supplémentaire pour permettre à leur progéniture d'obtenir ce qui serait un «plus».

#### Contre le statu quo

Et les centrales d'enseignement, comme diverses fédérations et autres organismes sociaux, de s'opposer à un tel état de fait. Si la mesure n'appauvrit pas nécessairement le réseau scolaire, elle le mine toutefois sur le plan intellectuel mais aussi en prestige: une école internationale se proclame ainsi la meilleure du Québec et elle, qui peut choisir ses étudiants, n'a pas à intégrer tout enfant indépendamment de ses capacités scolaires.

Et qui contestera un jour une éventuelle mise en place d'un réseau unique sait qu'il n'aura qu'à plaider sa cause devant la Cour suprême pour voir, en ces jours où le néolibéralisme s'affiche triomphant, sa demande reconnue, avec en prime qu'une fois de plus le Québec sera identifié comme une province où les droits des «autres» seraient bafoués. Du bill 63 à la loi 103, il est parfois difficile d'être dans les faits une société distincte.

Qu'à cela ne tienne, on veut toujours que l'école publique soit l'école de tous! Et, pour y parvenir, les avis divergent parmi les partenaires où, plutôt que la confrontation directe, certains aimeraient voir toute action qui tiendrait de l'insertion volontaire à l'école publique.

Mais, indépendamment de la formule retenue, il ne faut pas oublier que l'école, ce sont d'abord ceux qui la fréquentent, ceux qui y inscrivent leur progéniture et aussi ceux et celles qui préparent à la vie la génération de demain.

**Une voix forte s'élève pour l'école publique - Les parents devraient être fiers de leur école : « Je suis la voix des enfants qui la fréquentent », explique Claire Pimparé**





Photo : Source Seo

*Claire Pimparé, outre son travail de comédienne, a toujours été engagée dans le milieu de l'éducation et auprès des enfants.*

Pierre Vallée

Claire Pimparé n'a pas hésité à reprendre cette année son rôle de porte-parole lors de la deuxième édition de la Semaine pour l'école publique. C'est qu'elle y croit, à l'école publique, et son enthousiasme contagieux en est la preuve.

«Nous avons la chance au Québec d'avoir une école publique où instruire les enfants est un droit et non un privilège, affirme Claire Pimparé. L'école publique appartient à tout le monde et nous devons tous en être fiers. Il ne faut surtout pas tenir pour acquise une chose aussi importante que l'école publique. Il faut prendre conscience au Québec de la chance que nous avons d'avoir une chose aussi extraordinaire que l'école publique.»

Car, selon elle, l'école publique joue un rôle essentiel. «L'école publique accueille tous les enfants. Nous avons au Québec des enfants qui proviennent de cultures différentes, dont certains n'ont pas le français pour langue

**Fédération autonome de l'enseignement - « L'école publique joue un important rôle de cohésion sociale » : La FAE souhaite faire valoir les réalisations de l'école publique et sa contribution à la société**



Photo : Source FAE

*Pierre Saint-Germain, président de la Fédération autonome de l'enseignement*

maternelle, des enfants qui ont vécu des situations difficiles, qui ont connu des familles d'accueil, parfois même plusieurs, des enfants qui ont des troubles d'apprentissage, des enfants qui proviennent d'un milieu moins favorisé. Qui, à part l'école publique, peut les accueillir et leur donner une chance de s'instruire? Où iraient-ils sans l'école publique? Qui, sinon l'école publique, peut leur donner la stabilité, donc le soutien nécessaire à leur valorisation, et ainsi leur permettre de se réaliser?»

**L'engagement des parents**

Et, comme l'école publique appartient à tous, elle est convaincue que tous doivent s'en occuper. «Une maison, on la nettoie, on la répare, on la rénove. Pourquoi? C'est qu'elle nous abrite et qu'on l'aime. Il faut développer la même attitude envers l'école publique.»

L'engagement des parents, à ses yeux, est donc capital. «Si les parents ne montrent pas d'intérêt envers l'école de leurs enfants, pourquoi les enfants en auraient-ils davantage? Un parent qui s'engage, qui connaît le nom des enseignants, et même celui du concierge, est un parent qui est fier de l'école de ses enfants. Et cette fierté déteint sur les jeunes. Et les parents doivent être à l'écoute de leur enfant lorsque celui-ci parle de son école et de ce qu'il y fait. Il y a un plaisir pour un parent de permettre à son enfant d'être fier de son école.»

Sans compter que cet engagement parental peut aboutir à de belles réalisations. «Imaginez ce que 120 parents d'une école peuvent faire s'ils se décident de travailler ensemble sur un projet, comme l'amélioration de la cour d'école, par exemple. Certains parents s'engagent aussi de façon individuelle, comme ce parent photographe que j'ai rencontré et qui avait monté une chambre noire dans l'école de ses enfants. On ne peut pas imaginer le nombre de ressources non utilisées qu'on pourrait apporter à l'école si l'engagement des parents, et même des grands-parents, était plus grand. Quelle école publique dynamique nous aurions dans notre collectivité si on s'engageait tous!»

**Regarder le bon côté des choses**

Mais, pour que la situation change, il faut aussi changer le regard qu'on porte trop souvent sur l'école publique. «On a la fâcheuse habitude de rester accroché sur les échecs, mais jamais sur les succès. On cherche la petite bibitte, ce qui

fait qu'on ne voit pas ce qui fonctionne. Et, pourtant, il y a de belles réussites. La Semaine pour l'école publique est une belle occasion de le rappeler. Si l'on se donnait la peine d'y regarder de plus près, on verrait que l'école publique québécoise est d'une qualité exceptionnelle. Évidemment, tout n'est pas parfait. Mais, si l'on compare d'un côté les échecs et de l'autre les succès, la balance penche nettement en faveur des succès. Il faut prendre connaissance et conscience de l'évolution que font nos enfants qui fréquentent l'école publique. On a tendance à l'oublier et à le tenir pour acquis, mais c'est l'école publique qui est en grande partie responsable de cette évolution.»

**Un rôle de porte-parole**

Ce n'est pas par hasard qu'on a approché Claire Pimparé pour devenir porte-parole de la Semaine pour l'école publique. Bien sûr, on connaît tous Mme Pimparé pour son rôle de Passe-Carreau dans la série éducative Passe-Partout. Mais peu de gens savent que Claire Pimparé, outre son travail de comédienne, a toujours été engagée dans le milieu de l'éducation et auprès des enfants. Elle a siégé pendant cinq ans au Conseil supérieur de l'éducation en tant que représentante du domaine artistique et culturel. Et, pendant des années, son engagement auprès des enfants fut personnel. «Pendant sept ans, j'ai reçu de juin à septembre une trentaine d'enfants issus d'un milieu défavorisé à ma ferme dans les Cantons-de-l'Est.»

Ce contact direct avec des enfants, dont les souffrances sont parfois grandes, lui a fait prendre parti pour l'école publique qui les accueille. Un parti pris plein de générosité, comme l'explique Gaston Audet, président du Syndicat des enseignants de l'Outaouais, qui l'a reçue l'an dernier lors de la Semaine pour l'école publique. «Elle devait visiter une classe, elle en a visité plusieurs. Elle a même pris la peine de leur chanter quelques chansons dans la cour d'école pendant la récréation.»

Et c'est avec la même générosité qu'elle conçoit son rôle de porte-parole. «L'école publique ne peut pas parler, alors je lui prête ma voix. Mais les enfants aussi ont besoin d'une voix, alors je leur prête aussi la mienne. Je suis la voix de l'école publique, mais aussi la voix des enfants qui la fréquentent.»

ressortit avec un diplôme, avec une formation de grande qualité. C'est une formation qui n'a rien à envier, quant à moi, à celle qui se donne dans le secteur privé.»

Le président de la FAE souligne que l'école publique offre également de la formation professionnelle. Il mentionne que, dans les prochaines années, de 600 000 à 700 000 emplois seront disponibles et qu'il faudra les combler. Il indique que beaucoup de ces emplois requièrent une formation professionnelle ou technique que l'école publique peut offrir. «Ça va servir les individus qui vont avoir accès à une formation de qualité leur permettant d'occuper un emploi, mais également les entreprises. Donc, c'est un moteur important. C'est une contribution au développement économique du Québec, à son développement social.»

M. Saint-Germain ajoute que le secteur de l'éducation des adultes de l'école publique permet à des personnes qui avaient quitté l'école avant d'obtenir un diplôme de reprendre leurs études. Il souligne également que l'école publique propose des services de francisation et d'alphabetisation aux nouveaux arrivants.

## En mal de reconnaissance

Selon le président de la FAE, l'école publique est souvent «en mal de reconnaissance». La Semaine pour l'école publique vise à promouvoir son rôle et ses réalisations. Différents organismes appuient cette initiative de la Fédération autonome de l'enseignement. M. Saint-Germain mentionne que la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, la Fédération des comités de parents du Québec, la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement et plusieurs commissions scolaires sont ainsi des partenaires de la FAE dans le cadre de cette semaine. Plusieurs parents préfèrent envoyer leurs enfants au secteur privé plutôt qu'à l'école publique. En 2007-2008, quelque 18 % des élèves du secondaire fréquentaient l'école privée au Québec (au secteur des jeunes, à l'exclusion du secteur des adultes). Cette proportion était d'environ 30 % à Montréal. Le président de la FAE estime qu'il y a une question d'image. «Dans les médias, souvent, ce qui ressort, ce sont les problèmes à l'école publique», affirme-t-il. M. Saint-Germain poursuit en disant que, si une situation de violence ou un problème plus ou moins grave se produit, cela fera la manchette. «Ce que ça envoie comme message, c'est que ça va mal à l'école publique et que des fois l'encadrement est déficient ou que les services aux élèves, en matière de qualité d'éducation, ne sont pas à la hauteur. Or ça ne peut pas faire autrement que d'influencer des parents à un moment donné dans leurs choix.»

## Classes d'accueil - « J'apprends beaucoup de mes élèves » : En 10 mois : français, mise à niveau, culture et intégration !



Photo : Archives Le Devoir  
Nicolas Martin enseigne dans les classes d'accueil, à l'école primaire Jean-Grou, à Saint-Laurent.

Hélène Roulot-Ganzmann

Que faire des enfants d'immigrants et de réfugiés qui débarquent au Québec sans connaître un mot de français et parfois sans avoir jamais mis le pied dans une école? Certaines commissions scolaires mettent en place un dispositif de classes d'accueil. L'objectif? Francisation, lecture, conversation orale, écriture et remise à niveau en mathématiques, dans le but de se joindre à une

Le président de la FAE fait référence également à la publication de palmarès d'écoles. «Ce que ça envoie comme message, c'est que les écoles privées réussissent mieux que le secteur public. Mais cette réussite-là, elle n'est pas liée nécessairement à la qualité de l'éducation ou du personnel qui y travaille», dit-il. M. Saint-Germain souligne que les enseignants ont reçu la même formation, qu'ils travaillent dans le secteur public ou dans le secteur privé. «La grande différence, c'est la sélection des élèves [par le secteur privé]. Donc on veut briser le mythe selon lequel l'école privée est meilleure en elle-même que l'école publique.»

M. Saint-Germain fait valoir par ailleurs que l'école publique donne l'occasion de côtoyer des jeunes issus de toutes les couches de la société. «Alors, si les parents, ce qu'ils veulent inculquer également au-delà de l'enseignement ou d'une qualité d'éducation, c'est cette capacité à vivre avec les autres, malgré leurs différences, malgré leurs difficultés, je pense que l'école publique répond à cette volonté-là de façon importante», dit-il. Le président de la FAE réitère que l'enseignement offert par le secteur public est de bonne qualité. Il mentionne aussi que des écoles publiques offrent des projets intéressants et attrayants pour les élèves.

### Souhaits

La Fédération autonome de l'enseignement souhaite que le gouvernement du Québec cesse progressivement de subventionner les écoles privées. Elle estime que le réseau privé mène une «concurrence déloyale» aux écoles

publiques. M. Saint-Germain évoque la sélection des élèves effectuée par le secteur privé. «Le réseau public se retrouve avec de plus en plus d'élèves en difficulté, donc de plus en plus d'élèves à problèmes dans ses classes, et le réseau privé se retrouve, lui, avec les meilleurs élèves.»

La FAE fait valoir que, si le réseau privé n'était plus subventionné, une partie des élèves qui le fréquentent reviendraient dans le secteur public. M. Saint-Germain mentionne que les écoles privées vont chercher, pour la plupart, des élèves qui ont moins de problèmes et qui performant mieux. Il affirme que, en revenant au secteur public, ces élèves auraient un effet positif dans leur classe, «un effet locomotive». Il ajoute que les écoles publiques obtiendraient plus de financement et que cela pourrait les aider à offrir plus de services.

Indépendamment du financement accordé aux écoles privées, la FAE souhaiterait aussi que le gouvernement investisse davantage dans le réseau public. M. Saint-Germain mentionne que les écoles publiques manquent par exemple de ressources pour accompagner et aider les élèves qui ont des problèmes de comportement ou qui ont d'autres difficultés. «Ces ressources-là sont cruellement manquantes. Et c'est pour ça aussi qu'on revendique depuis des années un accroissement du financement de l'école publique, pour être capable d'offrir de meilleurs services aux élèves qui rencontrent des difficultés de tous ordres.»

«Ce type de classe ouvre et ferme ses portes au gré des besoins, explique cet enseignant pas comme les autres. On y accueille des enfants qui viennent de pays non francophones pour la plupart, leurs parents sont généralement en situation très précaire, certains n'ont jamais fréquenté un banc d'école, n'ont jamais vu un livre, ne savent pas même écrire leur langue et parlent un dialecte de leur région. Ces élèves peuvent arriver à n'importe quel moment au cours de l'année, et, en fonction de leur quartier d'installation, je suis affecté dans telle ou telle école à l'intérieur de la commission Marguerite-Bourgeoys.»

### Dix pays, dix langues

Cette année, l'école primaire Jean-Grou a ouvert cinq classes d'accueil et Nicolas Martin s'occupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans. Dix-neuf élèves, le maximum dans ce type de cours, provenant d'une dizaine de pays et parlant autant de langues.

«Les deux premiers mois, c'est assez compliqué, parce qu'on ne peut pas communiquer par la

parole ni avec les enfants, ni avec leurs parents, explique-t-il. Je ne sais pas ce qu'ils aiment, ce qu'ils mangent, comment fonctionnait l'école dans leur pays, s'ils y allaient... Mais, à partir du mois de novembre, petit à petit, on commence à avoir de vraies discussions. Certains plus que d'autres parviennent même à raconter leur vécu, à parler de leurs traumatismes. Beaucoup arrivent d'une zone de conflit ou d'une dictature. Au gré de l'actualité, les pays d'origine évoluent: il y a de plus en plus de Chinois, et traditionnellement le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est, les Philippines, le Sri Lanka, le Bangladesh, l'Inde, l'Asie centrale depuis la fin des années 90 et maintenant l'Afrique. J'ai eu des élèves qui avaient été enfants-soldats en République démocratique du Congo. En parlant avec eux, on comprend mieux leur rapport à la violence.»

Car l'autre objectif de ces classes est d'intégrer ces enfants à la culture québécoise. La vie scolaire, la vie en société, la compréhension des codes, etc. Beaucoup viennent d'un pays dans lequel l'enseignement est plus autoritaire et où les réprimandes physiques sont la règle. Il faut gagner leur confiance, leur expliquer qu'ici les enseignants ne frappent pas, que la violence n'est pas acceptable de la part d'un adulte contre un enfant, mais aussi entre les élèves eux-mêmes.

«C'est plus facile avec certains qu'avec d'autres, admet Nicolas Martin. Il n'y a pas de méthode miracle, il faut faire preuve de créativité. La commission scolaire nous donne des outils, il existe du matériel pédagogique, mais le programme est plus ouvert que dans les classes régulières. Et, pour ma part, je préfère créer mes propres outils et m'adapter chaque année à ma classe. C'est très difficile de planifier, poursuit-il. Je ne sais pas à l'avance quel type d'élèves je vais avoir. Des francophones sous-scolarisés ou des non-francophones ayant un bon niveau scolaire dans leur langue? La démarche n'est pas la même du tout.»

## « Être utile »

Nicolas Martin est devenu enseignant en classe d'accueil avec un baccalauréat en français langue seconde, après avoir offert, pendant plusieurs années, de l'aide aux devoirs dans une communauté immigrante.

«Je ne me voyais pas ailleurs, raconte-t-il. Je voulais travailler dans un environnement interethnique, avec les milieux défavorisés, être utile à la société. C'est une des missions sociales de l'école publique et gratuite: sortir ces enfants de la précarité, et par là même leurs parents. Ce n'est pas tous les jours facile et je ne nie pas qu'il y a parfois des cas très lourds. Mais j'ai

## De la FQDE à la CSQ - Le gouvernement



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir  
*L'école publique n'a pas les moyens de ses ambitions.*

Pierre Vallée

La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) représente 85 % des directeurs et adjoints œuvrant dans le secteur de l'école publique. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) compte parmi ses membres 100 000 enseignants et autres travailleurs de l'éducation. Voilà deux organisations résolument favorables à l'école publique.

«Il faut croire en l'école publique parce qu'il s'agit d'une richesse collective, soutient d'entrée de jeu Chantal Longpré, présidente de la FQDE. Il faut comprendre que c'est l'école publique qui instruit les enfants du Québec et qui permet de construire une nouvelle société. L'école publique appartient à tous et elle est accessible à tous. Sa première grande orientation est d'accueillir tous les écoliers. C'est donc une richesse à cultiver. La communauté doit le reconnaître et on doit trouver collectivement les moyens de la valoriser.»

Selon Chantal Longpré, l'une des forces de l'école publique réside dans sa diversité. «Intellectuelle comme culturelle. L'école publique, c'est l'école de tous les genres. Au fond, chaque classe est une microsociété du Québec.» Elle déplore toutefois «la disparité entre les ambitions et les moyens. On demande à l'école publique de faire réussir les élèves dans la diversité, mais elle doit composer avec des moyens, monétaires ou en ressources humaines, nettement insuffisants. Imaginez ce qu'on

## L'éducation aux adultes... de 16 à 98 ans ! - À chacun selon ses besoins : Chaque élève est jumelé à un enseignant tout au long de son cheminement

Claude Lafleur

On l'ignore généralement, mais la plupart des commissions scolaires offrent des formations adaptées aux adultes. C'est même un secteur de l'éducation qui est névralgique puisqu'il joue un rôle d'intégrateur à la société pour les néo-Québécois et pour des Québécois de tous âges, relate Camille Cordeau, enseignante de français au Centre d'éducation des adultes (CÉA) Clément, situé depuis 35 ans dans l'arrondissement LaSalle.

«Nos élèves sont considérés comme des adultes à partir de l'âge de 16 ans, dit-elle. On a même

aussi de belles histoires: ça date de l'époque où je faisais de l'aide aux devoirs. J'ai suivi une jeune fille dont la famille arrivait du Bangladesh. Elle partait de très loin... et aujourd'hui elle fait son droit!»

Si tous ne s'en sortent pas aussi bien, la plupart des élèves en classe d'accueil s'intégreront au système régulier au bout de dix mois. Certains auront besoin d'une deuxième année scolaire pour se remettre à niveau, d'autres, de quelques mois seulement. Certains auront besoin d'un soutien scolaire, de services en orthopédagogie, voire d'une classe spéciale, d'autres seront en tête de classe. La règle est de les intégrer dans

pourrait réaliser si on donnait à l'école publique les moyens de ses ambitions.»

### L'autonomie et l'ouverture à la collectivité

Chantal Longpré croit qu'on devrait accorder plus d'autonomie aux écoles publiques. «Chaque école doit être autonome, car toutes les écoles ne peuvent pas être identiques. L'école doit prendre ses décisions selon les élèves qui la fréquentent et en fonction de la collectivité dans laquelle elle se trouve.» Cette autonomie s'étend aussi aux enseignants. «Chaque enseignant doit choisir ce qu'il y a de mieux pour ses élèves et ce qui leur permettra de réussir. Comme le but est de faire réussir le plus grand nombre d'élèves, je crois que c'est l'école qui est la mieux placée pour faire ces choix.»

Elle avance aussi que l'école doit s'ouvrir et s'inscrire davantage dans la collectivité où elle oeuvre. «Il faut que l'école fasse des liens avec sa collectivité, qu'elle s'ouvre même aux gens d'affaires, qu'elle fasse en sorte que tous soient partie prenante. Par exemple, au sujet de la conciliation travail-études, il est important d'avoir le concours de la communauté d'affaires afin que les employeurs limitent les heures de travail de leurs employés aux études. Il est aussi possible de tisser des liens avec les municipalités ou les organisations afin de mieux utiliser et de mettre à profit certaines infrastructures, de loisirs ou de sports par exemple.»

### L'égalité des chances

Définissant la centrale et lui-même comme de «farouches promoteurs de l'école publique», Réjean Parent, président de la CSQ, croit que la pierre d'assise de l'école publique doit être l'égalité des chances. «L'école publique a le mandat d'éduquer tous les enfants, donc les enfants de toutes les catégories. C'est ça, l'égalité des chances. On dit à tort que l'égalité des chances, c'est niveler par le bas, mais en réalité il s'agit plutôt de tirer le bas vers le haut. Au Québec, le taux de diplomation stagne, tandis que dans certains pays, comme la Finlande dont nous devrions nous inspirer, le taux de diplomation avoisine les 95 %. Ce n'est pas l'éducation d'élite qui va nous permettre d'augmenter le taux de diplomation au Québec.»

la classe régulière qui correspond à leur âge, mais il vaut parfois mieux leur accorder un retard d'un an pour ne pas qu'ils perdent pied. Le dispositif n'est pas rigide et s'adapte au cas par cas.

«Je n'ai pas de pression, estime Nicolas Martin. J'ai le temps, je ne suis pas obligé de réussir en dix mois. Je n'ai pas de cadre précis à respecter et c'est ça que j'apprécie. J'aime de plus en plus mon travail. Il est très enrichissant, j'apprends beaucoup de mes élèves et je ne me verrais vraiment pas enseigner au régulier.»

## une microsociété du Québec »

C'est la raison pour laquelle il est opposé à ce qu'il appelle «le double écrémage. Il y a d'abord le premier écrémage qui est fait par l'école privée et enfin un second qui se fait au sein de l'école publique. Je ne suis pas contre les programmes spéciaux, mais il ne faut pas que ces derniers vident les classes de leurs meilleurs éléments. C'est la présence de ces derniers qui permet de relever la moyenne générale et de tirer vers le haut les plus faibles.»

D'ailleurs, la composition des classes lui apparaît aujourd'hui comme la question de l'heure. «Il faut retrouver un équilibre dans la composition des classes. Si les classes sont déséquilibrées, s'il y a trop d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement dans une classe, la tâche de l'enseignant devient surhumaine. De plus, si le nombre d'élèves en difficulté est trop élevé, cela vient ralentir les élèves plus forts. Dans le contexte actuel, c'est ce qui se passe trop souvent et il faudra corriger la situation.»

### Engagement du gouvernement

Selon Réjean Parent, l'école publique est un choix d'État et par conséquent «le gouvernement doit affirmer clairement son attachement à l'école publique et en faire la promotion. Si l'État doute de son école, il y a un problème. Lorsqu'un ministre choisit de faire éduquer ses enfants à l'école privée, c'est comme une personne qui travaille chez Provigo mais qui fait son marché chez IGA. Ça envoie un mauvais message.»

C'est pourquoi il croit que le gouvernement doit faire son nid. «Le gouvernement doit mettre un terme à l'ambiguïté qu'il crée en soutenant financièrement deux réseaux scolaires. Il doit mettre un terme à l'érosion des meilleurs élèves de l'école publique vers l'école privée. Il doit dans un premier temps réduire son soutien financier aux écoles privées et ensuite les intégrer dans le réseau public. Et, une fois cela fait, s'il reste des écoles privées au Québec, elles seront véritablement privées, comme c'est le cas en Ontario. Le gouvernement doit mettre fin à cette éducation à deux vitesses et faire le choix de l'école publique.»

### À votre mesure

Cette formation spécialisée, offerte par les commissions scolaires à travers le Québec, s'adresse à une vaste gamme d'adultes. Il y a bien sûr les jeunes (de 16 à 20 ans environ) qui n'ont pas complété leur secondaire et qui espèrent qu'une formation taillée à leur mesure leur permettra d'achever leurs études. Il y a aussi l'alphabétisation qui s'adresse à tous les adultes (de 16 à 96 ans). Il y a en outre les nouveaux arrivants — souvent très scolarisés — qui viennent apprendre ou parfaire le français.

Et il y a des formations conçues pour des adultes souffrant d'incapacités intellectuelles.

«En arrivant ici, raconte Mme Cordeau, vous rencontrez une conseillère en orientation ou une conseillère en formation scolaire et professionnelle. Nous réalisons un bilan de vos acquis, de vos expériences, etc., afin de déterminer un but professionnel à atteindre. À partir de là, on vous fait passer des tests de classement sur les matières principales (français, mathématiques et anglais). On établit ainsi votre profil de formation, qui tient compte de vos compétences au moment où vous arrivez chez nous et en fonction de votre but professionnel.»

Comme elle le dit si bien, si votre but est d'aller étudier au cégep, par exemple en soins infirmiers, vous n'aurez pas le même parcours à suivre que si vous recherchez plutôt un diplôme d'études professionnelles en charpenterie-menuiserie.

De surcroît, chaque élève est jumelé à un enseignant qui le suivra tout au long de son cheminement.

C'est ainsi que, cet automne, Mme Cordeau chaperonne 27 élèves. «Lors de rencontres individuelles, on évalue s'il y a du retard dans les apprentissages, s'il faut faire certains ajustements, etc.»

#### **Intégration à la société**

Dans un CÉA, on enseigne toutes les matières de base qu'on retrouve normalement à l'école primaire et secondaire, bien que les programmes soient conçus à l'intention des

adultes. On offre en fait quatre grands types de formation.

Il y a tout d'abord le secteur de la francisation des adultes, un secteur très important, particulièrement pour les CÉA de Montréal. Certains centres se consacrent d'ailleurs uniquement à la francisation des adultes, souligne Mme Cordeau. «Dans le centre où j'enseigne, par exemple, il y a plus de 30 classes de francisation des adultes. Il s'agit souvent de néo-Québécois qui viennent apprendre le français.»

On offre par ailleurs une formation aux adultes qui n'ont pas les capacités intellectuelles de se scolariser, poursuit Mme Cordeau. Afin de les intégrer pleinement à la société, ce programme vise à les familiariser avec le milieu du travail, à leur montrer comment faire un C.V. et à se chercher de l'emploi, etc.

Il y a en outre un programme destiné aux adultes qui ont des difficultés intellectuelles légères ou moyennes. Il s'agit d'adultes peu ou pas scolarisés à qui on apprend à vivre en groupe, à exécuter des tâches à leur portée, à acquérir les rudiments de base pour vivre en société.

#### **Alphabétisation et francisation**

Les centres d'éducation des adultes se préoccupent aussi particulièrement de l'alphabétisation. Les formations qu'ils offrent visent alors deux types d'adultes. D'une part, il y a les néo-Québécois qui connaissent assez bien le français mais qui savent peu ou pas le lire ou l'écrire. Il y a en outre les Québécois qui ont

quitté l'école de façon précoce. «Cette formation ne comprend pas que l'étude du français, précise Mme Cordeau, mais également des mathématiques de base ainsi que des notions pratiques, comme par exemple comment lire la carte du métro ou déchiffrer ses factures.»

Enfin, les centres offrent la formation scolaire générale, du présecondaire jusqu'à la quatrième secondaire. «Disons que l'alphabétisation correspond à peu près aux quatre premières années du primaire, indique l'enseignante, alors que le présecondaire équivaut aux deux dernières années du primaire.»

Étonnamment, les CÉA accueillent souvent des adultes très scolarisés. Il s'agit notamment de néo-Québécois qui suivent des classes de francisation. «J'ai par exemple, en ce moment dans ma classe, des enseignants qui proviennent de Cuba et à qui le ministère de l'Éducation a reconnu des équivalences, mais qui doivent réussir des tests de français pour obtenir leur brevet d'enseignement. Ils viennent donc chez nous chercher les connaissances requises pour réussir les mêmes tests de français que tous les enseignants du Québec.»

Camille Cordeau raconte même qu'elle s'est déjà retrouvée dans une classe où elle était l'une des moins scolarisées. «Il y avait un pédiatre mexicain, deux ingénieurs du Nicaragua, d'autres spécialistes de l'Ukraine... C'est pourquoi je considère qu'enseigner ici c'est vraiment une expérience enrichissante!»

### **Enseigner au secondaire - L'école est devenue proactive : Décrochage et violence ne sont plus la norme**



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir  
*Pour motiver davantage les élèves, les écoles publiques tentent d'offrir de plus en plus d'options et d'activités, dont des cours de musique.*

Martine Letarte

On accuse souvent l'école publique, particulièrement au secondaire, de tous les maux: violence, manque de rigueur et de projets stimulants pour les jeunes, alouette! Sans nier qu'il y ait toujours d'importants défis à relever, des enseignants remarquent que, lorsqu'on prend des mesures concrètes pour améliorer la situation, on voit des résultats.

Quelques années après son arrivée à l'école Honoré-Mercier, il y a 20 ans, Daniel Chartrand, enseignant d'univers social en première et deuxième secondaires, a vu la situation se dégrader. «Le taux de réussite des élèves avait beaucoup diminué. La clientèle faisait dur. Il y avait beaucoup de violence, de drogue, et le nombre d'élèves était moindre. Il y a quelques années, nous avons pris des mesures.»

Terminé, donc, le sac d'école en classe dans cette école du Sud-Ouest de Montréal: les élèves apportent seulement ce dont ils ont besoin pour le cours. Terminé, les élèves dans les corridors pendant les heures de classe: les sorties sont autorisées uniquement pour des urgences.

Terminé, les chandails décollés ou violents: les élèves ont maintenant un uniforme. Un policier communautaire est aussi fréquemment dans l'école.

«Nous nous sommes dit ce que nous voulions et ce que nous ne voulions plus. La direction nous a appuyés et nous avons mis en place un nouveau code de vie. La situation s'est améliorée et un respect s'est installé», affirme M. Chartrand.

Une situation unique? Non. À l'école secondaire Henri-Bourassa, à Montréal-Nord, il n'y a plus de récréation depuis des années. «Il y avait beaucoup de violence auparavant et, souvent, ça se passait pendant les récréations. Les élèves ont donc seulement cinq minutes entre leurs cours et une période de dîner plus longue, ce qui permet à plusieurs de retourner chez eux. Moins il y a d'élèves qui traînent autour de l'école, moins il y a de risques de violence», explique Manon Saint-Maurice, enseignante d'histoire en quatrième et cinquième secondaires.

Et en classe? «Nous ne tolérons pas la violence, et c'est efficace. Les élèves le savent», ajoute-t-elle.

#### **L'encadrement**

L'encadrement des élèves est aussi un grand défi quotidien. Dans certains cas, l'arrivée d'enseignants-ressources, il y a quelques années, donne de bons résultats. «Les enseignants-ressources sont libérés de leur tâche pour faire de la récupération avec les élèves en difficulté. Cela peut se faire le matin, le midi, le soir ou même pendant les heures normales de classe», explique Carmelle Dion, enseignante d'univers social en première secondaire à l'école Massey-Vanier, à Cowansville.

Daniel Chartrand est aussi très heureux de l'arrivée de l'enseignant-ressource. «Il fait le lien entre l'école et les parents, il regarde avec les élèves pourquoi ça ne fonctionne pas dans certains cours, il fait vraiment un suivi individuel et il demande aux parents de collaborer. Ça

donne des résultats intéressants et ça permet aux enseignants de mieux fonctionner.»

#### **Les parents**

L'école secondaire publique doit aussi lutter contre bien des préjugés et des craintes des parents. Certaines directions trouvent des solutions originales. «Nous avons organisé une épluchette de blé d'Inde à la rentrée et nous avons invité les parents. Il n'y en a pas eu autant qu'on aurait voulu, mais certains sont venus», indique Mme Saint-Maurice.

À Cowansville, l'école Massey-Vanier a réussi cette année à faire le plein de parents pour la rentrée des jeunes de première secondaire. «Nous avons invité les parents à venir chercher l'horaire et l'agenda. On en a profité pour leur parler du fonctionnement de l'école et ils sont montés dans les classes pour rencontrer l'enseignant tuteur de leur enfant. Dans ma classe, tous les parents étaient là! Ça établit un premier contact et ça sécurise les parents», indique Mme Dion, dont l'école accueille plus de 1300 élèves.

#### **Le régulier : pas pour tous !**

Il est aussi important de motiver les élèves, sans oublier ceux qui connaissent d'importantes difficultés. «Notre taux de décrochage est en baisse depuis que les jeunes en grande difficulté peuvent apprendre un métier semi-spécialisé comme aide-cuisinier ou aide-concierge tout en continuant à avoir des matières scolaires. Avant, on perdait ces jeunes», affirme Mme Saint-Maurice.

Patrick Rousseau, enseignant de français en troisième secondaire à l'école secondaire Calixa-Lavallée, croit aussi que tenter de mettre tous les élèves au régulier n'est pas une voie viable. «Cette année, j'ai un groupe de mesures d'appui, et c'est bon parce que ça me permet de ralentir le rythme sans craindre de perdre les bons élèves, comme c'est le cas avec une classe régulière.»

#### **L'école, un milieu de vie**

Pour motiver davantage les élèves, les écoles publiques tentent également d'offrir de plus en plus d'options et d'activités.

À l'école secondaire Calixa-Lavallée, par exemple, on a maintenant un profil santé. «Les élèves font des activités de plein air, comme aller au mont Royal. Ils font aussi des sorties à l'extérieur de Montréal, comme pour aller à l'érablière. C'est important de leur montrer qu'il y a autre chose que la ville. Ils réfléchissent aussi à leurs habitudes de vie», affirme M. Rousseau.

À l'école Henri-Bourassa, des jeunes ont participé à une course à relais entre Québec et Montréal. «Nous avons aussi fait une semaine

### Enseignement en milieu spécialisé - Quand enseignement rime avec dévouement : « Les réussites se mesurent par de petites choses »



Photo : Source Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Orthopédagogue de formation, Marie-France Paquette enseigne à une classe de jeunes éprouvant de graves difficultés d'apprentissage Émilie Corriveau

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, près de 103 700 enseignants travaillent dans les écoles publiques préscolaires, primaires ou secondaires de la province. Si la majorité enseigne dans des classes régulières, une poignée d'entre eux ont fait le choix d'exercer leur profession en milieu spécialisé. Pour ces pédagogues constamment confrontés aux clientèles difficiles, enseigner relève plus souvent de la vocation que de l'engagement professionnel.

Depuis 16 ans, Marie-France Paquette travaille à l'école secondaire Jean-Grou, un établissement montréalais de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Orthopédagogue de formation, elle enseigne à une classe de jeunes éprouvant de graves difficultés d'apprentissage.

Chaque année, une vingtaine d'élèves se retrouvent dans la classe de cheminement particulier de Mme Paquette. Hétéroclite, le groupe se compose de jeunes aux prises avec toutes sortes de problématiques. Certains présentent un grave déficit d'attention, d'autres, des tendances suicidaires ou des comportements violents. Fréquemment, des enfants dont les troubles d'apprentissage ont été mal diagnostiqués y entament leur parcours au secondaire. Parfois, de petits caïds se retrouvent aussi dans le lot.

#### Lourdes classes

«Il n'y a pas si longtemps, on n'avait jamais plus d'une quinzaine d'élèves en début d'année scolaire. Aujourd'hui, ça tourne plus autour de 20 ou 22, et plus ça va, plus la clientèle s'alourdit. Malheureusement, beaucoup de classes spéciales du secondaire ont été fermées au cours des dernières années, ce qui fait que nos groupes deviennent en quelque sorte des déversoirs», affirme-t-elle.

Est-ce le résultat de la réforme ou plutôt celui d'un contexte social en pleine mutation? «Je ne sais pas si on peut vraiment isoler les causes de

"Donner au suivant", un peu sur le modèle de l'émission de Chantal Lacroix. Nous avons aussi un conseil général des élèves, où on fait de la démocratie scolaire», précise Mme Saint-Maurice.

À l'école Hororé-Mercier, la création d'équipes de football contact, avec cheerleaders, a fait beaucoup pour amener les élèves à développer un sentiment d'appartenance à l'école, croit M. Chartrand. «Il ne faut pas que les jeunes voient l'école juste comme un milieu plate, mais aussi comme un endroit où ils peuvent s'épanouir.»

À Massey-Vanier, on offre du sport-étude, du théâtre, de la musique, de l'anglais enrichi et beaucoup de voyages. «C'est très motivant pour

cette situation... À mon avis, il y a plusieurs facteurs qui l'expliquent», note Mme Paquette. Chose certaine, au quotidien, cela implique un alourdissement des tâches pour les enseignants qui oeuvrent auprès de jeunes en difficultés d'apprentissage. Plus il y a d'élèves, plus il y a de discipline à effectuer, de parents à rencontrer, de plans d'intervention à rédiger et de candidats à évaluer.

«C'est sûr que c'est plus exigeant, confirme l'enseignante. Moi, ça fait presque 20 ans que je fais ce métier, alors ça va, je me débrouille bien, mais parfois je me demande comment les jeunes qui n'ont pas mon expérience font pour y arriver. Ça ne doit pas être évident pour ceux qui sortent de l'école!»

#### Multitâches

Si Mme Paquette est d'a-bord et avant tout une enseignante, par la force des choses, elle porte souvent plusieurs chapeaux. Parfois mère de substitution, parfois psychologue ou encore infirmière, il n'est pas rare qu'elle doive veiller au bien-être émotionnel de ses élèves ou encore à leur saine alimentation.

«Je suis en relation très étroite avec mes élèves, confie l'enseignante. C'est sûr que c'est très exigeant, parce que ça prend du temps et de l'investissement personnel, mais je crois profondément que l'apprentissage passe énormément par l'affect. Quand on est bien dans une classe, quand on fait confiance à son professeur, on a pas mal plus le goût d'apprendre!»

Malgré les difficultés, Marie-France Paquette adore son emploi et ne changerait pas de milieu pour rien au monde. Comme la majorité de ses collègues, elle dit être animée par un profond désir de venir en aide aux jeunes qui fréquentent sa classe.

«Je crois qu'on doit avoir une âme de missionnaire pour travailler avec des élèves en difficulté. Peut-être que c'est la vulnérabilité de cette clientèle-là qui nous attire, je ne sais pas... C'est sûr qu'on espère pouvoir changer leur monde, leur vie, mais je crois ultimement que ce qui fait qu'on ne se décourage pas malgré les difficultés, c'est que c'est un métier très valorisant. Quand on voit la réussite chez nos élèves, c'est extrêmement motivant! Plus qu'au régulier, je crois», dit l'enseignante.

Lorsqu'elle parle de réussite, Mme Paquette ne songe pas au succès scolaire, car ce n'est que très rarement que ses élèves parviennent à s'illustrer sur ce plan. La majorité d'entre eux ne termineront pas leurs études secondaires et se dirigeront plutôt vers une formation préparatoire au travail.

«On ne voit pas nos élèves réussir sur le plan scolaire tous les jours. Les réussites se mesurent par de petites choses. Par exemple, ici à l'école, j'ai lancé un projet de serre il y a quel-ques années. Tous les jeunes y ont accès. Quand je

les élèves et, en plus de leur apprendre des connaissances et des compétences, l'école a le mandat de les socialiser, de leur offrir un beau milieu de vie», affirme Mme Dion qui, après 34 ans dans l'enseignement, affirme qu'elle aime toujours son travail et ses élèves.

Manon Saint-Maurice se dit elle aussi toujours passionnée après 18 ans passés dans l'enseignement. «Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes. L'école publique a mauvaise réputation et on a à investir, mais il y a de beaux projets qui s'y font.»

vois leurs yeux briller parce qu'ils ont semé quelque chose et que ça pousse parce qu'ils ont bien mesuré leurs engrais, ou encore qu'ils réussissent à couper une planche à la bonne place à la suite de petits calculs et qu'ils se rendent compte qu'ils sont capables de construire une boîte à fleurs, pour moi, c'est toute une réussite!»

#### En milieu carcéral

En milieu carcéral, la réussite ne se mesure aussi que très rarement en fonction des résultats scolaires. Composée d'individus aux problématiques d'apprentissage très variées, la clientèle des pénitenciers de la province n'est pas très scolarisée.

«Il y en a de tous les niveaux, de l'analphabète au diplômé universitaire, mais je dirais que la plupart des détenus ont l'équivalent d'une sixième année du primaire ou d'une première année du secondaire. C'est une clientèle qui est composée de gens qui souvent ont connu des échecs scolaires et qui n'ont pas fonctionné dans le système régulier», explique Alain Sirois, gestionnaire régional en éducation et employabilité pour le Service correctionnel du Canada.

Basé sur le modèle de l'éducation aux adultes, l'enseignement dispensé dans les établissements pénitentiaires ressemble beaucoup à celui offert à l'extérieur des murs des prisons québécoises. Dans les classes, les détenus sont regroupés selon leur niveau de scolarité et poursuivent leur apprentissage à leur rythme.

#### Un métier féminin?

Au Québec, le métier d'enseignant en milieu carcéral est relativement marginal: seulement 150 professionnels de l'éducation l'exercent, aux niveaux tant provincial que fédéral. Malgré la lourdeur du milieu, ce sont surtout des femmes qui choisissent de travailler dans les pénitenciers de la province.

«Elles se débrouillent vraiment très bien. En fait, dans le domaine de l'éducation en milieu carcéral, la gent féminine remporte un grand succès. Les femmes communiquent mieux avec les détenus, ce qui fait que ceux-ci sont moins portés à confronter leur autorité. Ils sont plus disposés à apprendre», explique Alain Sirois.

Aux dires du gestionnaire, comme c'est aussi le cas en cheminement particulier, le taux de roulement des enseignants en milieu carcéral est faible. En général, ceux-ci s'engagent auprès des détenus pendant plusieurs années.

«Quand je pense aux enseignants qui travaillent dans des milieux où la clientèle est difficile, le mot qui me vient à l'esprit, c'est "missionnaire"», confie M. Sirois.

«Ce sont des gens convaincus qu'il y a de quoi à faire et ils travaillent d'arrache-pied pour changer le monde. Ce sont des gens extrêmement dévoués, et heureusement qu'ils

sont là parce que, grâce à eux, il y a des individus qu'on réussit à rescaper!»

## Réussir - Un quart des élèves montréalais sont nés hors Québec... : ... et seulement la moitié ont le français pour langue maternelle



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir  
La CSDM a estimé, en 2008-2009, que 25 % des élèves de son réseau étaient nés à l'extérieur du Québec et que la langue maternelle n'était pas le français pour 50 % des écoliers. Les défis sont donc grands.

Étienne Plamondon-Emond

La maîtrise du français s'affiche comme une priorité dans le plan «Réussir» de la CSDM. Dans les écoles primaires et préscolaires, les ressources et les appuis pour valoriser et soutenir l'enseignement du français se font toujours attendre, surtout qu'il ne s'agit pas de la langue maternelle pour la moitié des élèves du réseau.

Dans le corridor de l'école primaire Barclay, Michel Pirro, enseignant en soutien linguistique, montre du doigt un bricolage en forme de fleur qui est affiché sur le mur. Sur chaque pétale, un nom transcrit maladroitement précède une énumération de langues. Il s'agit du résultat d'une activité où chaque élève devait inscrire les langues qu'il parle. Pas d'unilingue, au premier coup d'oeil, et peu d'élèves ont écrit le français en premier. Pourtant, il n'y a pas de classe d'accueil dans l'établissement.

Lors de ses visites en classe, Michel Pirro demande à ceux qui sont nés au Québec de s'identifier. Il estime que les deux tiers des élèves lèvent la main. Lorsqu'il s'interroge sur les enfants dont les parents sont venus au monde ici, presque toutes les mains s'abaissent. «Les enfants qui sont nés ici, même s'ils n'ont jamais parlé le français, ils sont directement intégrés au régulier, explique sa collègue France Rouillard, qui enseigne en première année du primaire. On peut retrouver des enfants au régulier qui ont autant de besoins que les enfants qui sont placés en classe d'accueil.»

### Défis à relever

Bien que l'école Barclay soit située en plein cœur du quartier multiethnique Parc-Extension, la CSDM a estimé, en 2008-2009, que 25 % des élèves de son réseau étaient nés à l'extérieur du

### Enseigner au préscolaire - « Ils sont heureux à l'école » : L'année où « on travaille le savoir-être et l'autonomie plus que le savoir »



Photo : Archives Le Devoir  
Nathalie Millette, de l'école Raymond, à Laval:  
«Ce qui fait la beauté du préscolaire, c'est qu'on

pas la perdre, parce que c'est important», dit Pierre Pelletier, qui enseigne à la maternelle depuis 10 ans. Il souligne l'apport bénéfique des animations de lecture menées par la bibliothécaire spécialisée dans le domaine, mais il s'indigne qu'un tel choix déchirant doit être fait. Il assure que le préscolaire n'est pas à négliger. «C'est là que ça commence.» Les défis ne manquent pas dans un quartier où les origines sont multiples. «C'est sûr que les profs [qui enseignent aux] 4 ans, c'est du sport. "Bonjour", les enfants ne savent pas c'est quoi. Certains n'ont pas de non-verbal francophone. Ils disent oui [en balançant la tête] de gauche à droite», évoque-t-il.

Au-delà du vocabulaire, il souligne que son enseignement du français doit tenir compte des référents culturels qui manquent à ses élèves. «On ne peut pas leur demander de chanter du Gilles Vigneault ou d'apprendre Tricot Machine. Ils ne comprennent pas la moitié des expressions québécoises», prend-il pour exemple.

Pierre Pelletier demeure convaincu que ses élèves, malgré les efforts plus importants qu'ils doivent investir, sont prêts à s'aventurer en première année à la sortie de la maternelle. Par contre, il considère que peu d'appuis sont adressés à l'enseignement du français «Le gouvernement, avec les écoles passerelles, il ne nous fait pas travailler dans le vide, mais ça ne valorise pas beaucoup notre travail.»

**Convaincre**  
Il dit s'efforcer de convaincre les parents allophones de la nécessité d'une éducation en français pour leurs jeunes. «L'anglais, c'est super niaiseux à apprendre. Ils vont l'apprendre comme moi je l'ai appris en écoutant la télé ou en jouant avec des amis. Mais le français, tu ne l'apprendras jamais comme ça, sinon tu vas apprendre un français tout croche.»

Selon France Rouillard, nul doute que les enfants d'immigrants dans le système d'éducation francophone finissent par «parler un bon français. Ils ne l'apprennent pas dans la ruelle, le français. Ils l'apprennent à l'école. C'est assez surprenant de les entendre.» Michel Pirro assure que l'école joue «le premier rôle» dans l'état de santé du français au Québec. Entendre le bruit de fond de la cour de récréation dans la langue de Molière lui en apparaît comme une preuve. «Ces jeunes-là, plus tard, quand ils vont fonder une famille, il y a de bonnes chances que ça se passe en français, parce qu'ils se parlent en français entre frères et sœurs. L'école a un pouvoir incroyable», dit-il.

**Valoriser le français dès le préscolaire**  
À quelques pas de l'école Barclay, à l'école Camille-Laurin-annexe, c'est le poste de bibliothécaire qui a été conservé coûte que coûte, au détriment du poste de psychopédagogue, question de ressources. «On ne veut

peut aller partout: il n'y a pas d'objectifs fixes, comme au primaire».

Assia Kettani

Comment les enseignants envisagent-ils leur contact avec les enfants durant cette étape initiatique de l'école qu'est l'année préscolaire? Céline Durand, enseignante au préscolaire à l'école La Perdriolle, à l'île Perrot, et Nathalie Millette, de l'école Raymond, à Laval, témoignent.

Si Tout se joue avant 6 ans, disait le titre du livre de Fitzhugh Dodson, l'année préscolaire est beaucoup plus qu'une année de «post-garderie» dédiée à la préparation au primaire. C'est une étape décisive dans la vie d'un enfant: un

premier contact avec le monde de l'école, dans lequel il baignera jusqu'à l'âge adulte.

**Par le jeu**  
Selon Céline Durand, c'est avant tout par le jeu que passe l'acquisition des six compétences prônées par le programme de formation de l'école québécoise: se développer sur le plan sensoriel et moteur, développer sa personnalité, entrer en relation avec les autres, communiquer oralement, se familiariser avec son environnement et mener à terme des projets ou des activités. «On s'est rendu compte au fil des ans que les enfants jouaient moins qu'auparavant. De plus en plus d'enfants fréquentent une garderie, et leur apprentissage est aujourd'hui plus structuré qu'avant. Nous

avons donc décidé d'axer notre enseignement sur ces six compétences à travers le jeu. La motricité fine, par exemple, peut être développée par d'autres moyens que les crayons: en jouant dans le sable, avec du riz ou encore de la pâte à modeler.»

Pour cette enseignante, l'année du préscolaire permet donc une première rencontre toute en douceur avec les exigences du milieu: «C'est la seule année qu'ils ont pour socialiser. C'est tellement important d'apprendre à interagir avec les autres. À partir de la première année, ils auront le temps de se concentrer sur des aspects plus scolaires. Ce qu'on veut, c'est réussir le premier contact des enfants avec l'école, qu'ils aiment ce milieu, qu'ils veuillent y revenir et qu'ils prennent le goût de poursuivre et d'apprendre.»

C'est également l'intérêt pour le développement de l'enfant qui a mené Nathalie Millette vers l'enseignement au préscolaire: «Au cours de cette année, on travaille le savoir-être et l'autonomie plus que le savoir. On passe par beaucoup d'expérimentations, des jeux libres, des activités dirigées, de la danse, du chant, de la cuisine ou encore de la poésie. Ce qui fait la beauté du préscolaire, c'est qu'on peut aller partout: il n'y a pas d'objectifs fixes, comme au primaire. On se concentre sur leur imagination, leur naïveté.»

#### Une démarche « humaine »

Selon elle, la démarche pédagogique de l'école publique repose sur de beaux principes: «L'école privée a tendance à être plus centrée sur la performance scolaire, alors que l'école publique donne à l'enfant la possibilité de se valoriser là où il est bon. La démarche est plus humaine, centrée sur l'être et non sur le savoir.»

Dans cette perspective, elle dit beaucoup apprécier le principe de l'entrée progressive à l'école: une période de huit jours pendant laquelle les enfants amorcent l'école par demi-groupe, histoire de se familiariser tout en douceur avec ce nouvel environnement. «Les enfants qui ont fait une entrée progressive ont une opinion plus positive de l'école, et ce, à long terme.»

Mais ces objectifs peuvent malheureusement se heurter à la réalité du terrain: «On dit souvent que l'enseignement est une vocation: on oublie que c'est avant tout une profession», souligne

### « Cette école que nous voulons » - Le Québec glisse vers un système à deux vitesses : Il faut intégrer, école par école, le secteur privé au réseau public



Photo : France Desaulniers CSN  
Jean Trudelle, président de la Fédération nationale des enseignants (FNEEQ-CSN)  
Réginald Harvey

La Fédération nationale des enseignants (FNEEQ-CSN) prend position pour l'existence d'un seul réseau scolaire au Québec, qui doit être public, dans un document intitulé Cette école que nous voulons; les syndicats de ce mouvement ont largement approuvé cet engagement. La FNEEQ s'associe de la sorte à la

Nathalie Millette, qui commence sa huitième année d'enseignement à ce niveau. Et, sans les moyens nécessaires pour aider et encadrer correctement les élèves, il est difficile de répondre aux exigences du métier. «Faute de moyens, les élèves en difficulté sont mis de côté, soit prennent la place des autres, qui attendent. Lorsque nous sommes confrontés à un élève en difficulté, nous manquons souvent de temps pour lui donner l'attention nécessaire. Il faudrait pouvoir le diriger vers quelqu'un qui puisse faire un suivi. Or, la plupart du temps, il n'y a personne pour nous aider. Les enseignants sont souvent en surtâche.»



Photo : Archives - Le Devoir

Céline Durand, enseignante au préscolaire à l'école La Perdriolle, à l'île Perrot: «Cette année, je n'ai que 16 élèves: ça fait toute la différence. J'ai plus de temps à consacrer à chaque élève, je suis plus disponible pour régler les conflits et les problèmes.»

#### Où sont les ressources ?

Le manque de ressources des enseignants devant les élèves en difficulté revient donc parmi les revendications les plus courantes: «Depuis le début de ma carrière, j'ai vu une

dégradation des conditions de travail. Le gouvernement sabre dans les services d'aide pédagogique: il faudrait avoir beaucoup plus de spécialistes pour pouvoir dépister les élèves en difficulté, d'orthopédagogues, d'éducateurs spécialisés. Il devrait y avoir un éducateur spécialisé de plancher en tout temps.»

Un des manques les plus criants se situe, selon elle, dans le domaine de l'ergothérapie: «Quand les enfants sont petits, on ne peut pas toujours savoir s'ils ont un problème d'apprentissage. En revanche, du côté de l'ergothérapie, si un enfant a des problèmes de tonus ou de motricité fine, ça peut être un signe avant-coureur d'un problème d'apprentissage. C'est un service très apprécié qui n'existe pas.»

Et, pourtant, cette année est primordiale pour le dépistage de tout problème à venir: «J'aime le préscolaire parce que je suis en faveur de la prévention: si on prend le problème suffisamment tôt, on a plus de chances de sauver l'enfant. Si les problèmes ne sont pas relevés avant la première ou la deuxième année, les enfants risquent de se décourager rapidement: ils voient ce dont les autres sont capables, et au problème d'apprentissage s'ajoute un problème de motivation.»

Selon Céline Durand, c'est une réalité à laquelle tous les enseignants peuvent être confrontés: «Certains enseignants passent parfois toute une année sans recevoir aucun service pour des élèves en difficulté.» Le temps et la disponibilité de l'enseignant sont donc la clé d'une année scolaire harmonieuse: «Une chose primordiale en enseignement: le nombre d'élèves par classe. Cette année, je n'ai que 16 élèves: ça fait toute la différence. J'ai plus de temps à consacrer à chaque élève, je suis plus disponible pour régler les conflits et les problèmes. Ma qualité de travail est forcément meilleure.»

Et, dans ces conditions, l'enseignement reste pour Céline Durand un vrai plaisir: «Après plus de 30 ans de carrière, je suis toujours une passionnée et j'ai encore plein d'idées. C'est une année pendant laquelle on développe les compétences des enfants: on les prend où ils sont et on chemine avec eux. Ils sont heureux à l'école.»

campagne menée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en faveur de l'école publique.

Parlons d'abord avec Jean Trudelle, le président de la FNEEQ, des problèmes linguistiques en milieu scolaire. Où cette organisation se situe-t-elle dans le débat actuel ayant cours sur le projet de loi 103? «Sans que les instances aient pris position sur cette question, il est clair que nous sommes opposés, dans l'esprit traditionnel qui nous anime, à ce qu'il existe au Québec un moyen de contourner la loi 101. On n'a pas tenu de débat autour du jugement rendu par la Cour suprême, mais il nous semble en tout cas, en première analyse, que la loi 103 ne porte pas la bonne façon de préserver des acquis qui s'avéraient nécessaires.»

La fédération risque fort d'être interpellée davantage par le problème de l'anglicisation liée à l'enseignement collégial, parce qu'elle puise, au niveau des cégeps, une importante partie de ses syndicats membres: «J'ai lu en diagonale le rapport rendu public récemment à ce sujet et je dois avouer que je n'ai pas été très convaincu qu'il y avait là en soi des arguments de poids. On constate que des jeunes qui s'en vont

fréquenter des cégeps anglophones vont avoir davantage tendance à vivre, entre guillemets, en anglais, à parler cette langue avec leurs amis et tout ce qui s'ensuit; c'est assez évident. Est-ce qu'il y a vraiment une migration importante? Il me semble qu'il faudrait un autre genre d'étude pour y répondre.» Un questionnement demeure à suivre dans ce domaine.

#### Plaidoyer pour le public

Une monographie portant le titre Cette école que nous voulons indique que la FNEEQ milite en faveur du réseau public et souhaite une disparition bien orchestrée des écoles privées. Jean Trudelle fait valoir les arguments sur lesquels se fonde une telle prise de position: «On a d'abord situé dans ce document certains éléments qui rendent le débat difficile en raison du fait que celui-ci doit avoir une portée sociale, alors que, dans la vraie vie, le choix entre le public et le privé se pose surtout au niveau individuel.»

Cette prémisse étant posée, il élabore sur la question: «Sur le plan social, il y a les écoles privées et les écoles publiques à projets qui font de la sélection, ce qui finit par créer une sorte de ségrégation scolaire, qui a des effets pervers

qu'on dénonce: de cette façon, on rassemble dans une école X les meilleurs éléments et, par la suite, on se tape les bretelles en affirmant que ces élèves réussissent mieux que les autres; c'est l'évidence même que, lorsqu'on choisit les meilleurs joueurs dans une ligue de hockey, on risque de performer mieux que les autres équipes.»

Il y a là une forme d'élitisme: «D'autant plus qu'on entretient de la sorte, chez les gens en général, l'idée que, lorsqu'on veut des services publics performants, attrayants ou haut de gamme, il faut payer pour ceux-ci.» Pareille démarche conduit à cette réflexion sur l'éducation: «On peut se demander quel est le but ultime de celle-ci? Est-ce qu'il s'agit de faire en sorte que les meilleurs soient les meilleurs et que les moins bons travaillent dans de moins bonnes conditions? Est-ce qu'il ne s'agit pas plutôt de faire en sorte que tout le monde dans le fond atteigne les plus hautes sphères qu'il soit possible? Si on tolère un système qui prive les écoles et les classes de bons éléments qui peuvent être une source de motivation pour les autres, on se retrouve dans des systèmes ségrégués qui produisent chaque fois les mêmes résultats.»

Le président recourt à un autre argument qui serait de nature à valoriser le secteur public: «Cette école s'est privée d'un levier très

important pour s'améliorer parce que, souvent, les gens qui envoient leurs enfants dans le secteur privé possèdent ce "pouvoir politique" que n'ont pas tous les parents. Si on avait un réseau public universel composé de ces gens-là, il y a peut-être des choses qui se passent actuellement qui ne se passeraient pas en raison d'une pression sociale beaucoup plus importante qui s'exercerait pour améliorer celui-ci et pour lui donner les moyens de faire le travail.»

### **Vers une école portefeuille ou vers l'intégration ?**

En raison du processus de sélection qui s'exerce et de l'écramage qui en résulte, il se produit un glissement vers une vision en quelque sorte supplétive des interventions de l'État en éducation, comme le rapporte M. Trudelle: «On peut tracer un parallèle avec la santé. C'est comme si le rôle de l'État — et on n'est heureusement pas rendu là, mais c'est quand même une direction et une tendance — était de fournir une espèce de minimum vital; quant à tous ceux qui ont les moyens d'avoir plus, ils se payent des affaires. Il s'agit là d'un déplacement vers une forme de tarification des services publics.»

Les propos et la vision du président de la FNEEQ rejoignent en grande partie ceux des gens de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) au sujet de la mise sur pied d'un réseau public

universel qui stopperait le cheminement vers un véritable système à deux vitesses.

Il y a toutefois une divergence de vue sur la façon d'en arriver à cette fin: «Notre fédération souhaiterait qu'on oblige, à l'intérieur d'un certain calendrier, les écoles privées à s'intégrer au réseau public de façon directe et totale; on voudrait que ce soit réalisé selon un mode de une par une, mais sur une base complète, dans le respect des conventions collectives, des gens qui travaillent là et des structures en place.»

Jean Trudelle procède à cette mise en garde contre un danger potentiel: «C'est celui de réduire progressivement les subventions au secteur privé et de contraindre les écoles publiques à exercer des pressions sur leurs personnels pour qu'ils acceptent des conditions de travail moins bonnes, ce qui est de nature à créer un climat malsain et ce qui ne nous apparaît pas comme une bonne façon de faire les choses.» Il ajoute encore: «On peut prendre le temps de faire cela et il s'agit de le faire intelligemment en prenant en compte tout ce qu'implique la corporation d'une école privée et tout ce genre de choses. On ne dit pas qu'il faut réaliser cette intégration demain matin, mais plutôt qu'on doit d'ores et déjà prendre les moyens pour arriver à terme à avoir un réseau scolaire public universel en y intégrant les écoles privées une à la fois.»

## **LE DEVOIR : Dossier : Le Québec se construit : Éducation – Samedi 25 et dimanche 26 septembre 2010**

### **1ère page : 100 ans d'éducation au Québec - L'école en trois temps: 1910, 1960, 2010**



Photo : Omer Beaudoin -- Fonds du ministère de la Culture et des Communications

*Quelque 4000 écoles de rang coloraient toujours le paysage québécois dans les années 1940.*

Marie-Andrée Chouinard  
Nous avons déjà souligné 100 ans de vie politique et d'économie au Québec. Dans le cadre du centenaire du Devoir, au tour de l'éducation, cette autre pulsation de la société, d'être aujourd'hui scrutée. Nous vous offrons un cahier spécial (cahier G) qui explore un siècle d'histoire du réseau scolaire québécois, des petites écoles des années 1900 jusqu'à la mise au monde spectaculaire proposée par la réforme Parent. Le mardi 28 septembre, Le Devoir et l'Institut du Nouveau Monde tiendront à Québec une table ronde sur les moments charnières de ces 100 ans, en compagnie de panélistes experts, tous acteurs du monde de l'éducation.

«Mains comme ceci», lance mère Maria de Luz à son groupe d'élèves en plaçant ses paumes l'une contre l'autre, en prélude à la prière. Dociles, les petites filles de six ans s'exécutent, puis lèvent les yeux vers l'icône de la Vierge Marie, placée sur un mur à l'arrière de la classe. Pas un bruit. Mère Maria de Luz brise le silence. «C'est la leçon de catéchisme. Bon Jésus, bénissez-nous. Marie ma Bonne Mère, aidez-nous à bien comprendre.» Dans ce document d'archives conservé par Radio-Canada, la leçon porte sur «la toute-puissance de Dieu». Les fillettes répondent «Oui, mère», ou «Non, mère»

à l'unisson à chacune des questions de leur institutrice.

Début du XXe siècle. L'école québécoise est sous domination religieuse. Quarante pour cent du personnel enseignant est religieux. Le catéchisme compose une large part de l'enseignement prodigué aux enfants, aux côtés de la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Les Filles de Caleb d'Arlette Cousture ont marqué l'imaginaire québécois; certains peinent à imaginer qu'on ait pu marcher plusieurs kilomètres dans le blizzard pour aller à l'école de rang, chauffée par la maîtresse! À cette époque, petits et grands sont parfois divisés en deux groupes, à qui l'institutrice enseigne à tour de rôle. Les malcommodes goûtaient à la «strappe» sur les doigts. C'était le temps où l'autorité, un concept aujourd'hui un peu délavé, avait toujours résonance.

En 1911, le vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent (la Côte-Nord), Gustave Évêque, écrit au surintendant de l'Instruction publique afin de décrire l'état des écoles de son district. Sur «700 milles de littoral laurentien», il compte 17 écoles: «Six bonnes, quatre passables, sept misérables», écrit-il, déplorant l'abandon dans lequel on laisse certains villages, complètement coupés du reste du monde.

«On tient à avoir une école, mais les parents ne s'attachent pas assez à suivre leurs enfants, à les faire travailler à la maison, à se rendre compte de leurs progrès, à s'assurer s'ils sont exacts à fréquenter la classe», écrit M. Évêque. Il déplore en outre la faible rétribution des institutrices — la majorité reçoit 100 \$ par année, mais cinq sont à 30 \$, et logées chez l'habitant: «Si les salaires étaient plus élevés, le personnel de l'enseignement se renouvellerait moins souvent et les progrès intellectuels seraient à coup sûr plus satisfaisants.»

Dans leur Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours (Boréal, 2004), les historiennes Andrée Dufour et Micheline Dumont rappellent la précarité dans laquelle travaillaient ces maîtresses d'école, des célibataires qu'on congédiait dès qu'elles se

mariaient, et ce, jusque dans les années 1960! «Les institutrices sont victimes de discrimination sur les plans de la formation, du salaire, des pensions, des lieux de travail, des promotions. La situation prétendument objective — jeunesse, manque d'expérience, célibat, formation inadéquate, absence de responsabilités — justifie, prétend-on, les bas salaires.»

### **La «Révolution»**

Poussée par l'essor industriel et un baby-boom, l'école se remplit au milieu du XXe siècle. Elle est devenue obligatoire en 1943. 4000 écoles de rang colorent le paysage québécois en ces années. Les institutrices qui y oeuvrent dans des conditions encore difficiles font face à une «clientèle» homogène qui n'a rien à voir avec la faune qui grouille aujourd'hui dans le milieu scolaire. Les familles sont toutes à peu près figées dans un modèle similaire; la religion est omniprésente, et ce, jusque dans les programmes scolaires: la moitié des 700 pages guidant les sept années du primaire est consacrée à l'enseignement religieux. Même en mathématiques, on calcule des chapelets, relatent Andrée Dufour et Micheline Dumont dans leur livre.

Dans le vent de Révolution tranquille qui a donné naissances aux structures scolaires telles qu'on les connaît, l'école est appelée à changer, en accord avec la société qui la fait vivre, tant élèves, que parents et institutrices. Condamnées au célibat si elles voulaient conserver leur travail, les enseignantes se marient désormais. Dans les cercles intimes, on cause contraception et laïcisation.

En 1968, l'Alliance des professeurs de Montréal présente un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, qui s'intitule Les Valeurs transmises par l'éducation. «L'enseignante, comme les autres femmes du Québec, d'ailleurs, n'a pas été préparée à assumer son rôle social. [...] L'image de la femme que l'on a inculquée aux Québécoises de 40, 30 et même 20 ans, c'est l'image d'une femme visant en vase clos, l'image de la femme au foyer, servante de ses enfants



et de son mari, l'image d'une femme douce, patiente et soumise.»

À cette époque, l'élève s'adaptait à l'école. À défaut de quoi, il en sortait rapidement. On l'a oublié peut-être, mais les taux de décrochage dans les cours classiques avoisinaient les 70 %. Une centaine de vaillants inscrits en Éléments latins n'étaient plus que 25 ou 30 en Philosophie II en bout de course. Pour sortir entre autres de ce carcan, c'est un appel à la «polyvalence» de l'école que les auteurs du rapport Parent lancent donc au début des années 1960. Il a donné forme à l'école moderne.

#### Modèle éclaté

Désormais, ce n'est plus «mère» qui est l'avant de la classe, mais «madame Marie-Josée», pourquoi pas. La leçon de catéchisme a fait place au cours Éthique et culture religieuse, qui n'a rien de confessionnel. Les écoles de village, qu'on ouvrait à l'époque dès que se pointaient 20 élèves avides d'apprendre, sont menacées de fermeture, car notre démographie chancelle.

#### Partis de si loin... : Le rapport Parent a révolutionné l'école québécoise



Photo : Newscom.com

Josée Boileau

Nul secteur de la société québécoise ne peut mieux illustrer le thème «Le Québec se construit» que celui de l'éducation, qu'il a fallu bâtir pierre après pierre, étage après étage, et dont l'édifice n'est pas encore achevé. Que de batailles, que de frilosité, que d'occasions manquées! Et, en même temps, que d'avancées et que d'espoirs pour corriger les grandes erreurs de l'histoire.

Jour après jour, l'actualité ramène à l'avant-plan le monde pas du tout tranquille de l'éducation au Québec. Réforme ou non-réforme, hausse ou non des droits de scolarité à l'université, pertinence des commissions scolaires, confrontation entre les secteurs public et privé au secondaire, lutte contre le décrochage, remises en question de la formation des maîtres, qualité de la langue, qualité des contenus, qualité de l'enseignement... — autant de sujets, autant de déchirements.

Ces débats se nourrissent de chiffres, d'arguments solides, de points de vue éloquentes.

**Les enfants, une main-d'oeuvre bon marché - L'école ne deviendra obligatoire jusqu'à 14 ans qu'en 1943 : Le taux de décrochage atteignait 50 % au primaire, au début des années 1940**

Les communautés culturelles sont maintenant omniprésentes dans les écoles, particulièrement à Montréal, dont la clientèle de certains établissements est exclusivement composée d'enfants d'origine multiethnique. Les élèves, à l'ère de l'Internet, laissent le cellulaire au casier ou se «textent» des messages d'un pupitre à l'autre. Les familles éclatées sont légion. Partout, des parents travailleurs compulsifs «consomment» l'école, sur laquelle le marché du travail, en manque de main-d'oeuvre, exerce une pression constante. Les enfants rois défilent la liste de leurs «droits» en riposte à tout mouvement d'autorité. Les enseignants, certains eux-mêmes issus de la génération des «moi je», se plaignent de faire plus de «gestion de classe» que d'enseignement.

L'école, désormais, s'adapte aux élèves. Elle tente du mieux qu'elle peut de répondre aux besoins particuliers de tous. Mais les profs s'épuisent à la tâche et dénoncent le fait qu'on leur demande l'impossible: enseigner à la carte,

Mais ils ne peuvent se comprendre sans une donnée centrale: l'extrême jeunesse de notre système scolaire, conséquence directe des grands blocages que la frange la plus conservatrice de l'Église a réussi, autrefois, à imposer pendant plus de 100 ans. Il ne fallait surtout pas imiter la France, où Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, impose dans les années 1880 une école publique gratuite, obligatoire... et laïque. Aux yeux du clergé d'ici, c'est là le repoussoir absolu. Nous en vivons encore les effets en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

#### Tout est dit: une simple 6e...

L'histoire moderne du Québec s'est édifée sur la base d'une population francophone qui, il y a moins de 100 ans, en 1926, à Montréal, voyait 94 % de ses enfants quitter l'école dès la sixième année complétée! À la même époque, le réseau scolaire protestant, qui regroupe les anglophones, est au contraire déjà bien organisé, très fréquenté, dégagé de l'influence religieuse.

Une citation permet de donner vie à ces chiffres. Dans le cadre de notre centenaire, Le Devoir rencontre chaque semaine ses lecteurs et lectrices. L'une d'elles, Jean Morrison, nous a raconté avoir fréquenté l'école primaire à Montréal à la fin des années 1920, dans Hochelaga, quartier pauvre peuplé de Canadiens français, comme on disait alors. La jeune Jean, elle, est anglaise, une «maudite tête carrée», ce qui ne l'empêche pas de fréquenter les petits français du quartier. Sauf qu'à la fin du primaire, la vie, ou plutôt la construction sociale alors à l'oeuvre au Québec, va les séparer.

«J'ai été la seule du groupe à passer au secondaire, nous a-t-elle raconté. Il n'y avait même pas d'école française. Il y avait bien des couvents et des collèges, Mont-Saint-Louis ou Brébeuf, mais aucune école publique francophone! C'est incroyable! Qu'est-ce qu'on peut faire dans la vie avec une sixième ou une septième année?»

Ce passé a laissé des marques. Pendant si longtemps, il n'y eut pas obligation de fréquenter l'école qui, de toute manière, nuisait à l'aide que les enfants pouvaient apporter à leurs parents, aux champs ou ailleurs. Logique

comme le voudraient certains parents, mais aussi s'adapter aux nombreuses difficultés d'apprentissage des enfants, en hausse constante.

La réforme de l'éducation, lancée au début des années 2000 dans le but précis de rehausser le niveau des apprentissages, est toujours remise en question, car les taux de réussite ne se sont pas améliorés — comme un boulet, le Québec porte ce lourd 30 % de décrochage. On reste perplexes notamment devant l'échec des garçons, qu'on tente d'intéresser autrement à l'école.

Un forum doit scruter cet automne, l'espace d'une journée, la lancinante question de l'adaptation scolaire, que plusieurs associent à l'un des plus grands errements de l'école moderne. Peu importe l'époque, l'école restera finalement toujours un miroir de la société qui la mène.

donc d'en conclure que ce n'était pas important. Comment dès lors s'étonner que, des décennies plus tard, l'éducation ne soit toujours pas une valeur dominante pour les Québécois de souche, comparativement à ce qu'on constate dans les différentes communautés qui composent le Québec contemporain ou dans d'autres pays? Il en faut du temps pour modifier des perceptions aussi ancrées.

On comprend mieux, à cette aune, le tremblement de terre qu'a causé le rapport Parent, au milieu des années 1960, qui a ouvert large les portes de l'école, partout, à tous. Mais on n'a pas tout retenu de ce rapport vaste, qui, il y a moins de 50 ans, a eu tout à inventer. Le rapport Parent soulignait ainsi la nécessité d'un contenu scolaire solide, s'appuyant notamment sur des bibliothèques scolaires bien garnies... Y sommes-nous arrivés? Pas encore.

Mais nous partions de si loin. Mesure-t-on le fait que la première université laïque francophone du Québec — la bien nommée Université du Québec — date de 1968, alors que, du côté anglophone, la direction de l'Université McGill, fondée en 1821, n'aura pas à subir la tutelle religieuse qui caractérisera longtemps les autres universités francophones d'ici?

Mesure-t-on aussi l'ampleur du rattrapage effectué quand, aujourd'hui, les élèves du Québec se retrouvent dans le tableau de tête des évaluations internationales, particulièrement en sciences? C'est là une des grandes réussites de la démocratisation de l'enseignement issue du rapport Parent.

En cet avènement de la société du savoir, qui partout sur la planète appelle à s'instruire bien et longtemps, il faut souligner le rattrapage à faire ici pour combattre l'anti-intellectualisme latent ou la tentation techniciste qui menace l'apprentissage. Il y a à nouveau urgence de plaider pour l'importance collective d'une école publique forte, accessible, égalitaire et qui sait retenir ses élèves. Mais sans jamais perdre de vue les pas de géant que nous avons réussi à franchir au regard de notre histoire, que nous racontons dans ce cahier.



Photo : Albums de rues E.Z. Massicotte – Bibliothèque nationale du Québec  
Une école de Pointe-Saint-Charles dans les années 1950.

#### À retenir

- 1943 Fréquentation scolaire obligatoire
- 1945 Ouverture des centres d'apprentissage
- 1956 Refonte du cours primaire et création d'un secondaire public
- 1960 Le cardinal Paul-Émile Léger pour une fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à la neuvième année
- 1961 Fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans et manuels scolaires gratuits
- 1985 «L'école québécoise et les communautés culturelles
- 1986 Accès aux écoles de langue anglaise •2009 La Cour suprême et l'accès aux écoles anglophones

Amélie Daoust-Boisvert

Emprise de l'Église, désintéressement de l'État: un régime qui a fait du Québec le cancre de la scolarisation en Amérique et en Europe. Il y a soixante ans, même après une première loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, les élèves décrochaient au primaire. Aujourd'hui, on cherche comment raccrocher jusqu'à 18 ans les 15 % d'adolescents qui abandonnent sans diplôme d'études secondaires.

Boycottage des taxes, vol de registres scolaires, commissaires menacés, saccage et même incendies d'écoles: la première tentative d'améliorer la fréquentation scolaire, en 1845, embrasa les campagnes. Le Québec prendra cent ans pour venir à bout des «éteignoirs», ces opposants à la diffusion de la connaissance parmi le peuple. Avec pour conséquence que, lorsque l'école devient obligatoire jusqu'à 14 ans en 1943, au moins la moitié des francophones quittaient l'école avant la fin du primaire.

L'Ontario a légiféré dès 1871, la plupart des autres provinces l'ont fait avant 1910, mais au Québec la loi arrive «douze ans après celle du Vatican!», s'insurge encore l'historien Pierre Graveline.

#### Victor Doré - Le surintendant garde les



Victor Doré

Amélie Daoust-Boisvert

Quand le premier ministre libéral Adélard Godbout se donne pour objectif en 1939 d'enfin rendre l'instruction obligatoire au Québec, il nomme Victor Doré au poste de surintendant de l'instruction publique. «Nous nous ferons battre, s'il le faut, mais nous passerons cette loi afin de préparer pour demain une génération plus instruite», promet Godbout.

Avec le secrétaire provincial Hector Perrier, Doré convaincra un à un les évêques qui siègent au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique d'appuyer une loi sur l'instruction obligatoire de 6 à 14 ans. Fort des statistiques catastrophiques sur la fréquentation scolaire qu'a fournies l'Alliance des professeurs de Montréal — 50 % de décrochage au primaire! — il convainc 21 membres du comité. Six votent contre, rapporte Le Devoir du 18 décembre 1942. En avril 1943, l'Assemblée législative dit oui. Le Québec se lance dans le rattrapage d'un très sérieux retard en matière d'éducation.

#### Cent ans de lutte et de noirceur

Quand, en 1845, il essaie de forcer tous les parents d'enfants âgés de 5 à 14 ans à payer une taxe scolaire pour encourager la fréquentation des classes, le surintendant de l'instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur, «n'a pas beaucoup de succès», souligne d'un euphémisme l'historienne Andrée Dufour, en référence au soulèvement d'une vive contestation populaire.

Tous les projets de loi meurent ensuite au feuillet, si bien qu'au tournant du XXe siècle 12 % des élèves de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) atteignent l'équivalent de la fin du secondaire. Environ 30 % de la population est illettrée. «Et c'était bien pire en campagne!», ajoute l'auteure d'Histoire de l'éducation au Québec.

«Les Canadiens français vivent dans des fermes d'autosubsistance. Ils avaient besoin de la main-d'oeuvre de leurs enfants», explique Pierre Graveline, qui a également pondu un ouvrage sur la question. «Les petits vont à l'école l'été, les grands, l'hiver, rappelle Andrée Dufour. À ce rythme, ça prend énormément de temps pour progresser.»

L'élite se désintéresse de l'école publique, les établissements sont insuffisants et mal pourvus, les enseignantes de rang sont sous-payées et l'industrialisation déplace les enfants des champs vers les usines de textile, de chaussure et de tabac, où ils gagnent le quart du salaire d'un adulte.

L'Église catholique s'oppose à toute tentative de démocratisation de l'éducation: «Il faut bien se garder d'élever l'enfant pour une autre condition que celle dans laquelle il est appelé à vivre. Le propre de la vraie éducation ne doit pas être de déplacer socialement l'élève», peut-on lire dans le journal clérical Mélanges religieux. Un «véritable intégrisme», soutient Pierre Graveline, qui rappelle que, «pendant ce temps-

#### élèves en classe

«Si la fréquentation scolaire obligatoire n'est pas l'unique remède à employer, elle constitue tout de même le moyen le plus propre à favoriser le progrès de l'éducation pour la masse du peuple», lance en 1942 le surintendant de l'instruction publique, Victor Doré, en dévoilant au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique de troubles statistiques qui soulignent à grands traits la piètre performance scolaire du Québec.

Des 13 000 élèves âgés de 8 ans qui étaient inscrits dans les écoles catholiques de Montréal en 1933, la moitié d'entre eux seulement sont encore en classe en 1940. Victor Doré a la ferme intention de convaincre le clergé du bien-fondé

là, le système d'éducation anglophone se développait!»

#### La véritable démocratisation de l'école

Les effets de la loi promulguée en 1943 tardent pourtant à se faire sentir. «Elle était peu appliquée, dit Pierre Graveline. Il n'y avait même pas de ministère de l'Éducation!» Vers 1960, 30 % des élèves atteignent la 9e année, 14 %, la 11e.

Vrai qu'il «y a eu résistance, note Andrée Dufour. Mais l'idée passe tranquillement dans les moeurs. Tout le monde en parlait. Les syndicats et le journal Le Devoir à l'avant-plan.»

Quand la commission Parent voit le jour, le Québec est prêt. «C'est gratuit, obligatoire jusqu'à 15 ans, on ouvre des polyvalentes et des cégeps. Enfin», soupire Pierre Graveline.

Les Québécois développent un grand appétit pour l'éducation. «Pour tous les parents, les enfants devaient aller à l'université, poursuit-il. Il y a eu excès, avant qu'on ne se rende compte qu'il y a des métiers qu'on avait négligés. Dans les années 70, c'était plutôt mal vu que ça ne te tente pas, les études universitaires!» Moins de dix ans après 1968, la fréquentation des universités a augmenté de 350 %.

#### L'école jusqu'à 18 ans?

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires continue à progresser. À l'année scolaire 2006-2007, 86 % des jeunes Québécois ont pu encadrer leur diplôme à l'âge «typique» (16 à 18 ans), selon les données de Statistique Canada dévoilées en septembre. La fréquentation des cours pour adultes ajoute à la cohorte des diplômés. Si bien que le Québec n'a pas à avoir honte de sa position par rapport aux pays de l'OCDE. Mais les disparités entre garçons et filles ou entre les milieux favorisés et défavorisés sont criantes.

Pour contrer le décrochage, Philip Oreopoulos, professeur à l'Université de Toronto, croit que le fait de porter l'âge de la fréquentation obligatoire à 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires pourrait être une mesure efficace. «Personne n'aime être forcé d'aller à l'école, concède celui qui étudie les effets de la fréquentation scolaire depuis plusieurs années. Dans un monde idéal, tout le monde resterait sagement à l'école jusqu'à 18 ans sans même envisager le décrochage.» Mais, comme il n'y a pas de monde idéal, il faut agir, précise-t-il. «On devra faire respecter la loi au début, puis plus personne ne penserait à décrocher, tant ça deviendrait ancré dans les moeurs.»

Dans ses recherches, il a observé le bénéfice net que donne une seule année de plus passée sur les bancs d'école, «même si, sur le coup, les jeunes ne le perçoivent pas. Mais, quelques années plus tard, ils occupent de meilleurs emplois et gagnent un peu plus.»

d'une loi sur l'instruction obligatoire. Il triomphera là où, depuis près de 100 ans, bien d'autres, même les plus entêtés, se sont heurtés à un mur.

Tour à tour enseignant, comptable, contrôleur des finances puis président général de la CECM, Doré est un réformiste. Dès 1932, il réussit à faire aménager des classes pour les enfants atteints de déficience intellectuelle à l'école Montcalm, aujourd'hui l'école Victor-Doré, qui s'acquitte toujours de cette mission.

«La loi, on la doit en grande partie à Doré. Bien sûr, si [le premier ministre Adélard] Godbout n'avait pas été là, ça n'aurait pas marché non

plus. Mais c'est le surintendant qui a semé les germes», raconte l'historienne Andrée Dufour.

### Oui à l'instruction obligatoire

Après avoir convaincu le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique — non sans effort! — Doré voit son projet prendre forme: en avril 1943, l'Assemblée législative dit oui à l'instruction obligatoire pour les enfants âgés de six à quatorze ans. École primaire et manuels scolaires sont désormais gratuits. De plus, le

### Claude Ryan - De combat en combat



Photo : Jacques Grenier -Le Devoir  
Claude Ryan

Lisa-Marie Gervais

Grand intellectuel d'une foi, d'une intégrité et d'une rigueur sans pareilles, Claude Ryan a été l'un des Québécois les plus influents et les plus sollicités de son temps. Que ce soit dans les milieux fédéralistes ou souverainistes, libéraux ou nationalistes, laïques ou religieux, ce

### Naissance de nouveaux établissements



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir

La création la plus originale demeure celle des cégeps.

#### À retenir

- 1909 Refonte de la Loi médicale de 1876
- 1910 École des hautes études commerciales
- 1919 Université de Montréal • 1948 Université Sir-George-Williams
- 1954 Université de Sherbrooke
- 1960 Commission des universités
- 1961 Centre d'études nordiques à l'Université Laval
- 1967 Collèges d'enseignement général et professionnel
- 1968 Réseau des Universités du Québec
- 1985 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Première doyenne universitaire
- 2000 «Contrats de performance» pour les universités

Paul Cauchon

surintendant augmentera substantiellement le financement des commissions scolaires afin de venir à bout de la pénurie d'écoles et d'enseignants, qui mine aussi la persévérance scolaire.

Imparfaite à plusieurs égards, la loi de 1943 laisse des jeunes passer entre les mailles du filet. Mais elle prépare le terrain pour la grande démocratisation de l'éducation qui bouleversera le Québec dans les années 1960 et qui

journaliste, qui fut directeur du Devoir et chef du Parti libéral, savait conseiller, discourir et débattre, surtout lorsqu'il s'agissait de défendre les principes qu'il chérissait.

Né à Ville-Émard en 1925 et élevé dans une famille modeste au père absent, Claude Ryan n'en était pas moins un homme de combat. Cette phrase désormais célèbre du biographe Aurélien Leclerc est souvent reprise pour évoquer l'essence de ce grand esprit tenace: «Claude a été élevé à se battre dans la rue, mais à penser comme un prince.»

Il effectuera par la suite des études au collège Sainte-Croix de Montréal (aujourd'hui le cégep Maisonneuve) et à l'École de service social de l'Université de Montréal, avant d'occuper le poste de secrétaire national de la section langue française de l'Action catholique canadienne en 1945. Il n'avait alors que 20 ans.

#### Droits de scolarité doublés!

Parmi ses batailles, la victoire du Non au référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec, contre René Lévesque qui menait le camp du Oui, fut sans contredit l'une de ses grandes réussites politiques. Mais ses luttes pour les idéaux qu'il défendait ne ralliaient pas

### - De la petite école de rang à l'invention des polyvalentes et des cégeps

À la fondation du Devoir il y a 100 ans, le réseau scolaire est divisé en deux secteurs étanches, catholique et protestant. Les écoles catholiques sont essentiellement gérées par les paroisses et les communautés religieuses.

Dans ces petites écoles primaires, le cours primaire comprend quatre années. À partir de 1923, on y ajoute deux ans, pour ensuite le prolonger avec une 7e et une 8e années. Le jeune écolier peut ensuite poursuivre ses études dans un collège classique. Mais peu d'enfants y ont accès: en 1926, 94 % des enfants catholiques quittent l'école après une 6e année.

Du côté protestant, les structures sont plus cohérentes. Le primaire est mieux arriéré au réseau des high schools, qui s'étale de la 9e à la 11e année, et le high school ouvre la porte à un large éventail de disciplines universitaires. Chez les francophones, les collèges classiques sont des établissements privés, contrôlés par les communautés religieuses. Certains remontent même au premier temps de la Nouvelle-France — les jésuites avaient fondé le Collège de Québec dès 1635.

Vers 1930, on compte 36 collèges classiques, dont seulement deux pour les filles. Ce sont surtout des séminaires, qui forment des prêtres, des médecins et des avocats, mais très peu de scientifiques ou d'administrateurs.

Pour combler les besoins grandissants d'une province qui ne cesse de s'industrialiser, les différents gouvernements encouragent la création de divers établissements. On compte sept écoles techniques en 1929, soutenues par l'État, et ce nombre passe à près de 50 en 1960, à l'aube de la Révolution tranquille. Ces écoles forment les jeunes aux métiers du meuble, des textiles, des arts graphiques, de l'automobile, de l'avionnerie.

Au niveau universitaire, le Québec s'est doté de quelques établissements respectables, pour ceux

permettra à la province de rattraper le retard qui s'est creusé entre les Canadiens français et les Canadiens anglais en matière d'éducation.

Peu après l'élection de Duplessis en 1944, Doré quitte le monde de l'éducation. Il devient ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg, puis en Suisse et en Autriche. Il meurt en mai 1954, à l'âge de 74 ans.

toujours la majorité. En 1989, lorsqu'il était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan s'est attiré les foudres des étudiants du Québec tout entier en osant annoncer, après un gel de plusieurs années, une hausse des droits de scolarité pour l'université. Après quatre affrontements en règle avec les jeunes libéraux du Congrès jeunesse, son idée avait fini par passer au sein des instances du parti.

Ce fut un coup dur porté aux étudiants. De 540 \$, les droits de scolarité — objet d'un gel depuis 20 ans — ont plus que doublé pour atteindre 1240 \$ en 1992. Devant l'Assemblée nationale à Québec comme au centre-ville de Montréal, les étudiants de quelques cégeps et universités manifesteront et feront la grève pendant plus d'un mois. Mais l'homme avait ses principes et est demeuré intransigeant devant les étudiants revendicateurs, qui se sont finalement inclinés.

Claude Ryan ne gagnera toutefois pas son dernier combat, celui contre le cancer, et s'éteindra à l'hiver 2004, à l'âge de 79 ans.

qui parviennent à s'y rendre. Au début du XXe siècle, on compte trois universités: McGill, Bishop et Laval. Dans les années 20, la succursale montréalaise de Laval obtient son indépendance et, en 1928, l'Université de Montréal entreprend de grands travaux pour s'installer sur le mont Royal. Les travaux seront interrompus par la crise économique, et «l'université sur la montagne» n'y ouvrira ses portes qu'en 1942.

Le réseau universitaire d'avant la Révolution tranquille sera complété en 1954 par la création de l'Université de Sherbrooke.

#### Le grand fouillis

Mais le fouillis règne dans l'ensemble du réseau scolaire, du début du siècle jusqu'en 1960.

Il y a peu de coordination entre les différents établissements et entre les différents programmes. Les réseaux catholique et protestant ne communiquent pas entre eux. Le réseau protestant est plutôt multiconfessionnel et il intègre tous les non-catholiques, considérés comme des protestants aux yeux de la loi.

Le manque de coordination est tout aussi flagrant à l'intérieur du gouvernement. Ainsi, le ministère des Mines gère l'École des mines, le Secrétariat provincial s'occupe de l'École des beaux-arts et des académies de musique, le ministère des Terres et Forêts s'occupe des écoles de foresterie, et ainsi de suite.

#### Le grand ménage

Depuis la fin de la guerre, les pressions étaient constantes pour moderniser le réseau scolaire. En 1956, Maurice Duplessis autorise la création d'un véritable cours secondaire de cinq ans, mais visiblement la réforme doit être plus vaste. Et les enfants du baby-boom ont commencé à déferler sur le territoire.

Après la mort de Duplessis en 1959, le Québec se lance donc dans une spectaculaire réforme de son système scolaire. Ce sera un des plus vastes

chantiers de la Révolution tranquille. Pour la première fois depuis 100 ans, toutes les politiques et tous les budgets consacrés à l'éducation sont regroupés dans un seul grand ministère.

Les travaux de la commission Parent mènent à une innovation: la création d'une nouvelle école secondaire, qu'on appelle la polyvalente, ouverte à tous, mixte, qui offrira autant l'enseignement général que l'enseignement technique et professionnel. Dans toutes les petites villes, les polyvalentes poussent comme des champignons.

#### **Le tour de force ces cégeps**

Mais la création la plus originale demeure celle des cégeps. Car il s'agit ici de créer un tout nouvel ordre d'enseignement et un nouveau type d'établissement. Ce projet apparaît en 1964 dans un rapport de la commission Parent, qui appelait ce nouvel établissement l'«Institut». Cet institut devait regrouper tous les enseignements postsecondaires et pré-universitaires dans un

même lieu, y compris des enseignements techniques et professionnels, et il voulait offrir une formation commune en philosophie, littérature et éducation physique.

Compte tenu de l'ampleur du chantier, qui faisait disparaître le cours classique, l'ouverture des premiers cégeps quatre ans plus tard, en 1968, représente un véritable tour de force.

Cette grande réforme de l'éducation aura aussi un impact sur le secteur privé. Tout au long des années 60, les écoles privées parviennent à voir leur existence reconnue par les nouvelles structures mises en place. Le gouvernement, en reconnaissant ces établissements, souhaitait une collaboration entre les commissions scolaires et les établissements privés. Mais le secteur privé prend plutôt son envol lorsque les maux des polyvalentes (problèmes d'organisation, conflits de travail, établissements trop gros) convainquent les parents, à tort ou à raison, que

le secteur privé offre un enseignement plus stable et mieux structuré.

#### **L'université populaire**

Au milieu des années 50, on comptait seulement 7500 étudiants à temps plein dans les universités francophones, dont 15 % de femmes. Dernier grand chantier de la réforme des années 60: la création en 1968 de l'Université du Québec (UQ), qui sera suivie dans les années 70 par la création de l'Université Concordia.

Alors que toutes les universités depuis 150 ans avaient été créées au moyen de lois ou de chartes privées, l'UQ est la première université publique et laïque à voir le jour. Sa constituante de Montréal, l'UQAM, a obtenu une forme d'autonomie et un statut d'université associée en 1989, et l'ensemble du réseau universitaire québécois compte maintenant 17 établissements.

### **Paysage législatif - Un ministère fut créé en 1964 : L'école secondaire publique a été instaurée en 1956**



Photo : Omer Beaudoin, Centre d'archives du Québec, série Office du film du Québec  
*Institutrice corrigeant les travaux des enfants dans une école de rang de Saint-Henri-de-Lévis, en 1952.*

Kathleen Lévesque

Il y a un avant et un après. Le monde de l'éducation au Québec est sorti de sa léthargie lors du moment charnière que constitue la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, communément appelée la commission Parent. Dès lors, le Québec passe en mode rattrapage, avec une profusion de lois et de règlements qui transformeront de façon durable le système d'éducation.

Longtemps, le réseau scolaire a été soumis à la mission première de l'Église: sauver les âmes. Et ce contrôle clérical a connu son élan grâce à la Loi constitutionnelle de 1867 qui fonde le Canada. En effet, par cette loi, l'éducation, qui se voit scindée en deux réseaux confessionnels, devient la responsabilité exclusive des provinces. Au Québec, où 85 % de la population est catholique, l'Église reçoit de facto un immense pouvoir d'influence. Et elle l'exercera. Lorsque le Canada voit le jour officiellement, le tout premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, arrive au pouvoir avec la volonté de faire bouger les choses. Il avait été surintendant du bureau de l'Éducation dès 1855 et avait analysé les systèmes d'éducation en Europe lors d'un voyage effectué en 1866 et 1867. Arrivé au pouvoir, il décide donc de s'attribuer le poste de ministre de l'Instruction publique. Il sera à l'origine de l'enseignement des sciences à l'Université McGill et contribuera à la création de l'École polytechnique.

Mais Chauveau, comme bien d'autres après lui, se heurte à l'Église, qui freine les préoccupations plus terre à terre, pour permettre au Québec

d'entrer dans la modernité. La base du réseau scolaire demeure longtemps l'école de rang, qui est teintée par le renoncement des institutrices, payées quelque 125 \$ par année au début du XXe siècle.

#### **Balbutiements syndicaux**

C'est à cette époque qu'on constate les premiers balbutiements du syndicalisme enseignant. En 1924, l'Assemblée législative sanctionne la Loi des syndicats professionnels autorisant la formation d'associations de salariés pour négocier les conditions de travail. Ce n'est toutefois qu'onze ans plus tard que naît le premier groupe: l'Association des institutrices rurales de la province de Québec. On veut défendre les droits des travailleuses, mais on parle également de formation et d'organisation professionnelle. En 1937, l'initiative fait boue de neige: une fédération regroupant 13 associations voit le jour, tout comme des syndicats dans les centres urbains.

Le gouvernement de Maurice Duplessis adoptera en 1946 la loi constituant la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC). En 1967, une loi vient autoriser le changement de nom de la CIC, qui devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), jusqu'à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), toujours en activité aujourd'hui.

Ce mouvement aura façonné les relations de travail. C'est en 1940 que les premières conventions collectives sont signées entre les commissions scolaires et les syndicats d'enseignants. Puis, en 1967, le gouvernement change la donne par la loi 25, qui oblige dorénavant les syndicats à négocier pour l'ensemble du corps enseignant québécois.

#### **Changements lents**

Le réseau de l'éducation n'a pas été totalement immobile pendant les premières décennies du XXe siècle. Des lois seront adoptées pour la mise en place entre autres de l'Université de Montréal (1919, jusque-là appelée Université Laval de Montréal), de l'École des hautes études commerciales (1907), du collège Sir-George-Williams devenu université (1948, l'ancêtre de l'Université Concordia) et l'Université de Sherbrooke (1954).

Se multiplieront aussi des écoles techniques et des instituts spécialisés pour former une main-d'oeuvre dans les métiers liés notamment à l'agriculture (École de laiterie et Écoles ménagères, par exemple), aux mines ou aux textiles. Mais les jeunes sont souvent mal préparés par le réseau scolaire.

Il faudra attendre 1943 pour que le gouvernement libéral d'Adélard Godbout

réussisse à traverser les débats acrimonieux avec le clergé et adopte une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. Dorénavant, les enfants doivent aller à l'école de l'âge de 6 ans jusqu'à 14 ans ou jusqu'à l'achèvement de la 7e année. Les parents risquent même de se voir imposer des amendes s'ils retirent leurs enfants de l'école. La gratuité scolaire est également instituée.

L'après-guerre et le baby-boom qui s'ensuit feront pression pour une éducation plus en phase avec les nouvelles valeurs sociales: s'instruire n'est plus un passage pour embrasser la vie religieuse. La population rêve d'occuper des fonctions lucratives.

Maurice Duplessis, un allié de l'Église, résistera au changement. Son gouvernement fera toutefois quelques pas législatifs, dont l'adoption en 1945 de la Loi établissant le salaire minimum des enseignants. Leur salaire atteint alors 600 \$. Mais, vingt ans auparavant, les enseignants de l'Ontario gagnaient déjà 700 \$ par année, et ceux de l'Ouest canadien, 1000 \$.

Toujours en 1945, l'Assemblée législative du Québec adopte la Loi d'aide à l'apprentissage, prévoyant l'ouverture de centres d'apprentissage ainsi que de centres de réadaptation pour les infirmes, les accidentés du travail et les blessés de guerre.

En 1956, le département de l'Instruction publique procède à une refonte importante du cours primaire complémentaire et du cours supérieur. Le cours secondaire public, qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 16 ans, est créé.

#### **Révolution tranquille**

Lorsque le Québec entre dans les années 1960, le mouvement de réforme prend son envol. Le gouvernement libéral de Jean Lesage adopte plusieurs mesures. La fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et les manuels scolaires sont gratuits à compter de 1961. En mars 1961, moins de huit mois après son accession au pouvoir, il crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, connue sous le nom de commission Parent, du nom de son président, Mgr Alphonse-Marie Parent.

En mai de la même année, pas moins de huit projets de loi portant sur l'éducation sont déposés. La modernisation du système d'éducation québécois est amorcée. Suivront la création de 35 commissions scolaires pour encadrer le réseau scolaire ainsi que le plan de réforme du cours primaire.

Puis, en 1963, les premières recommandations de la commission Parent sont déposées.

Rapidement, le gouvernement Lesage propose le projet de loi 60, prévoyant la création du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation. Mais les protestations fusent et Jean Lesage freine. Il revient toutefois à la charge et, neuf mois plus tard, en mars 1964, le Québec hérite d'un ministère et d'un premier ministre de l'Éducation, Paul-Gérin Lajoie.

Lors du dépôt du projet de loi, Le Devoir expliquait que «le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse sera un personnage impressionnant, si l'on considère que, dans tous les textes de loi existants, toutes les proclamations, les arrêtés en conseil, les contrats et les documents, les expressions "ministre de la Jeunesse", "surintendant de l'instruction publique", "surintendant de l'éducation", "Conseil de l'instruction publique" et "comité protestant du Conseil de l'instruction publique" désigneront dorénavant le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse».

L'Église n'étant jamais bien loin, même si son influence était alors en déclin, le préambule des lois issues du rapport Parent affirme le droit de l'école privée à un financement public. En 1968,

le gouvernement adopte la Loi sur l'enseignement privé pour encadrer ce secteur. L'État souhaitait alors, dans la foulée du travail de réflexion du rapport Parent, une collaboration entre les commissions scolaires et les établissements privés. Mais c'est plutôt une vive concurrence qui s'installe et qui ne se dément toujours pas aujourd'hui.

En 1967, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel est adoptée. Un an plus tard, c'est au tour du réseau des Universités du Québec de voir le jour.

En 1969, une violente manifestation à Saint-Léonard sur la question de l'intégration scolaire aboutira à la loi 63 consacrant le principe de la liberté de choix dans le domaine de la langue d'enseignement.

#### Réforme constante

La décennie 1960 fut particulièrement prolifique au plan législatif pour donner l'élan nécessaire au rattrapage en éducation au Québec. Les années suivantes poursuivront les changements. En 1979, le Livre orange sur l'école québécoise marque un autre tournant en mettant de l'avant le projet éducatif de l'école et son ouverture aux parents dans la gouvernance des écoles.

Puis, en 1988, le gouvernement du Québec adopte la Loi sur l'instruction publique régissant localement l'organisation des écoles et les commissions scolaires.

Sous l'impulsion du gouvernement du Parti québécois, on lance en 1995 les états généraux sur l'éducation qui enclencheront un processus de réforme de fond en comble du système scolaire. Parmi les recommandations des travaux effectués, on retrouve notamment la déconfessionnalisation du système scolaire, des investissements dans la petite enfance et la réduction du nombre de commissions scolaires. Le gouvernement implantera cette réforme entre 1999 et 2006.

L'un des moments forts fut l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne, ce qui a permis la création de commissions scolaires linguistiques plutôt que religieuses. Fort de cette décision, le gouvernement du Québec adoptera en 2000 la Loi 118 sur le statut non-confessionnel des écoles québécoises. Dans cet élan et malgré de nombreuses protestations, les cours d'enseignement religieux sont abolis et, depuis 2008, les enfants doivent suivre le cours Éthique et culture religieuse.

### Laure Gaudreault - Celle par qui la syndicalisation arrive : Une poignée d'institutrices se réunissent à La Malbaie le 2 novembre 1936 et fondent l'Association des institutrices rurales de la province de Québec



Photo : Source AREQ

Grâce au travail acharné de Laure Gaudreault, la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec obtient en 1945 un salaire minimum annuel de 600 \$ pour les enseignants.

#### À retenir

- 1920 Bourses d'étude en Europe
- 1930 Commission scolaire juive
- 1939 Fédération catholique des instituteurs ruraux
- 1943 Fréquentation scolaire obligatoire
- 1945 Salaire minimum pour les enseignants
- 1949 Grève à Montréal
- 1960 Commission des universités
- 1961 Commission royale d'enquête sur l'enseignement
- 1962 Commissions scolaires régionales
- 1964 Ministère de l'Éducation

- 1967 Cégeps
- 1968 Réseau des Universités du Québec
- 1972 Emprisonnement des chefs syndicaux
- 1980 Grève générale déclenchée par la CEQ
- 1992 Loi sur l'enseignement privé

Kathleen Lévesque

L'époque de l'école de rang avec son charme pittoresque fait partie du «bon vieux temps» que Laure Gaudreault s'est évertuée à combattre toute sa vie. À l'origine du premier regroupement d'institutrices rurales en 1936, cette femme posera les premières pierres du syndicalisme enseignant au Québec, qui mèneront à la création de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenue la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Laure Gaudreault a elle-même été confrontée aux rudes conditions de vie d'une institutrice isolée dans une de ces écoles surpeuplées, où le salaire annuel de 125 \$ devait servir aussi à payer le bois de chauffage et les manuels scolaires. «Ce n'était pas le bon vieux temps, on s'est arraché le cœur à le changer», lancera des décennies plus tard Laure Gaudreault, qui démontrera une détermination sans faille pour défendre les «maîtresses d'école» et améliorer l'enseignement.

En 1906, âgée de 16 ans et armée d'un diplôme de l'École normale Laval de Québec, elle enseigne d'abord à l'école de rang numéro 1 de la paroisse des Éboulements, dans Charlevoix. Par la suite, elle quitte sa région natale en 1920 afin d'améliorer ses conditions de travail.

Mais, lassée de la situation ardue qui est la sienne, Laure Gaudreault décide de travailler comme journaliste. C'est au Progrès du Saguenay qu'elle verra l'ampleur du problème auquel sont confrontées les institutrices, en répondant au courrier des lecteurs. La mère de la combattante venait d'être allumée. Elle profite de la tribune qu'elle a pour participer à une prise

de conscience collective et dénoncer les conditions de travail difficiles des jeunes institutrices.

Après dix années de journalisme, Laure Gaudreault retourne à l'enseignement et constate que rien n'a évolué. Elle s'attelle alors à convaincre ses collègues de la nécessité de se serrer les coudes.

#### Appel à la solidarité

En 1936, elle lance un appel à la solidarité. Une poignée d'institutrices se réunissent à La Malbaie le 2 novembre et fondent l'Association des institutrices rurales de la province de Québec. Dans les mois qui suivent, Laure Gaudreault fait une tournée du Québec et 13 associations régionales regroupant plus de 600 institutrices se mettent en place.

L'année suivante, l'association tient un premier congrès avec quelque 300 déléguées. La Fédération des institutrices rurales de la province de Québec voit le jour, avec Laure Gaudreault à sa tête. Elle devient alors la première syndicaliste laïque rémunérée au Québec, avec un salaire de 450 \$ par année.

Mais la tâche qui l'attend n'est pas facile, d'autant qu'elle doit faire face au gouvernement de Maurice Duplessis. «Lorsque les négociations étaient plus ardues et que Duplessis frappait d'un poing sur la table, moi, je frappais des deux!», a raconté par la suite Mme Gaudreault, comme le rapporte l'historien Serge Gauthier.

Grâce au travail acharné de la syndicaliste, la fédération obtient notamment, en 1945, un salaire minimum annuel de 600 \$ pour les enseignants. En 1959, ce salaire bondit à 1500 \$.

Lorsqu'elle prend sa retraite de l'action syndicale, Laure Gaudreault travaille pour la cause des enseignants retraités et fonde en 1961 une association pour défendre leurs droits. Elle militera jusqu'en 1974, quelques mois avant de décéder à l'âge de 85 ans, laissant derrière elle une organisation syndicale solide.

### Dernière province à adopter une loi sur l'instruction obligatoire - L'école primaire fut longtemps un luxe au Québec : Un premier collège classique pour filles est créé en 1907

#### À retenir

- 1937 Amendement à la Loi des bourses d'Europe

- 1945 Loi d'aide à l'apprentissage
- 1973 Grève des étudiants de l'Université du Québec à Montréal

- 1986 Gel des droits de scolarité au Québec

- 1989 Augmentation des droits de scolarité à l'université
- 1998 Fondation des Bourses du millénaire
- 2004 Manifestation étudiante devant l'Assemblée nationale à Québec
- 2008 Rapport Montmarquette sur la tarification des services publics
- 2009 Les recteurs prônent une majoration des droits d'inscription

Lisa-Marie Gervais

Charlemagne aura peut-être un jour eu cette idée folle, mais qui oserait aujourd'hui critiquer le bien-fondé de l'école? Certes, il se trouvera toujours des élèves qui, rebutés par l'idée de se retrouver entre quatre murs, grommelleront en s'y rendant tous les matins. C'est qu'ils ignorent encore toutes les luttes qui ont été menées pour que les portes du savoir leur soient grandes ouvertes.

Difficile, en effet, de croire qu'il fut une époque où l'école — même primaire — était un luxe. Au tout début du XXe siècle, dans un Québec extrêmement pieux et rural, elle est élitiste et contrôlée par le clergé. L'enseignement supérieur, dans les quelques collèges (7e à 11e année), d'autres offrant le cours classique (jusqu'au bac ès arts), et plus tard dans l'une des trois universités existantes, est réservé aux enfants de médecin, d'avocat, de notaire...



Photo : Archives Le Devoir  
Une salle de cours primaire à l'école élémentaire Vanier, à Chicoutimi, en décembre 1964.

À l'époque, les parents des élèves doivent payer une rétribution mensuelle à la commission scolaire et assumer le coût des manuels, qui est plutôt élevé. En 1910, les dépenses scolaires d'une famille de cinq enfants représentent près de deux semaines de salaire. Et, signe que l'instruction n'était pas valorisée, la rémunération annuelle d'une institutrice ne dépassait pas les 150 \$.

Ainsi, les familles, qui sont très nombreuses, n'ont pas les moyens d'envoyer leurs rejetons se faire instruire. Pire, elles n'en voient pas l'utilité. «Dans le temps, on était retiré de l'école pour travailler et donner notre paye à nos parents. C'était ça, la norme, dans les familles pauvres», m'a raconté ma grand-mère maternelle, qui a fréquenté l'école jusqu'à la 5e année du primaire durant les années 30.

Avant la commission Parent — vaste enquête tenue de 1960 à 1966 qui a restructuré tout le système d'éducation au Québec et soutenu la création du ministère de l'Éducation — l'accès à l'école était aléatoire, résume Félix Bouvier, professeur au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières. «Les gens qui voulaient vraiment s'instruire y arrivaient. Mais ils avaient de l'aide d'un oncle ou du curé qui finançait leurs études, de façon un peu secrète. Le système n'était pas égalitaire», explique-t-il.

L'enseignement professionnel public s'organise parallèlement aux niveaux secondaire, collégial et supérieur, mais il est réservé presque exclusivement aux garçons.

Contre l'orthodoxie de l'Église qui cherche à protéger le Québec de certaines idées «pernicieuses», des hommes politiques et des groupes tels que la Ligue de l'enseignement, le Congrès ouvrier et le Congrès du travail réclament une école «gratuite et obligatoire». Même Le Devoir mettra son grain de sel dans le débat en publiant une série d'articles sur l'importance de «l'école pour tous». Ce projet de société verra finalement le jour en 1943, alors que le Québec est la dernière province canadienne à adopter une loi sur l'instruction obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 14 ans, qui devra être gratuite.

#### Duplessis et les femmes

Au fil de l'industrialisation, le besoin de scolariser les masses s'est fait sentir. Endettées, les écoles publiques de certaines commissions scolaires commencent, elles aussi, à enseigner le latin. Dans les régions, les sections classiques éclosent. L'éducation au niveau secondaire n'est plus l'apanage du sacerdoce. En 1951, le rapport de la commission Massey recommande notamment l'octroi d'une aide fédérale aux universités et un système étendu de bourses d'étude et de recherche. Maurice Duplessis, entêté, s'y opposera fermement jusqu'à sa mort: il n'y aurait pas d'ingérence du fédéral dans l'éducation! Et toute mesure facilitant l'accès au savoir aurait affaibli l'Église et détourné l'attention des jeunes filles.

Jusqu'à-là, celles-ci avaient d'ailleurs été bien mal servies par l'école, dirigée par des congrégations religieuses. Au début du siècle, des pensionnats sont fréquentés non pas par la majorité, mais par une poignée de jeunes filles de la classe moyenne ou supérieure, tandis que d'autres vont en classe dans des écoles publiques mixtes. Exception de taille: une école de métiers féminins accueille les jeunes filles à Montréal et un collège classique est créé pour elles en 1907.

Les écoles ménagères, pour les rares filles qui atteignent les niveaux «complémentaire» et «supérieur», et les instituts familiaux, appelés «écoles de bonheur», s'ajoutent au portrait. Enfin, il faudra attendre 1903 pour voir une première Québécoise franchir le seuil de l'Université Laval et 20 ans de plus pour qu'elle soit imitée par d'autres.

#### Les limites de la gratuité

Au début des années 50, la province, qui conclut une entente pour percevoir un impôt sur le revenu, se lance dans une vaste entreprise d'évaluation des besoins des Québécois. La commission Tremblay, qui devait se pencher sur les problèmes constitutionnels, dut se préoccuper d'instruction. Parmi les 240 mémoires reçus, 140 abordent les problèmes d'éducation que connaît le Québec. La table était mise pour la commission Parent.

Le débat s'engage alors. Les uns croient que l'enseignement doit être gratuit jusqu'à l'âge de 16 ans et ensuite soutenu grâce à des prêts et bourses. D'autres croient que, au niveau postsecondaire, la facture doit revenir à l'étudiant qui, après tout, accède à un savoir supérieur qui lui bénéficiera en premier lieu.

Enfin, certains souhaitent l'entière gratuité, tout en faisant «payer intellectuellement» l'étudiant par de rigoureux examens d'entrée à l'université. «Rendons l'admission plus difficile, ne lui faisons pas faire la vaisselle», avait déclaré Pierre Dansereau, à l'époque doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal.

Une revendication semble néanmoins faire l'objet d'un consensus: le fédéral doit payer sa part dans l'enseignement supérieur.

#### Aide financière et autochtones

De plus en plus nombreux, les étudiants se préoccupent de leur avenir. Le 6 mars 1958, quelque 20 000 d'entre eux organisent une grève d'un jour devant l'Assemblée législative, à laquelle participe Francine Laurendeau, fille d'André Laurendeau, politicien et journaliste du Devoir. Le but de la grève: rendre plus accessible l'enseignement universitaire.

Alors que les premières bourses versées à des universitaires québécois sont octroyées en 1940 — 60 étudiants reçoivent alors 150 \$ chacun! — il faudra attendre 1966 avant que ne soit adoptée la première loi québécoise portant sur l'aide financière aux études. Quelque 50 000 étudiants s'en prévalent. Ensemble, ils empruntent 26 millions aux banques.

Les autochtones peuvent aussi bénéficier d'une aide financière pour effectuer des études postsecondaires. Les Métis et les Indiens non inscrits ne reçoivent, quant à eux, aucune aide spéciale, tandis que l'éducation des Cris est prise en charge financièrement par la commission scolaire qu'ils ont eux-même créée.

L'histoire de l'intégration des autochtones dans le réseau de l'éducation est d'ailleurs bien peu glorieuse pour le Québec et le Canada. Au début du XXe siècle, les modifications apportées à la Loi sur les Indiens ont enlevé la responsabilité juridique des parents envers leurs enfants. Avec la réforme de cette loi en 1951, le gouvernement fédéral a obligé ces derniers à fréquenter les pensionnats amérindiens qu'il avait mis en place. L'usage de leur langue y était interdit. Aujourd'hui, malgré de grands progrès, près de la moitié des autochtones ne détiennent pas un diplôme d'études secondaires.

#### Grèves et droits de scolarité

C'est aussi la décennie qui verra naître les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), en même temps qu'elle sera secouée par plusieurs grèves étudiantes. Ces mouvements de protestation ont tout à voir avec le financement des universités et les droits de scolarité. En 1989, l'ancien directeur du Devoir, Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à l'époque, doublera en deux ans le montant des droits de scolarité, les faisant passer de 540 \$ — montant qui était le même depuis 20 ans — à environ 1200 \$. Résultat? Au début des années 90, les étudiants québécois sont deux fois plus nombreux à faire faillite.

Après un calme relatif, une autre tempête viendra balayer le réseau de l'éducation au Québec, celle des «Bourses du millénaire». En 1998, le gouvernement libéral de Jean Chrétien fait adopter le projet de loi C-36, qui permet de distribuer des bourses aux étudiants de toutes les provinces, ce qui ranime le spectre de l'ingérence du fédéral dans un champ de compétence provinciale. Loin de s'éteindre, le mouvement étudiant de protestation sera ravivé en 2004. En réponse aux coupes de 103 millions effectuées dans le Programme d'aide financière, des manifestations étudiantes finissent en une grève générale illimitée en 2005.

Si le Québec a réalisé l'impossible en rejoignant le peloton des pays les plus scolarisés en l'espace de 50 ans, il lui reste pourtant du chemin à faire. Car, fait inquiétant, l'éducation ne semble plus être plus une priorité à l'aube du nouveau millénaire. En 1966, au moment où se terminait le vaste chantier de la commission Parent, 41 % des Québécois souhaitaient que le gouvernement concentre ses efforts pour rendre

l'instruction accessible à tous. Mais, en 2002, un sondage fait par Ad hoc recherche a révélé que

## Paul Gérin-Lajoie - La grande réforme, c'est lui!

Paul Cauchon

S'il est un homme qui symbolise bien la Révolution tranquille, c'est bien Paul Gérin-Lajoie. Premier titulaire du poste de ministre de l'Éducation, il a mené à bout une des plus importantes réformes que le Québec a connues. Né en 1920 à Montréal, Paul Gérin-Lajoie a étudié à l'Université de Montréal et à l'Université d'Oxford, où il a reçu son doctorat en droit. Admis au Barreau du Québec en 1943, il décide de se lancer en politique en 1956. Après deux tentatives ratées pour se faire élire comme député libéral et après avoir tenté de devenir le chef du parti en 1958, il est finalement élu dans Vaudreuil-Soulanges aux élections de 1960. Il sera réélu en 1962 et 1966.

En juillet 1960, dans le nouveau gouvernement de Jean Lesage, c'est un des hommes forts: il

«La langue fait toujours parler d'elle» sera «le lieu par excellence pour tenir



Photo : Archives Le Devoir

Jean-Marc Léger, ancien journaliste du Devoir.

### À retenir

- 1905 Henri Bourassa au Monument-National
- 1912 Opposition à l'anglais comme seule langue usuelle en Ontario
- 1916 Légitimité constitutionnelle du règlement ontarien
- 1969 Manifestation à Saint-Léonard: l'intégration des enfants d'immigrants. Liberté de choix dans le domaine de la langue d'enseignement
- 1982 Alliance Québec. Inconstitutionnalité de la «clause Québec» de la loi 101
- 1993 Affichage en anglais autorisé
- 2001 Commission Larose sur la situation et l'avenir du français au Québec

Stéphane Baillargeon

Le Devoir et les débats autour de la langue française avancent en cordée depuis 1910, avec des points d'orgue dans les années 1960 et 1970: le frère Untel dénonce dans ses pages «le parler et le penser joué» de ses élèves, tandis que les éditoriaux éclairent les choix faits ou à

la priorité accordée à l'éducation n'était souhaitée que par... 5 % de la population.

## Une tournée pour convaincre

est nommé vice-premier ministre, ministre de la Jeunesse et responsable du département de l'Instruction publique. Il prend donc le leadership de la grande réforme qui s'amorce, alors que dès 1961 le gouvernement met sur pied la commission Parent et adopte la «Grande Charte de l'éducation», qui instaure une flopée de nouvelles mesures.

## Une tournée pour convaincre

Lorsque la commission Parent dépose en 1963 le premier volume de son rapport proposant la création d'un ministère de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie entreprend une tournée populaire de deux mois et demi à travers le Québec pour convaincre la population de l'importance de cette réforme.

Devenu ministre de l'Éducation en 1964, il poursuit sans relâche son travail, autorisant,

«Langue et religion fonderont longtemps l'identité québécoise : Le Devoir sera «le lieu par excellence pour tenir

le flambeau de la question linguistique» faire pour protéger la distinction linguistique du Québec.

Le 10 septembre 1910, quelques mois après la fondation du Devoir, son directeur, Henri Bourassa, prononce un discours en l'église Notre-Dame de Montréal à l'occasion du Congrès eucharistique international, qui va se terminer le lendemain. Il donne la réplique au cardinal Francis Bourne, archevêque de Westminster, venu défendre son idée de faire de l'anglais la langue officielle du culte catholique.

«Chez trois millions de catholiques, descendants des premiers apôtres de la chrétienté, en Amérique, la meilleure sauvegarde de la foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ», dit le nationaliste. Il tiendra à peu près le même discours lors du premier Congrès de la langue française au Canada en 1912, organisé pour souligner l'importance des services d'enseignement en français, sans pour autant négliger le commerce ou la vie publique. «Si nous laissons dépérir la langue, faute de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra; et si la langue périt, l'âme nationale périra; et si l'âme nationale périt, la foi périra également», clame-t-il, en concentrant au pur suc son idéologie.

«Dès sa fondation, Le Devoir apparaît comme le lieu par excellence pour tenir le flambeau de la question linguistique», commente Karine Cellard en entrevue écrite. Professeure au cégep de l'Outaouais, elle vient de corriger le premier tome de La Langue au quotidien (Nota Bene), qui réunit une vaste sélection de textes sur «les intellectuels et le français dans la presse québécoise», comme l'annonce le sous-titre.

«À ses débuts, le journal nationaliste d'Henri Bourassa paraît en effet tout désigné pour donner une voix à ceux qui s'indignent contre l'injustice du Règlement XVII (1912), qui privait les francophones de l'Ontario de leurs écoles séparées, ou alors contre les velléités d'anglicisation de certains membres britanniques et irlandais du haut clergé catholique, qui espéraient ainsi favoriser la propagation du catholicisme en Amérique du Nord. C'est cette position que défend l'archevêque de Westminster et à laquelle répliquera Bourassa dans son fameux discours à la cathédrale Notre-Dame.»

## Deux mamelles

La langue et la religion demeurent les deux gavantes mamelles de l'identité canadienne-française depuis la Conquête. Il n'y a pourtant rien de naturel dans cette réalité trempée dans

entre autres, la création des polyvalentes et celle des cégeps.

Il effectue une autre tournée du Québec pour mettre en place l'Opération 55, qui vise à regrouper les 1500 commissions scolaires en 55 commissions régionales.

Paul Gérin-Lajoie est également l'instigateur des premiers accords de coopération en matière d'éducation et de formation entre le Québec et la France.

Relégué aux banquettes de l'opposition après 1966, ce bâtisseur quitte l'Assemblée nationale en 1969. Il fut président de l'Agence canadienne de développement international de 1970 à 1977 et il a créé en 1977 la fondation Paul-Gérin-Lajoie, qui contribue à l'éducation des enfants dans les pays les plus pauvres.

## Langue et religion fonderont longtemps l'identité québécoise : Le Devoir

la résistance et la survivance. Les Irlandais, tout aussi jaloux de leur société distincte et encore plus en tension avec le conquérant britannique, ont pourtant adopté sa langue. Henri Bourassa y fait d'ailleurs référence dans son fameux discours de 1910. «À ceux d'entre vous qui disent: "L'Irlandais a abandonné sa langue, c'est un renégat national, et il veut s'en venger en nous enlevant la nôtre", je réponds: "Non". Si nous avons passé par les épreuves que l'Irlandais a subies, il y a longtemps peut-être que nous aurions perdu notre langue.»

Il faudra toutefois attendre la fin de l'ère duplessiste pour que les Canadiens français commencent à se préoccuper de la langue d'enseignement, jusqu'à en faire un sujet principal. Les premiers réveils se produisent autour de la prise de conscience de l'attrait imparable de l'école anglaise pour les néo-Canadiens, y compris dans la province. Là encore, Le Devoir accompagne le mouvement.

«À partir des années 1950, le ton et la perspective changent, devenant beaucoup plus sombres et pragmatiques, commente alors la professeure Cellard. Dans des numéros spéciaux publiés dans Le Devoir ou dans La Presse, des journalistes, historiens ou économistes abordent l'état de la langue au Québec en relation étroite avec le statut social des francophones, l'impuissance sociale et économique de ceux-ci expliquant la dégradation de celle-là.

«Avec des journalistes comme Jean-Marc Léger ou André Laurendeau, qui illustre dans des saynètes restées saisissantes les tensions opposant à l'époque les anglo-Montréalais et franco-Montréalais, on constate que la conception de la langue s'est profondément modifiée. Elle n'est plus, comme l'avait auparavant conçue l'élite clérico-nationaliste, un précieux monument à conserver, où serait déposée, comme un sédiment, l'âme du passé de la nation, mais plutôt le miroir douloureusement présent d'une collectivité blessée, le document le plus révélateur de la fragilité de sa culture. On imagine aisément que de tels constats puissent porter à l'action: nous sommes à la veille de la Révolution tranquille.»

La spécialiste rappelle que les spectateurs engagés du journal vont passer «de la parole aux "actes" pour s'engager dans les offices et organismes nouvellement mis sur pied par les gouvernements». Elle cite Jean-Marc Léger, devenu en 1962 le premier directeur d'un Office de la langue française dont il réclamait depuis longtemps la création, et André Laurendeau, qui codirigera la Commission royale d'enquête sur le

bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton, 1963-1971). Elle évoque évidemment l'épisode des Insolences du frère Untel et les débats sur le joul.

#### Une éminence grise

Le débat se transporte ensuite dans la rue et sur la scène politique. La langue, celle de l'affichage et encore plus celle de l'enseignement, va cristalliser les passions pendant deux ou trois décennies, avec quelques points d'orgue bien connus, dont la crise scolaire de Saint-Léonard (1968), la lutte autour de «McGill français», les législations linguistiques, dont les lois 63, 22 (1974) et 101 (1977).

«Une traversée du Devoir de ces années-là permet d'y voir plus clair grâce aux analyses clairvoyantes et nuancées de Claude Ryan, dont

#### De la confessionnalité à la laïcité scolaire - Il est un débat séculaire qui dure et perdure... : Le «projet éducatif chrétien» deviendra de plus en plus illusoire



Photo : Archives Le Devoir  
Étudiantes du collège Saint-Maurice, en 1944.

#### À retenir

- 1905 Henri Bourassa et les droits des catholiques francophones dans l'Ouest
- 1916 Lettre encyclique Commissio divinitus du pape Benoît XV
- 1961 Fondation du Mouvement laïque
- 1965 L'Église ne s'opposera pas aux écoles neutres
- 1988 Débat sur le caractère confessionnel des commissions scolaires du Québec
- 1998 Création de commissions scolaires linguistiques
- 1998 La CSDM remplacera la CECM, qui existait depuis 150 ans
- 1999 Rapport Proulx sur le statut des écoles québécoises
- 2000 Loi 118 sur le statut non confessionnel des écoles québécoises

Jean-Pierre Proulx

Religion et éducation ont été inséparables au Québec durant tout le XXe siècle, en matière de structure, de financement, de contenu, de contrôle. Toute remise en question de ce quasi-monopole a été l'objet de grandes batailles qui ne sont même pas encore terminées. Retour sur un siècle de débats.

Lorsqu'en 1910 naît Le Devoir, l'épiscopat catholique règne en maître depuis déjà 35 ans sur l'ensemble du système scolaire québécois. Il détermine les programmes des écoles publiques et des écoles normales. Il contrôle les deux universités francophones — l'Université Laval de Québec et sa succursale montréalaise — et les collèges classiques. Des milliers de religieux oeuvrent en éducation. De leur côté, les protestants gèrent leurs écoles en parfaite autonomie.

Le régime connaît pourtant une première perturbation au début du XXe siècle en raison d'une forte immigration juive. L'école catholique ne convient pas à cette communauté et elle n'y est d'ailleurs pas la bienvenue. Aussi, Québec

l'opinion exerce alors une influence si considérable sur la classe politique qu'on le considérerait parfois comme l'éminence grise du gouvernement Bourassa», commente Mme Cellard.

Le Canada français s'est rétréci au Québec, la religion des anciens Canadiens ne compte à peu près plus sur le plan sociopolitique. Par contre, une certaine obsession linguistique demeure, comme vient encore de le montrer le débat autour des écoles passerelles permettant de court-circuiter les dispositions de la loi 101 sur la langue d'enseignement.

«D'où vient-il que les débats linguistiques ultérieurs, qui continuent certes à défrayer la manchette des quotidiens, suscitent néanmoins une certaine lassitude depuis les années 1980?,

décrite en 1903 que «les personnes professant la religion juidaïque sont traitées, pour les fins scolaires, de la même manière que les protestants»!

La question demeure toutefois mal résolue. Avec le tiers des effectifs de l'école protestante, la communauté juive montréalaise veut avoir voix au chapitre. Mais le Conseil privé de Londres décrète en 1928 que, à Montréal et Québec, seuls les catholiques et les protestants peuvent être commissaires. La lutte se poursuit sur le terrain politique. Elle aboutit, dans les années 1930, à la création d'une commission scolaire juive. Ce pluralisme naissant est étouffé par l'épiscopat, qui craint que les «neutres» réclament à leur tour leur commission scolaire. La commission scolaire juive n'administrera jamais d'écoles. Elle confiera ses enfants aux protestants.

Au milieu des années 50, le régime connaît ses premières remises en question. En 1958, la Société Saint-Jean-Baptiste tient ses assises. On y débat explicitement de la création d'un ministère de l'Instruction publique. Le cardinal Léger déclare à la clôture: «Mon expérience récente ou lointaine m'a convaincu que nous devons respecter les cadres généraux de notre système.»

Qu'importe. En 1963, la commission Parent recommande la création d'un ministère de l'Éducation. L'épiscopat se range, mais négocie des aménagements qui l'assurent du contrôle sur les écoles en matière religieuse. La loi 60 prévoit en particulier la création d'un Comité catholique renouvelé, chargé notamment de reconnaître comme catholiques les écoles qui demanderont à l'être et de faire des règlements s'y appliquant. Les protestants bénéficieront des mêmes prérogatives.

#### La lente arrivée de la laïcité

Entre-temps, un autre débat s'est amorcé. Le Mouvement laïque de langue française (MLLF), nouvellement créé, réclame la mise sur pied d'un réseau d'écoles, neutre celui-là. En 1966, la commission Parent fait droit à cette revendication. Satisfait, le MLLF se sabordera en 1969. Pourtant, rien ne changera avant... 2000! Le rapport Parent propose en outre de remplacer les commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires uniques. Celles-ci prendraient en charge toutes les écoles, françaises, anglaises, catholiques, protestantes, non confessionnelles. Cette recommandation se heurte à l'opposition ferme des protestants et des milieux catholiques conservateurs, qui tiennent aux droits et privilèges confessionnels garantis constitutionnellement en 1867. Les protestants ne veulent pas tomber sous la gouverne des francophones; les catholiques conservateurs

demande la professeure Cellard. Sans dévaluer l'importance de fins analystes comme Lise Bissonnette, on conviendra que la nature même des combats récents est plus rébarbative. Qu'il s'agisse de la question de la langue d'affichage ou de celle du libre choix de la langue d'enseignement, comme on le voit en ce moment même avec les écoles passerelles, le débat se joue le plus souvent sur le terrain strictement juridique, avec tout ce que cela entraîne de jargon et de procédure. La langue fait toujours parler d'elle, mais, une fois qu'elle est prise en charge par l'État et la justice, les débats qu'elle suscite semblent, sans doute à tort, plus secondaires, puisque moins directement en prise sur une réflexion identitaire ou existentielle.»

#### perdure... : Le «projet éducatif

craignent avant tout la montée de l'école «neutre».

Paradoxalement, les 32 ans qui s'écoulent depuis le rapport Parent jusqu'à 1998 sont marqués par un raffermissement des garanties juridiques accordées aux catholiques et aux protestants. Pourtant, le Québec se sécularise à grande vitesse et se diversifie de plus en plus sur les plans ethnique et religieux. Ainsi, en 1972, la loi 27 crée juridiquement des commissions scolaires «pour catholiques» et «pour protestants». Deux ans plus tard, le Comité catholique décide de reconnaître en bloc, comme «catholiques», toutes les écoles relevant des commissions scolaires «pour catholiques». Le Comité protestant fait de même.

Sur le terrain, la situation évolue lentement: l'école Notre-Dame-des-Neiges à Montréal demande au Comité catholique, en 1978, de révoquer son statut confessionnel. La Commission des écoles catholiques de Montréal, soutenue par l'archevêque et l'Association des parents catholiques, se braque. Le Comité catholique passe outre et fait droit à la demande de l'école. Un procès s'ensuit. Le juge Jules Deschênes déclare en 1981 que toutes les écoles de Montréal ne peuvent être que constitutionnellement catholiques ou protestantes. C'est l'impasse.

Celle-ci persistera jusqu'en décembre 1997, quand l'Assemblée nationale demandera et obtiendra une modification constitutionnelle abolissant les droits et privilèges confessionnels de 1867. Du coup, l'Assemblée nationale procède en 1998 à la création des commissions scolaires linguistiques, formule dont le directeur du Devoir, Claude Ryan, s'était fait le promoteur dès 1969.

#### L'enseignement religieux

Quant à la confessionnalité des écoles, elle se voit minée de l'intérieur par la sécularisation: le «projet éducatif chrétien» que promeut le Comité catholique devient de plus en plus illusoire. De façon concomitante, de nouvelles normes juridiques changent la donne: en 1975, la Charte québécoise des droits et libertés garantit la liberté de conscience et de religion et l'égalité de tous devant la loi. En 1982, la Charte canadienne constitutionnalise ces mêmes droits. Les droits confessionnels se trouvent à nouveau menacés. Aussi, l'épiscopat catholique obtient sans peine des gouvernements successifs, autant péquistes que libéraux, l'adoption de clauses dérogatoires qui mettent ces droits à l'abri des contestations judiciaires.

Au plan politique, la situation devient cependant progressivement intenable, car, de cinq ans en cinq ans, il faut renouveler ces clauses. Aussi, en 1997, Mme Marois, alors ministre de l'Éducation, décide de soulever la question plus



générale de la place de la religion à l'école. Elle crée à cette fin un groupe de travail que j'aurai l'honneur de présider.

Au printemps 1999, le groupe de travail recommande de laïciser complètement le système scolaire, tant dans ses structures supérieures qu'au niveau de l'école. Dans une perspective de «laïcité ouverte», il recommande de remplacer les enseignements confessionnels par un enseignement culturel des religions.

En 2000, au terme d'un débat en commission parlementaire, l'Assemblée nationale abolit les Comités catholique et protestant, laïcise

### Pauline Marois - La laïcité scolaire, enfin



Photo : René Mathieu

Pauline Marois a convaincu son gouvernement, puis toute l'Assemblée nationale, de faire sauter le «verrou constitutionnel» de 1867.

Jean-Pierre Proulx

complètement le ministère de l'Éducation et révoque le statut confessionnel des écoles catholiques et protestantes. En matière d'enseignement religieux, toutefois, le gouvernement estime préférable de conserver le statu quo.

Mais, en 2005, le gouvernement libéral abolit les enseignements religieux confessionnels et les remplace par le nouveau cours d'éthique et culture religieuse, obligatoire pour tous. Ce cours est implanté dans toutes les écoles en septembre 2008.

On doit à Mme Pauline Marois, ex-ministre de l'Éducation, un exploit politique qui a marqué un moment charnière dans l'histoire de l'éducation au Québec. En 1997, elle a réussi à convaincre son gouvernement, puis toute l'Assemblée nationale, de faire sauter le «verrou constitutionnel» de 1867.

Ce verrou empêchait depuis 40 ans toute modification du régime ancestral des commissions scolaires catholiques et protestantes et leur remplacement par une formule plus conforme à l'évolution du Québec. Mme Marois ouvrait ainsi une brèche qui mènera, en 2005, à une complète laïcité scolaire.

Ce «verrou constitutionnel», c'était cet article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 qui protégeait les droits et privilèges confessionnels acquis par les catholiques et les protestants depuis 1841. Ce verrou ayant sauté, on a pu mettre en place les commissions scolaires francophones et anglophones que tous les partis appelaient de leurs vœux.

Depuis, la droite religieuse, catholique et protestante, a entrepris une lutte politique et juridique pour obtenir à tout le moins que les enfants puissent être exemptés de ce cours. Au Mouvement laïque québécois, on réclame purement l'abolition de ce cours, en lequel on voit une manière pour les catholiques de conserver leur privilège! L'épiscopat catholique, lui, s'est résigné au changement, malgré la dissidence vigoureuse du cardinal Ouellet, et au grand scandale des catholiques conservateurs. La saga n'est donc pas terminée. Elle se poursuit pour l'heure devant la Cour suprême du Canada.

Mais Mme Marois devait d'abord convaincre ses collègues de prier Ottawa de bien vouloir concourir avec le Québec pour modifier la Constitution de 1867. Or tant les péquistes que les libéraux ne reconnaissaient pas la Constitution de 1982. Demander une telle modification, c'était donc, implicitement, reconnaître l'oeuvre de Pierre Trudeau. L'Assemblée nationale réussit à s'entendre pour faire la grande demande, sans admettre politiquement la légitimité de cette oeuvre!

Mme Marois a donc ouvert une brèche, mais seulement une brèche. Dans une déclaration ministérielle, en mars 1997, Mme Marois annonçait même: «Le libre choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux, catholique et protestant, continuera d'être offert.» Mais elle a créé en même temps un groupe de travail «aux fins d'étudier l'ensemble de la question de la place de la religion à l'école». Huit ans plus tard, elle concourait, avec le ministre libéral Jean-Marc Fournier, à la laïcisation complète de l'enseignement public.

### Guy Rocher - «On avait le sentiment qu'on pouvait être audacieux»



Guy Rocher

Marie-Andrée Chouinard

Intellectuel de haut calibre, pionnier des sciences sociales, l'un des auteurs du célèbre rapport Parent, le sociologue Guy Rocher a contribué de maintes manières à façonner la société québécoise telle qu'on la connaît aujourd'hui, une société qu'il a toujours souhaitée la plus juste et la plus égalitaire possible.

Guy Rocher effectue une maîtrise en sociologie à l'Université Laval, puis un doctorat à Harvard. En 1952, il retourne à Laval, mais pour y enseigner la sociologie et la psychologie sociale. Le pédagogue a formé à la sociologie des milliers d'étudiants; son ouvrage intitulé Introduction à la sociologie générale, publié en 1965, reste un traité de référence, non seulement ici mais un peu partout dans le monde.

Au début des années 1960, Guy Rocher passe à l'Université de Montréal — où il est toujours associé, depuis maintenant plusieurs années, au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit. Lorsque le ministre Paul Gérin-Lajoie crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le directeur du Département de sociologie de l'Université de Montréal, M. Guy Rocher, est désigné pour en faire partie, ce qui l'occupe notamment de 1961 à 1966.

«Le défi qu'avait à relever le système d'enseignement, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, n'était pas que conjoncturel: il était aussi structurel», écrivait M. Rocher dans Le Devoir à l'occasion des 40 ans du rapport

Parent. «Il ne s'agissait pas de faire face à la crise d'un moment: il fallait avant tout se situer dans la mutation d'une civilisation. En effet, pour la première fois dans toute l'histoire de l'humanité, on demandait que l'enseignement soit accessible à tous, sans discrimination.»

Dans une entrevue accordée lors de ce 40e anniversaire, il précise à quel point cette période de sa vie fut exaltante. «On travaillait dans un climat où on sentait que les choses allaient changer. [...] Autour de nous, il y avait un mouvement d'intérêt pour le système d'enseignement, et une intention de changer; ça nous portait, en quelque sorte. On avait le sentiment qu'on pouvait être audacieux.»

Engagé, fidèle à ses convictions, M. Rocher laisse sa marque dans nombre de luttes: la protection de la langue et de la culture, forces vives de l'identité nationale; le combat contre l'instrumentalisation de l'éducation, une des dérives du système actuel; les contours de l'identité nationale. Son parcours est véritablement celui d'un bâtisseur du Québec moderne.

### «Un nouveau système d'enseignement [pour] une nouvelle civilisation» - «La réussite fait partie du droit à l'éducation»: Longtemps, deux élèves seulement sur 100 terminaient leur 12e année



Photo : Archives Le Devoir

La commission Parent, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent (deuxième à gauche),

accouche d'un volumineux rapport: trois tomes répartis en cinq volumes, 1485 pages, 567 recommandations, publiés de 1963 à 1966.

#### À retenir

- 1905 Pour des réformes prudentes de concert avec le clergé
- 1945 Loi d'aide à l'apprentissage
- 1956 Refonte des cours primaire complémentaire et supérieur
- 1961 Commission royale d'enquête sur l'enseignement
- 1963 Réforme du cours primaire

- 1982 Livre blanc sur la réforme
- 1986 Réforme de l'enseignement professionnel
- 1995 États généraux sur l'éducation
- 1996 Rapport final de la Commission des états généraux
- 1997 Réforme Marois. «L'École: tout un programme»
- 2000 Réforme de l'éducation

Marie-Andrée Chouinard

L'école, miroir social d'une époque, n'est-elle pas toujours en réforme? Un siècle d'éducation

confirme que le système s'est façonné à coups de petites et grandes révolutions, avant même cette célèbre réforme Parent qui démocratisa l'accès à l'école, jusqu'à une série de secousses visant à améliorer la réussite.

En 1891, le recensement fédéral s'abat comme une masse sur les Canadiens français, leur rappelant qu'ils comptent toujours la plus large part d'illettrés. Les libéraux de Félix-Gabriel Marchand, convaincus que la domination religieuse à l'école n'a pas porté ses fruits, veulent rendre à l'État cette responsabilité.

Secoué par une telle perspective, le journal catholique *La Vérité* parle d'un glissement sur «la pente fatale» et vers «l'abîme de l'école neutre». L'évêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési, réussit à trouver les arguments qui ébranlent et il va même jusqu'au Vatican. Le projet de loi est rejeté. Les années suivantes, les gouvernements de Laurier et de Gouin s'accommodent avec l'Église.

Au nom du progrès scolaire, les demandes pour un ministère de l'Instruction publique invariablement ressurgissent, provoquant l'ire du clergé. La presse catholique de combat craint toute réforme qui ferait de l'école une plateforme «athée». En 1920, dans *L'Action catholique*, on remet même en cause la question de l'Instruction: «Lire, écrire et compter peut mettre sur un front le tricorné du savant, mais, plus facilement encore, peut y laisser descendre le capuchon du gibier de potence.» De ce climat d'opposition vive ne naît aucun renouveau.

#### **Culture générale**

L'industrialisation force pourtant les besoins en main-d'oeuvre, pousse les gens des campagnes vers les villes. Le système d'éducation a besoin d'une réforme pour répondre à ces nouveaux besoins. Mais, en haut lieu, on réagit mal aux changements qui s'annoncent. En 1923, on porte la formation du primaire à huit années. Après le krach de 1929, elle passe à 11 ans. L'idée d'une certaine «culture générale» prend forme pour les enfants des classes moyennes. Au cours des années 40, les formations professionnelles prennent un essor important. Mais la société continue de se transformer à un rythme que l'école ne suit pas. Le frein de la résistance est toujours enfoncé.

À la fin des années 1940, un nouveau programme élémentaire est rédigé, qui reprend des principes auxquels les programmes contemporains s'abreuvent toujours: un programme éducatif qui s'adaptera à l'élève, qui le socialisera, qui provoquera l'activité et tiendra compte des différences individuelles.

En 1951, on s'interroge: les mouvements des 50 dernières années ont-ils influé sur la valeur de l'enseignement offert aux Québécois? Les progrès se mesurent difficilement. Sur 100 élèves inscrits à la première année de l'école élémentaire, deux seulement terminent la 12e année.

#### **Essor du savoir**

Pendant ce temps, sur le globe, des événements forcent les sociétés à donner la priorité au savoir. En 1957, les Russes lancent leur premier *Sputnik*; les Américains réagissent en révisant leur système d'éducation. «C'est un monde nouveau en voie d'élaboration qui se cherche lui-même à travers les réformes scolaires proposées de toutes parts», peut-on lire dans le tome 1 du rapport Parent.

Dans *Le Devoir*, en 1957, l'éditorialiste André Laurendeau trace un bilan de situation peu reluisant: «Le taux de la scolarité québécoise est inférieur à la moyenne canadienne; nos enfants quittent l'école primaire plus tôt que l'adolescent de plusieurs autres provinces. Ceci est un phénomène général. Il y a des causes complexes. L'une d'elles, c'est la vétusté de notre système et son peu d'accessibilité.» Avec d'autres leaders d'opinion, Laurendeau sera l'un des plus insistants pour exiger une grande enquête sur l'éducation.

Au Québec, le «Cheuf» Duplessis s'éteint en 1959, mettant fin à un règne de conservatisme sombre. Peu après s'installe «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage. Le système d'éducation tel qu'on le connaît pourra naître, avec le grand chambardement «tranquille» des années 60.

#### **Réforme Parent**

Le brassage d'idées enclenché avec la commission Parent est riche. Le groupe, présidé par Mgr Alphonse-Marie Parent, accouche d'un volumineux rapport: trois tomes répartis en cinq volumes, 1485 pages, 567 recommandations, publiés de 1963 à 1966.

Pour mettre fin à un passé de sous-scolarisation et de sous-financement, les auteurs du rapport Parent, dont le sociologue Guy Rocher, font de l'éducation la responsabilité de l'État et un droit pour tous. Ils démocratisent l'accès à l'école, notamment avec la création des polyvalentes. Les cégeps sont inventés. L'idée d'une Université du Québec germe. Ils créent le ministère de l'Éducation. Ils promeuvent l'idée d'une formation humaniste, scientifique et technique.

«Nous n'avions pas de modèle devant nous pour offrir à tous sans distinction un enseignement de qualité, adapté à chacun», écrit Guy Rocher dans un texte paru dans *Le Devoir* lors des 40 ans du rapport Parent. «Il fallait avoir l'imagination et l'audace d'inventer des structures, une pédagogie, un cadre et un milieu de vie, une culture, des institutions, bref, un nouveau système d'enseignement qui réponde à une nouvelle civilisation.»

Ce rapport n'est pas destiné à échouer sur une tablette. Les gouvernements Lesage et Johnson mettent en oeuvre cette réforme, signe de sa puissance. Aujourd'hui encore, la référence au rapport Parent est constante.

#### **Vers la réussite**

La mise au monde d'un nouveau réseau ne s'effectue pas sans heurts. Les réformes, c'est connu, doivent connaître leur bilan. Des difficultés pédagogiques et organisationnelles suivent la création d'un si imposant réseau. En 1977, le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, n'est pas rassuré: «Il suffit de parcourir quelques régions du Québec pour se rendre compte que les choses ne tournent pas rond dans l'école publique.»

Après un passé tourné vers des préoccupations d'accessibilité, on s'inquiétera désormais — et jusqu'à ce jour — de la réussite des élèves. Évaluation insatisfaisante, encadrement défaillant, parents absents, programmes inefficaces. Les critiques de l'époque s'apparentent terriblement à celles qui meublent toujours les discussions.

L'obsédant concept du décrochage scolaire apparaîtrait au tournant des années 1990. Le ministre Michel Pagé lance en 1992 un plan de

lutte contre le décrochage, mais l'argent reçu pour sa mise en oeuvre est saupoudré, ce qui ne provoque aucun effet. Cet échec ressemble à la faillite du tout dernier programme de lutte contre le décrochage du ministère de l'Éducation, lancé en 2002 et dont le tout dernier bilan est navrant. Quelque 300 millions plus tard: aucun progrès et parfois même des reculs. En 1994, la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, écrit, dans un éditorial intitulé «Coûteuse faillite»: «Le premier devoir du gouvernement, et non seulement du ministère de l'Éducation, est de cesser de tromper la population sur l'ampleur du problème et surtout sur l'ampleur des moyens à mettre en oeuvre pour le corriger. [...] L'hypocrisie a assez duré. Voir le problème en face, l'admettre, le dire, est le préalable absolu à toute correction, qui ne se produira pas sans une mobilisation générale.»

#### **États généraux**

L'année d'ensuite, des états généraux sur l'éducation animent la société. Dix chantiers en sont issus, qu'on ramène trop simplement à la seule réforme des programmes. La maternelle à plein temps, on l'a oublié, est née de cette réflexion. Les auteurs proposent des actions en matière de formation continue, de formation professionnelle et technique. Ils proposent de rendre à l'école des pouvoirs perdus.

Cette réforme des programmes, lancée par Pauline Marois en 1997, fut mise en oeuvre au tournant des années 2000. Au moment de la publication du plan, Mme Bissonnette n'est pas optimiste quant à l'avenir de la réforme: «Sauf par hyperbole, on ne saurait qualifier de "réforme de l'éducation" le plan d'action déposé mardi par la ministre Pauline Marois. Il s'agit plutôt de retouches, certaines importantes et d'autres légères, à un système devenu dans l'ensemble irréformable à cause de sa complexité et surtout de la résistance des intérêts établis. Plus on s'élève dans les ordres d'enseignement, plus ces intérêts se durcissent, comme l'ont démontré les récents états généraux. Le plan reflète entièrement ce défi pyramidal.»

Mal communiquée et mal comprise, la réforme sombra dans une querelle à saveur pédagogique, de laquelle plusieurs ne retiendront que le vocable «compétences transversales», tout récemment éliminé du programme tant il avait contribué à faire de cette réforme — pensée pour hausser les exigences — une fourre-tout confus.

En 2010, on s'échine toujours à comprendre ce qui fait décrocher de l'école le tiers de nos élèves. «On met aujourd'hui l'accent sur la réussite dans les études, une réussite un peu trop identifiée à la seule obtention d'un diplôme», écrit toujours Guy Rocher dans *Le Devoir*. «En réalité, la réussite fait partie du droit à l'éducation, elle en est une des dimensions, à la condition qu'on revienne à la formulation intégrale de ce droit: "le droit de chacun à la meilleure éducation possible".»

De la maternelle à l'université, en passant par le primaire, le secondaire et le collégial, on tentera toujours, dans un monde en transformation qui fait du savoir un axe de développement, de comprendre ce qui fait le triomphe des uns et l'insuccès des autres. Notre histoire est toute jeune. Le temps des réformes n'est pas révolu.

## **LE DEVOIR : Cinquante ans plus tard: les grands mythes de la Révolution tranquille, par Christian Rioux, Correspondant à Paris**

**1- Quelle Grande Noirceur? – Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2010**



Photo : Agence Reuters Archives Le Devoir  
*Maurice Duplessis serait-il le véritable père de la Révolution tranquille?*

Il y a un demi-siècle débutait la Révolution tranquille. Moment fondateur du Québec moderne, ou simple rattrapage d'une société minoritaire en Amérique du Nord? De la définition de cette période de réformes accélérées dépend la perception même du Québec d'aujourd'hui. Dans une série de quatre articles, Le Devoir explore quelques-uns des grands mythes de ce moment charnière de notre histoire.

Les révolutionnaires tranquilles ont sculpté sur mesure le mythe de la Grande Noirceur. Le temps serait-il venu de s'en débarrasser?

«C'est plus qu'un changement de gouvernement, c'est un changement de vie [...]. Le peuple méritait cette victoire. Malgré les chaînes, il a voulu se libérer de l'esclavage.» Ces mots ne sont ni ceux de Martin Luther King, ni ceux d'Abraham Lincoln. Ils sont plutôt du premier ministre libéral Jean Lesage, qui décrivait en ces termes sa victoire du 22 juin 1960 mettant fin aux 16 ans de règne de Maurice Duplessis. Dès le début de ce qu'on nommera la Révolution tranquille, le ton était donné. Pour ses artisans, il s'agissait d'une rupture radicale, quitte à noircir un peu le tableau de tout ce qui les avait précédés.

Un demi-siècle plus tard, rares sont les historiens qui oseraient reprendre à leur compte les mots de l'historien Fernand Ouellet, pour qui «la Révolution tranquille marqua incontestablement pour les Québécois francophones le moment capital de leur entrée dans la modernité». Même un sociologue aussi critique du nationalisme d'avant 1960 que le sociologue Gérard Bouchard admettait en 2004 que sa génération avait «érigé un véritable barrage dans le cours du temps. Il fallait à tout prix que le Québec de 1960 inaugure un temps radicalement neuf, qu'il ne doive rien à son passé immédiat. Comme un bâtard, on ne lui reconnaissait pas d'ascendance».

Représentant d'une nouvelle génération d'historiens soucieuse d'exercer son droit d'inventaire, Éric Bédard juge que «les libéraux des années 1960 ont noirci le tableau en

## **2 - S'habituer à réussir : En s'emparant des outils d'un État moderne, les Canadiens français prennent leur place dans l'économie de la province – Lundi 20 septembre 2010**

Il y a un demi-siècle débutait la Révolution tranquille. Moment fondateur du Québec moderne ou simple rattrapage d'une société minoritaire en Amérique du Nord? De la définition de cette période de réformes accélérées dépend la perception même du Québec d'aujourd'hui. Dans une série de quatre articles, Le Devoir explore quelques-uns des grands mythes de ce moment charnière de notre histoire.

Et si le «nègre blanc d'Amérique» n'était pas une figure de style? En 1961, alors que les

accréditant la thèse d'un Québec moyenâgeux. Ces idées ont été véhiculées partout et relayées par beaucoup d'intellectuels. Ces gens étaient détestés par le régime Duplessis. Ils ont rendu à Duplessis la monnaie de sa pièce en accréditant la mythologie de la Grande Noirceur»

### **Duplessis père de la Révolution tranquille?**

On ne compte plus les affirmations selon lesquelles, le 22 juin 1960, date de l'élection de Jean Lesage, SÉraphin Poudrier se serait tout à coup métamorphosé en jeune ingénieur diplômé de Polytechnique. Nous serions bien les premiers à entrer dans la modernité en Chevrolet, ironisait le sociologue Gilles Gagné. En 1960, le Québec est en effet très loin d'être un pays sous-développé. Il dispose d'une industrie manufacturière à la pointe du progrès et sa croissance industrielle n'a rien à envier à celle de l'Ontario. Il y a aussi belle lurette que sa population a déserté les campagnes pour la ville. Un brin provocatrice, l'historienne Lucia Ferretti va même jusqu'à affirmer que le véritable père de la Révolution tranquille ne se nomme pas Jean Lesage, René Lévesque ou Paul Gérin-Lajoie, mais bien... Maurice Duplessis! «Sans les acquis des années 1940 et 1950, il n'y aurait jamais eu de Révolution tranquille. C'est une évidence. La Révolution tranquille ne pouvait pas naître de la cuisse de Jupiter», dit-elle.

Lucia Ferretti ne voit pas comment les successeurs de Duplessis auraient pu déclencher un grand mouvement de réformes sans la résistance forcée de ce dernier aux empiètements d'Ottawa. «Duplessis n'a pas résisté dans tous les secteurs, mais il a résisté dans plusieurs comme celui de l'affirmation symbolique de notre identité. Ce n'était pas rien d'adopter le drapeau du Québec! On ne peut pas non plus imaginer l'État québécois des années 1960 sans l'impôt sur le revenu créé par Duplessis.» Duplessis livrera à ses successeurs un État certes sous-équipé, mais sans dette. Ce qui leur permettra de se lancer dans une vague de réformes sans précédent.

Ces nouveaux historiens pour qui la Grande Noirceur est de moins en moins une notion utile n'ont-ils rien à reprocher à Duplessis? Selon Ferretti, le point le plus noir du «cheuf» résidait dans sa manière de gouverner, qui était anachronique, discrétionnaire et arbitraire. C'était le patronage et le clientélisme érigés en système. «Cela, personne ne le conteste, dit-elle. Mais je ne suis pas sûre que le maccarthysme aux États-Unis et la Big Blue Machine conservatrice en Ontario ne valaient pas le duplessisme.»

### **La honte de nos pères**

Parmi ceux qui condamneront radicalement le Québec des années 1950, on retrouvait aussi bien la revue Parti pris, pour qui le Québécois était un «colonisé», que les signataires du Refus global (1948) et les intellectuels de la revue Cité libre. Faut-il s'étonner que plusieurs des artistes qui signèrent ce manifeste ainsi que le principal animateur de Cité libre, Pierre Elliott Trudeau,

hommes noirs américains avaient fait en moyenne 11 années d'école, les Canadiens français en comptaient une de moins. Même chose pour le salaire moyen. Celui des Noirs américains représentant 54 % de celui des Blancs. Au Québec, le salaire des hommes québécois francophones unilingues atteignait à peine 52 % de celui des hommes anglophones, bilingues ou unilingues.

«J'ai longtemps cru que le "nègre blanc" était une métaphore, dit l'économiste Pierre Fortin. J'ai dû me rendre à l'évidence. En intitulant son

décidèrent de faire carrière hors du Québec? Personne ne fut aussi tranchant que Trudeau, qui dénonça une nation «anémique culturellement», «dépourvue économiquement», «attardée intellectuellement» et «scélérèsée spirituellement» (Cité libre, avril 1962).

Dès 1956, le rédacteur en chef du Devoir André Laurendeau avait perçu dans le futur premier ministre «un Canadien français déçu des siens» et qui avait «honte d'avoir de tels pères». Cette perception du Québec des années 1950 aura un écho dans toutes les familles politiques. Dès 1969, le sociologue Fernand Dumont appela pourtant ses compatriotes à envisager Duplessis de manière moins passionnelle et plus détachée. «Peut-être, dit-il, que le moment est venu de le comprendre.» Il voyait dans ces condamnations sans appel un «alibi à notre société actuelle pour se définir négativement». Comme si la Grande Noirceur était la version moderne du porteur d'eau!

En 1977, lors du dévoilement de la statue de Maurice Duplessis devant l'Assemblée nationale, René Lévesque fut l'un des rares à user de son droit d'inventaire. Sans rien pardonner à la loi du cadenas et à la répression antisyndicale, il refusa de blâmer «ce lointain premier ministre» d'avoir aidé la classe agricole, accéléré le développement économique du Québec et réussi à faire baisser la taxation fédérale.

Pour Éric Bédard, il est plus que temps de rompre avec les jugements à l'emporte-pièce qui fondent le mythe de la Grande Noirceur et, du coup, celui de la Révolution tranquille. «C'est une chose de rompre avec le Canada français comme projet politique, le projet d'Henri Bourassa, ce Canada biculturel utopique, c'en est une autre de renoncer au Canadien français comme personnage et d'en avoir honte. C'est ce que je sens chez beaucoup de révolutionnaires tranquilles. Il y a de ça dans la mutation du Canadien français en Québécois. Le Canadien français, c'est le père ou le grand-père dont on a un peu honte. Ça a peut-être permis de mobiliser, mais ça nous a aussi coupés de nos racines.»

On comprendra que Lucia Ferretti ait vu d'un mauvais œil apparaître depuis quelques années des critiques tout aussi radicales de la Révolution tranquille que celles qui avaient caractérisé l'époque de Duplessis. Comme si la Grande Noirceur avait soudain changé de camp et de génération.

«Au Québec, chaque génération a tendance à se construire sur le rejet de la génération précédente, dit-elle. C'est un peu cela qui nous tue. La génération de la Révolution tranquille s'est entièrement construite sur le rejet de ce qui existait avant elle. Si tout ce qu'on avait fait avant 1960 était mauvais, si on était tellement attardés, abrutis et sous la domination de l'autoritarisme politique et religieux, comment après ça avoir confiance en soi pour construire un pays?»

livre ainsi, Pierre Vallières disait l'exacte vérité! Pour Pierre Fortin, la réalisation majeure de la Révolution tranquille fut le rattrapage économique des Québécois francophones.

Il n'est pas facile de s'entendre sur ce qui fut l'essence de la Révolution tranquille. S'agissait-il de l'apparition au Québec de l'État-providence? De 1961 à 1969, huit ministères seront créés, neuf conseils consultatifs, trois organismes de réglementation huit sociétés d'État, un tribunal administratif et de nombreuses commissions d'enquête. Le cœur de ces années de turbulence

se trouvait-il plutôt dans l'explosion de la liberté des mœurs et la fin d'un certain patriarcat? Ou encore dans la disparition de la pratique religieuse et de la mainmise de l'Église? «Pendant que nous entreprenions notre rattrapage, nous avons été rejoints par la houle immense qui secouait l'Occident», écrivait Jean-Paul Desbiens.

«Ce qui est spécifiquement québécois, c'est la reconquête économique et politique qui met fin d'abord et avant tout à l'infériorité économique des Canadiens français, dit l'historien Éric Bédard. Ce qui donne sa particularité à ces années, c'est que les Québécois veulent en finir avec le mépris d'un certain cartel financier et économique montréalais anglophone.»

C'est d'ailleurs ce qu'affirme le discours du Budget du gouvernement de Jean Lesage en avril 1962: «Nous constituons une minorité ethnique qui a pu survivre, mais dont la puissance matérielle est loin de correspondre à celle de nos compatriotes de langue anglaise. Dans certains domaines, nous avons accumulé des retards d'au moins une génération. C'est pour cela que nous devons tant faire aujourd'hui et que nous devons faire si vite. Nous possédons un levier commun, notre État du Québec. Nous serions coupables de ne pas nous en servir.» On comprend peut-être mieux pourquoi le quotidien The Gazette a qualifié la Révolution tranquille de «révolution vide» (The Empty Revolution) lors de son 40e anniversaire. Le journal était allé jusqu'à comparer l'importance des réformes qui déferlèrent alors sur le Québec au règlement québécois... «sur la couleur de la margarine»!



Photo : Archives - Le Devoir  
*René Lévesque et Jean Lesage photographés en 1962*

Pendant quelques années, une alliance exceptionnelle va transformer le Québec en prenant appui sur la nationalisation de l'électricité, la création de nombreuses sociétés d'État, les réformes de l'éducation, de la santé et de combien d'autres secteurs. Cet effort mobilise aussi bien la gauche que la droite puisqu'en 1966, malgré une posture d'abord critique, l'unioniste Daniel Johnson poursuivra l'oeuvre de Jean Lesage.

«La Révolution tranquille, c'est la fusion d'un mouvement réformiste et d'un mouvement de promotion des Canadiens français, dit l'historienne Lucia Ferretti. De 1959 à 1968, l'État va devenir le personnage principal et un outil collectif. Il sera à la fois très nationaliste, pour la promotion des francophones, et réformiste, dans le sens où il met le Québec au diapason des autres pays. Nous allons aller au bout de nos compétences, ce que nous n'avons jamais refait depuis...»

#### Des résultats 40 ans plus tard

Selon l'économiste Pierre Fortin, il est impossible de mesurer les résultats de ces réformes sur quelques années seulement. «Une société, ça ne se retourne pas sur un trente sous, dit-il. Quarante ans plus tard, le Québec a largement rattrapé son retard et il a surtout créé la société la moins inégalitaire d'Amérique du Nord.»

En 2001, le revenu des francophones bilingues avait rejoint celui des anglophones bilingues et même dépassé celui des anglophones unilingues, explique l'économiste. Par contre, un francophone unilingue ne gagnait toujours que 76 % de ce que gagnait un anglophone bilingue. Mais, à scolarité égale, les francophones unilingues rejoignaient les anglophones. Depuis 50 ans, le Québec a aussi en partie rattrapé son retard en matière de scolarisation. En comparaison avec les États-Unis et l'Ontario, c'est au Québec que le progrès a été le plus important, même si nous détenons toujours un taux de diplômés plus faible que l'Ontario.

Comment expliquer que ces résultats positifs aient dû attendre les années 1990 pour apparaître? Selon M. Fortin, il y a deux causes. «D'abord, scolariser une génération, ça prend du temps. Ensuite, à partir de 1968, le Québec va connaître des tensions sociales énormes. Dans les années 1970, nous n'étions pas très loin de l'Italie pour le nombre de jours perdus à cause des conflits de travail!»

Selon M. Fortin, grâce aux succès de la Révolution tranquille, les Québécois vont devoir s'habituer à la réussite économique. «Le Cirque

du Soleil et Bombardier n'ont plus rien d'exceptionnel.» Nous aurions donc fait mentir Pierre Elliott Trudeau qui pensait en janvier 1960 que les Canadiens français rateraient «encore une fois le tournant». M. Fortin est particulièrement fier que le Québec ait réussi ce tour de force tout en préservant un taux de pauvreté absolue et un degré d'inégalité plus bas que partout ailleurs sur le continent.

#### Révolution ou désintégration

Ce bilan tranche radicalement avec celui que dressait, il y a dix ans, l'économiste Gilles Paquet dans un pamphlet sulfureux intitulé Oublier la Révolution tranquille (Liber). Radicalement opposé au mythe de la Grande Noirceur, M. Paquet reprochait à la Révolution tranquille d'avoir «mis en place un processus de décapitalisation sociale, d'érosion du soubassement social, qui a eu des effets néfastes sur la croissance économique du Québec, son bien-être et son progrès». M. Paquet en veut pour preuve les ratés du système scolaire, les longues files d'attente des hôpitaux et la domination sans partage des technocrates qui mènerait à une sorte de désintégration du lien social.

Ces critiques trouvent un écho même chez ceux qui ne partagent pas son jugement plutôt négatif sur cette époque. Ainsi, Éric Bédard réclame-t-il un droit d'inventaire. «La Révolution tranquille, ce n'est pas un bloc où il faudrait tout prendre ou tout laisser», dit-il en faisant particulièrement allusion au rôle omniprésent de l'État.

Pragmatique, M. Fortin admet qu'il est temps de s'interroger sur certains excès de l'État québécois. «Mais le Québec aura toujours besoin de grands instruments étatiques, dit-il. Non seulement parce qu'il est minoritaire en Amérique du Nord, mais aussi parce qu'il a choisi de vivre dans une société qui redistribue la richesse plus qu'ailleurs.»

### 3- Des collèges classiques aux polyvalentes : Quand l'Église cède sa place sans résister... ou presque – Mardi 21 septembre 2010

Il y a un demi-siècle débutait la Révolution tranquille. Moment fondateur du Québec moderne ou simple rattrapage d'une société minoritaire en Amérique du Nord? De la définition de cette période de réformes accélérées dépend la perception même du Québec d'aujourd'hui. Dans une série de quatre articles, Le Devoir explore quelques-uns des grands mythes de ce moment charnière de notre histoire.

Lorsque fut levée la première pelletée de terre du pavillon Casault de l'Université Laval, on prévoyait y accueillir des centaines de séminaristes. Un premier radiothon avait permis d'amasser des milliers de dollars pour ce nouveau grand séminaire de Québec. Lors de son inauguration en 1960, il n'y avait pourtant plus assez de vocations pour remplir le premier

étage de cet imposant bâtiment en forme d'église conçu par l'architecte Ernest Cormier. Avec si peu de vocations, comment les institutions religieuses pourraient-elles faire face à l'arrivée des baby-boomers à l'école? La question taraudait alors tous les responsables religieux du Québec qui régnaient en maîtres sur les écoles et les hôpitaux. «Dans les années 60, on recrutait encore, mais c'était trop peu trop tard, explique E. Martin Meunier, sociologue des religions à l'université d'Ottawa. Le clergé lui-même s'apercevait qu'il ne pourrait pas répondre à la demande. Il n'y avait ni assez d'argent ni assez de ressources.»



Photo : Jacques Grenier Archives - Le Devoir  
*Scène de la vie étudiante au Cégep du Vieux-Montréal en 1982.*

Depuis une décennie, les écoles de rangs, les collèges professionnels, les écoles de métiers et même le cours classique débordaient de partout.

Personne ne suffisait plus à la tâche même si Duplessis avait construit plus de 3000 écoles, même si les budgets venaient déjà à 80 % de l'État et malgré la professionnalisation des 60 000 religieux québécois qui avaient souvent étudié à l'étranger. L'argent manquait tellement que le directeur du collège de Valleyfield, l'abbé Lauzon, payait de sa poche une partie de sa facture de téléphone.

L'explosion était inévitable, dit Meunier. «Dans les années 50, on critiqua d'abord l'ordre clérical. Il s'agissait d'une charge générationnelle. Ensuite, on créa de nouvelles institutions. Mais, il y avait de la continuité dans cette rupture. On a assisté à une réappropriation des valeurs catholiques au service de la nation québécoise. C'est pourquoi la révolution a été tranquille. La plupart des pays qui ont vécu une transition aussi radicale ont connu une guerre civile.»

#### Un concordat implicite

Au Québec, le clergé laisse aller ses institutions sans trop résister en échange de la préservation des écoles confessionnelles. Tel est le concordat implicite qui unit le clergé au nouvel État québécois. La transition est d'autant plus douce qu'une partie du clergé est influencée par les thèses personalistes venues de France et défendues notamment par le philosophe Emmanuel Mounier. Celles-ci mettent l'accent sur l'individu plus que sur l'institution. Ces idées influencent aussi bien Pierre Elliott Trudeau que Camille Laurin en passant par Pierre Vadeboncoeur, Claude Ryan ou Guy Rocher. Elles auront un effet majeur sur le concile Vatican II qui s'ouvre en 1962.

«On ne comprend pas la Révolution tranquille si on ne comprend pas que le personalisme fut une sorte de visa idéologique permettant de renverser le cours des choses, dit M. Meunier. Si la critique était venue de l'extérieur, le combat aurait été plus long, plus dur et plus féroce. Le corps clérical devient alors un aidant, un animateur... un peu comme les enseignants d'aujourd'hui!»

Pour l'historienne Lucia Ferretti, l'héritage personaliste compte beaucoup moins que le nationalisme traditionnel de l'Église et son profond engagement communautaire. «L'Église a épousé la société de type communautaire, dit-elle. C'est pour ça que le nationalisme lui allait comme un gant. Ce n'est pas un hasard si la plupart des groupes communautaires nés dans les années 60 viennent de groupes paroissiaux et diocésains.»

Toujours est-il que de nombreux religieux se disent alors que l'essentiel est de s'engager, peu

#### 4- Une révolution inachevée?



Photo : Jacques Nadeau - archives Le Devoir  
*René Lévesque après la défaite référendaire de 1980. La Révolution tranquille s'achève sur une impasse politique, constate l'économiste Pierre Fortin.*

Il y a un demi-siècle débutait la Révolution tranquille. Moment fondateur du Québec moderne ou simple rattrapage d'une société minoritaire en Amérique du Nord? De la définition de cette période de réformes

importe si ce n'est pas dans l'Église. La porte était ouverte à l'hémorragie des clercs qui commença véritablement en 1970. Nombre d'entre eux trouveront justement à s'engager dans les nouvelles polyvalentes et les cégeps qui les attendaient impatiemment.

#### Une réforme «à la hache»

On travaille dans l'urgence. La réforme de l'éducation sera menée «à la hache», selon l'expression du frère mariste Jean-Paul Desbiens (le frère Untel). «En 1960, on ne sait pas trop ce que l'on veut. Il y a des volontés diverses et contradictoires», explique le sociologue Jean Gould qui est un des rares chercheurs à avoir systématiquement interviewé les réformateurs de cette époque. Membre de la commission Parent, Jeanne Lapointe est inspirée par l'école française. Elle veut un cours classique pour tous. Mgr Alphonse-Marie Parent, qui préside la commission, est un jésuite qui a dirigé l'École de pédagogie de l'Université Laval. Il admire plutôt les collèges américains. Jean-Paul Desbiens, qui participera à la création des polyvalentes et des cégeps, est un frère en révolte contre le monopole du cours classique. Spécialiste du psychologue Jean Piaget, il est particulièrement ulcéré par l'interdiction faite pendant longtemps aux frères d'enseigner la philosophie.

Depuis deux décennies, il se crée des écoles partout au Québec. Les clercs vont étudier aux États-Unis et en France d'où ils rapportent la pédagogie de «l'école active», fondée moins sur les notions que sur les habitudes acquises. Ces thèses sont diffusées au Québec dès la fin des années 1930. «Il ne faut pas seulement réfléchir, il faut vivre», écrivait en 1922 Adolphe Ferrère, l'un des théoriciens de cette école de pensée.

«Le rapport Parent fut la conclusion de 25 ans de pratiques réformistes, dit M. Gould. Il fallait rationaliser et tout repenser en fonction des besoins du Canada français qui gaspillait son capital humain.» M. Gould ne nie pas la nécessité d'en finir avec les écoles de rang, les 2000 commissions scolaires et l'université réservée aux seuls diplômés du cours classique. «C'est ce qui nous a permis d'éviter le drame américain où les écoles des centres-villes sont devenues des ghettos de pauvres et de Noirs», dit-il.

Il déplore néanmoins le triomphe d'une vision technocratique qui a fait disparaître dans ce maïstrom de grandes institutions, comme l'École du meuble de Montréal, qui avait participé à la renaissance intellectuelle du Québec dans les années 1930 avec le peintre Paul-Émile Borduas. Au lieu des polyvalentes de 1500 élèves

accéléérées dépend la perception même du Québec d'aujourd'hui. Voici le dernier d'une série de quatre articles portant sur quelques-uns des grands mythes de ce moment charnière de notre histoire.

«C'est maintenant ou jamais que nous serons maîtres chez nous!», lançait le premier ministre Jean Lesage lors du célèbre débat télévisé qui précéda l'élection de 1962 sur la nationalisation de l'électricité. Quarante-huit ans plus tard, il est difficile d'imaginer une campagne électorale menée sous un slogan aussi percutant et dérangeant. Lorsqu'on réécoute les enregistrements de l'époque, où Lesage parlait d'une «oeuvre de libération», il est difficile de ne pas conclure que les révolutionnaires tranquilles rêvaient de beaucoup plus que la nationalisation de l'électricité et la création des cégeps.

«La dynamique fondamentale de la Révolution tranquille était émancipatrice, affirme le sociologue Jacques Beauchemin. Qu'on ait été

proposés dans le rapport Parent apparaissent des tours de Babel de 3000 ou 4000 élèves. Cinquante ans plus tard, la polyvalente de Saint-Jérôme compte toujours 3000 élèves. «Critiquer la Révolution tranquille, ce n'est pas s'opposer à l'assurance maladie, dit Gould. C'est s'opposer à un système technocratique qui impose les impératifs de la gestion partout.»

Artisan de ces réformes, Jean-Paul Desbiens fut paradoxalement un des premiers à critiquer certaines de leurs conséquences négatives, au premier rang desquelles il mettait la dégradation de l'apprentissage du français, de l'histoire et de la géographie, sans oublier l'absence d'évaluation et de sanction pédagogique des élèves. «Il y a plus de gens qui ont des diplômes, mais il n'y en a pas plus qui ont une culture humaniste, ajoute M. Gould. C'est même une culture qui n'existe plus, comme la culture scientifique qui a été pas noyée dans la culture technique.» Des critiques qui ressemblent à celles adressées à la dernière réforme des programmes, réalisée en 2000. Pour M. Gould, le ver était déjà dans la pomme en 1960.

#### Le procès d'une génération

«Je ne suis pas certain qu'il faille imputer les problèmes actuels de l'école à la dynamique de la Révolution tranquille, réplique le sociologue Jacques Beauchemin. Si la société québécoise est paresseuse sur le plan intellectuel, si on n'a pas beaucoup développé la culture de l'effort, ce n'est pas à cause de la Révolution tranquille, mais de ressorts collectifs et culturels plus profonds qui ne sont pas uniquement québécois. Il est nécessaire d'interroger ce qu'on a construit collectivement depuis 50 ans, mais il serait aberrant de ne pas voir le caractère principalement positif de ce qui a été fait. Je suis hostile à la thèse qui fait de la Révolution tranquille un phénomène de génération, comme si les baby-boomers s'étaient payé tout ce qu'ils voulaient et qu'ils laissaient derrière eux un champ de ruines. Ce genre de procès est futile.» Cinquante ans plus tard, l'école québécoise semble toujours en crise, et la pratique religieuse a presque disparu. Selon M. Meunier, contrairement à l'époque de la Révolution tranquille, on assisterait aujourd'hui à une véritable sortie du religieux. «Pendant la Révolution tranquille, la culture catholique a continué à faire partie de l'identité québécoise, dit-il. Aujourd'hui, la particularité catholique est de moins en moins une caractéristique identitaire.» Reste à savoir, se demande le chercheur, si le Québec est encore capable d'avoir une identité distincte sans la moindre référence catholique.

partisan de l'indépendance ou d'un statut particulier du Québec dans le Canada, il s'agissait fondamentalement d'émanciper les Québécois. C'est pourquoi on pouvait penser que la Révolution tranquille déboucherait sur l'indépendance du Québec ou un statut autonome du Québec dans le Canada.»

L'échec patent de ces deux voies politiques marquerait-il le véritable échec de la Révolution tranquille? Comme si le célèbre «Égalité ou indépendance» de Daniel Johnson s'était finalement soldé par «ni égalité ni indépendance». Le premier à le constater est Pierre Fortin. L'économiste a beau s'insurger contre ceux qui pensent que la Révolution tranquille a échoué — selon lui, cette vague de réformes a permis aux Québécois francophones de rattraper largement leur retard économique —, il n'en conclut pas moins que la Révolution tranquille s'achève sur une impasse politique. «La Révolution tranquille impliquait un projet

politique à tout le moins autonomiste, dit-il. Il s'agissait d'élargir la sphère d'autonomie du Québec. Or, en ce domaine, après deux référendums et l'échec de l'accord du lac Meech, il faut bien conclure à un échec à peu près complet.»

#### **Une révolution déroutée?**

Ce jugement n'est pas très éloigné de l'opinion du politologue Léon Dion, dont le dernier ouvrage, publié immédiatement après sa mort, s'intitulait La Révolution déroutée (Boréal). L'homme, qui avait longtemps combattu pour la reconnaissance d'un statut particulier pour le Québec au sein du Canada, y exprimait sa déception face aux fruits politiques de la Révolution tranquille. Celui qu'on désignait comme le «confesseur» de Robert Bourassa attribuait cet échec aux rapports troubles que les Québécois entretenaient avec leur histoire. «Nous ne sommes pas sûrs d'être porteurs d'une histoire valable, de posséder une tradition enrichissante, un héritage d'un mérite certain reconnu dans le monde. Nous n'avons jamais complètement renoué le fil de la continuité que Lord Durham avait tranché.»

Par ce jugement, Dion rejoignait l'analyse de son «camarade» de l'Université Laval, le sociologue Fernand Dumont. «En si peu de temps, passer de l'unanimité religieuse au moins apparente à la déchristianisation rapide, de l'ignorance à la scolarisation massive, de M. Duplessis à l'indépendantisme, des contestations de Cité libre au magistère de M. Trudeau, c'en était assez pour éprouver le sentiment de se perdre dans une époque où tout est brouillé», écrivait-il dès 1970 dans La Vigile du Québec. Pour Dumont, la Révolution tranquille s'était faite au

prix d'une certaine destruction du passé des Canadiens français, devenus Québécois en quelques années à peine. Et nous ne nous en serions toujours pas remis.

Reprenant les analyses de Dion et de Dumont, toute une nouvelle génération d'intellectuels cherche aujourd'hui à renouer le fil de cette histoire. «La Révolution tranquille fut un moment de refondation de la société québécoise», dit Jacques Beauchemin. Par définition, on a fait le procès d'un certain passé. Fernand Dumont avait été un des premiers à voir que ce procès intenté par le Québec au monde canadien-français était injuste et beaucoup trop sévère. On a tout largué. Tout à coup, le Québécois de 1960 considérait le Canadien français comme un porteur d'eau né pour un petit pain, ignorant, inculte, attaché pathologiquement à l'Église et à des moeurs rurales, tournant le dos à la modernité et ayant vécu une congélation historique depuis 1840. Il ne s'agit pas de dire "vive les collèges classiques" et "ramenez-nous le cardinal Léger". Mais cette critique nous a coupés d'une partie de nous-mêmes et nous a amenés à nous refonder sur une espèce de vide.»

#### **La nostalgie de l'action**

Pour Beauchemin, l'époque n'est évidemment plus aux grandes réformes étatiques. Le Québec en serait plutôt à peser les mérites et les défauts de ce qui a été réalisé durant ces années de réformes accélérées. D'aucuns, comme le sociologue Gilles Paquet, vont encore plus loin et remettent radicalement en question l'«étatisme délirant» qui aurait présidé à ces réformes. Qu'on se souvienne du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), qui proposait la

fermeture d'une dizaine de villages et le déplacement pur et simple des populations. Une critique qui rejoint en partie celle du chroniqueur de La Presse Alain Dubuc, selon qui la place prépondérante de l'État dans le «modèle québécois» est devenue un «mythe pervers».

Le sociologue Mathieu Bock-Côté est un des rares qui refusent de «s'enfermer dans une querelle exclusivement centrée sur le rôle de l'État». Il s'en prend plutôt aux nouvelles interprétations de la Révolution tranquille qui y voient le moment où le Québec se serait «ouvert à l'autre». Il prend comme exemple le film C.R.A.Z.Y., «où la Révolution tranquille est revisitée du point de vue de l'ouverture de la société québécoise aux minorités sexuelles». Nombreux sont les manuels scolaires qui désignent la Révolution tranquille comme le moment où le Québec s'est ouvert au monde. En 1959, le Québec comptait pourtant 3000 missionnaires de par le monde, dont 1000 rien qu'en Amérique latine.

Même si elle reproche aux acteurs de la Révolution tranquille d'avoir mythifié ces années, l'historienne Lucia Ferretti n'en exprime pas moins une certaine nostalgie d'une époque où «l'on poussait à leurs limites les compétences de l'État québécois. Aujourd'hui, notre État est constamment entravé à cause de la Cour suprême, de la Charte canadienne des droits et de notre lâcheté politique. Depuis, on n'est jamais allés à ce point au bout de nos champs de compétence. À l'époque de la Révolution tranquille, on n'hésitait pas à mener des batailles».